



## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du jeudi 17 janvier 2019 à 18 h

*Salle de la Saline – Sultz-sous-Forêts*

### Présents :

M. Paul ADAM, M. Jean-Claude BALL, M. André BURG, M. Jean DILLINGER, Mme Isabelle DOLLINGER, M. Jean-Denis ENDERLIN, M. André ERBS, M. Alain FUCHS, M. Daniel GAUPP, M. Dominique GUERLING, M. Remy GOTTRI, M. René GRAD, M. Raymond GRESS, M. Jean-Marie HAAS, Mme Stéphanie KOCHERT, M. Michel LOM, M. Pierre MAMMOSSER, M. Marc MOSER, M. Jean MULLER, M. Jean-Lucien NETZER, M. Denis RIEDINGER, M. Etienne ROECKEL, Mme Marie-Louise ROTH, M. Robert STAUDENMAIER, M. François STIEGLER, M. Serge STRAPPAZON, M. Jean-Claude STREBLER, M. Claude STURNI, M. Jean-Marc SUSS, M. Laurent SUTTER, M. Jean-Max TYBURN, M. Claude URBAN, Mme Michèle VOLTZ, M. Bertrand WAHL, M. Pierrot WINKEL, M. Etienne WOLF.

### Absents excusés :

M. Patrick DENNI, M. Fernand FEIG, M. Denis ISEL, M. Christian GLIECH, M. Pierre GROSS (pouvoir donné à M. Etienne ROECKEL), Mme Anne GUILLIER (pouvoir donné à M. Claude URBAN), M. Joël HERTZOG, M. Patrice HILT, M. Claude KERN (pouvoir donné à M. Denis RIEDINGER), Mme Dorothée KRIEGER, Mme Pascale LUDWIG (pouvoir à Pierre MAMMOSSER), Mme Christiane MUCKENSTURM, Mme Chantal MULLER, M. Claude RAU, M. Christophe SCHARRENBERGER, M. Serge SCHAFF, M. Patrick SCHOTT, M. Philippe SPECHT (pouvoir à M. Robert STAUDENMAIER), Mme Coralie TIJOU (pouvoir à M. Claude STURNI), M. Etienne VOLLMAR (pouvoir donné à M. Jean-Lucien NETZER), M. Hubert WALTER (pouvoir donné à M. Jean-Claude STREBLER), M. Damien WINLING.

La majorité des membres élus par les collectivités publiques membres du syndicat mixte assistant à la séance, le comité syndical peut délibérer valablement.

L'ordre du jour comporte 20 points dont 19 donnent lieu à délibération du comité syndical :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Adoption du PV du comité syndical du 06 décembre 2018
3. Election du Président du PETR de l'Alsace du Nord
- 4.. Composition du bureau et élection des membres du bureau
5. Redéfinition des délégations au bureau et au président
6. Arrêt du compte de gestion – exercice budgétaire 2018
7. Adoption du compte administratif 2018 et affectation des résultats de l'exercice
8. Adoption du budget primitif – exercice budgétaire 2019
9. Nouvelles durées des amortissements
10. Modification du tableau des effectifs
11. Instauration du RIFSEEP
12. Principe de composition du conseil de développement territorial
13. Lieux de réunions et délégation au président pour les lieux de réunions
14. Adhésion à l'Agence d'Urbanisme et de Développement de l'Agglomération Strasbourgeoise (ADEUS)
15. Adhésion au Comité d'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Territoriales (CNAS)
16. Affiliation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin
17. Adhésion à la Fédération Nationale des SCoT
18. Association à l'Etablissement Public Foncier d'Alsace (EPF)
19. Adhésion à l'Association Nationale des Pôles et des Pays (ANPP) et désignation d'un représentant
20. Informations diverses : Calendrier des prochaines réunions



Séance du jeudi 17 janvier 2019 à 18 heures

*Salle de la Saline – Sultz-sous-Forêts*

## **Délibération CS n°2019-I-01 : DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

---

Conformément à l'article L. 2541-6 du Code général des collectivités territoriales, le comité syndical désigne son secrétaire de séance.

Pour assurer cette fonction lors de la séance d'aujourd'hui, M. STURNI propose la candidature de M. Jean-Denis ENDERLIN.

<b>DECISION</b>
-----------------

**LE COMITE SYNDICAL,**

Sur la proposition du Président,

*À l'unanimité,*

Désigne M. Jean-Denis ENDERLIN, comme secrétaire de séance.

Charge M. le Président des formalités correspondantes.

Affiché au siège syndical le <b>25/01/19</b>	Pour extrait conforme, Le Président
<b>Pour ampliation,</b>	 Claude STURNI



## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du jeudi 17 janvier 2019 à 18 h

*Salle de la Saline – Soultz-sous-Forêts*

### Présents :

M. Paul ADAM, M. Jean-Claude BALL, M. André BURG, M. Jean DILLINGER, Mme Isabelle DOLLINGER, M. Jean-Denis ENDERLIN, M. André ERBS, M. Alain FUCHS, M. Daniel GAUPP, M. Dominique GUERLING, M. Remy GOTTRI, M. René GRAD, M. Raymond GRESS, M. Jean-Marie HAAS, Mme Stéphanie KOCHERT, M. Michel LOM, M. Pierre MAMMOSSER, M. Marc MOSER, M. Jean MULLER, M. Jean-Lucien NETZER, M. Denis RIEDINGER, M. Etienne ROECKEL, Mme Marie-Louise ROTH, M. Robert STAUDENMAIER, M. François STIEGLER, M. Serge STRAPPAZON, M. Jean-Claude STREBLER, M. Claude STURNI, M. Jean-Marc SUSS, M. Laurent SUTTER, M. Jean-Max TYBURN, M. Claude URBAN, Mme Michèle VOLTZ, M. Bertrand WAHL, M. Pierrot WINKEL, M. Etienne WOLF.

### Absents excusés :

M. Patrick DENNI, M. Fernand FEIG, M. Denis ISEL, M. Christian GLIECH, M. Pierre GROSS (pouvoir donné à M. Etienne ROECKEL), Mme Anne GUILLIER (pouvoir donné à M. Claude URBAN), M. Joël HERTZOG, M. Patrice HILT, M. Claude KERN (pouvoir donné à M. Denis RIEDINGER), Mme Dorothée KRIEGER, Mme Pascale LUDWIG (pouvoir à Pierre MAMMOSSER), Mme Christiane MUCKENSTURM, Mme Chantal MULLER, M. Claude RAU, M. Christophe SCHARRENBERGER, M. Serge SCHAFF, M. Patrick SCHOTT, M. Philippe SPECHT (pouvoir à M. Robert STAUDENMAIER), Mme Coralie TIJOU (pouvoir à M. Claude STURNI), M. Etienne VOLLMAR (pouvoir donné à M. Jean-Lucien NETZER), M. Hubert WALTER (pouvoir donné à M. Jean-Claude STREBLER), M. Damien WINLING.

La majorité des membres élus par les collectivités publiques membres du syndicat mixte assistant à la séance, le comité syndical peut délibérer valablement.

L'ordre du jour comporte 20 points dont 19 donnent lieu à délibération du comité syndical :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Adoption du PV du comité syndical du 06 décembre 2018
3. Election du Président du PETR de l'Alsace du Nord
4. Composition du bureau et élection des membres du bureau
5. Redéfinition des délégations au bureau et au président
6. Arrêt du compte de gestion – exercice budgétaire 2018
7. Adoption du compte administratif 2018 et affectation des résultats de l'exercice
8. Adoption du budget primitif – exercice budgétaire 2019
9. Nouvelles durées des amortissements
10. Modification du tableau des effectifs
11. Instauration du RIFSEEP
12. Principe de composition du conseil de développement territorial
13. Lieux de réunions et délégation au président pour les lieux de réunions
14. Adhésion à l'Agence d'Urbanisme et de Développement de l'Agglomération Strasbourgeoise (ADEUS)
15. Adhésion au Comité d'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Territoriales (CNAS)
16. Affiliation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin
17. Adhésion à la Fédération Nationale des SCoT
18. Association à l'Etablissement Public Foncier d'Alsace (EPF)
19. Adhésion à l'Association Nationale des Pôles et des Pays (ANPP) et désignation d'un représentant
20. Informations diverses : Calendrier des prochaines réunions



Séance du jeudi 17 janvier 2019 à 18 heures

*Salle de la Saline – Soultz-sous-Forêts*

**Délibération CS n°2019-I-02 : ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 06 DECEMBRE 2018**

---

Le procès-verbal de la séance du 06 décembre 2018 a été transmis préalablement au présent comité syndical.

**DECISION**

**LE COMITE SYNDICAL,**

Sur la proposition du Président,

*À l'unanimité,*

Adopte le procès-verbal de la séance du 06 décembre 2018.

Charge M. le Président des formalités correspondantes.

Affiché au siège syndical le **25/01/19**

**Pour ampliation,**

Pour extrait conforme,  
Le Président

Claude STURNI



## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du jeudi 17 janvier 2019 à 18 h

*Salle de la Saline – Sultz-sous-Forêts*

### Présents :

M. Paul ADAM, M. Jean-Claude BALL, M. André BURG, M. Jean DILLINGER, Mme Isabelle DOLLINGER, M. Jean-Denis ENDERLIN, M. André ERBS, M. Alain FUCHS, M. Daniel GAUPP, M. Dominique GUERLING, M. Remy GOTTRI, M. René GRAD, M. Raymond GRESS, M. Jean-Marie HAAS, Mme Stéphanie KOCHERT, M. Michel LOM, M. Pierre MAMMOSSER, M. Marc MOSER, M. Jean MULLER, M. Jean-Lucien NETZER, M. Denis RIEDINGER, M. Etienne ROECKEL, Mme Marie-Louise ROTH, M. Robert STAUDENMAIER, M. François STIEGLER, M. Serge STRAPPAZON, M. Jean-Claude STREBLER, M. Claude STURNI, M. Jean-Marc SUSS, M. Laurent SUTTER, M. Jean-Max TYBURN, M. Claude URBAN, Mme Michèle VOLTZ, M. Bertrand WAHL, M. Pierrot WINKEL, M. Etienne WOLF.

### Absents excusés :

M. Patrick DENNI, M. Fernand FEIG, M. Denis ISEL, M. Christian GLIECH, M. Pierre GROSS (pouvoir donné à M. Etienne ROECKEL), Mme Anne GUILLIER (pouvoir donné à M. Claude URBAN), M. Joël HERTZOG, M. Patrice HILT, M. Claude KERN (pouvoir donné à M. Denis RIEDINGER), Mme Dorothée KRIEGER, Mme Pascale LUDWIG (pouvoir à Pierre MAMMOSSER), Mme Christiane MUCKENSTURM, Mme Chantal MULLER, M. Claude RAU, M. Christophe SCHARRENBERGER, M. Serge SCHAFF, M. Patrick SCHOTT, M. Philippe SPECHT (pouvoir à M. Robert STAUDENMAIER), Mme Coralie TIJOU (pouvoir à M. Claude STURNI), M. Etienne VOLLMAR (pouvoir donné à M. Jean-Lucien NETZER), M. Hubert WALTER (pouvoir donné à M. Jean-Claude STREBLER), M. Damien WINLING.

La majorité des membres élus par les collectivités publiques membres du syndicat mixte assistant à la séance, le comité syndical peut délibérer valablement.

L'ordre du jour comporte 20 points dont 19 donnent lieu à délibération du comité syndical :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Adoption du PV du comité syndical du 06 décembre 2018
3. Election du Président du PETR de l'Alsace du Nord
4. Composition du bureau et election des membres du bureau
5. Redéfinition des délégations au bureau et au président
6. Arrêt du compte de gestion – exercice budgétaire 2018
7. Adoption du compte administratif 2018 et affectation des résultats de l'exercice
8. Adoption du budget primitif – exercice budgétaire 2019
9. Nouvelles durées des amortissements
10. Modification du tableau des effectifs
11. Instauration du RIFSEEP
12. Principe de composition du conseil de développement territorial
13. Lieux de réunions et délégation au président pour les lieux de réunions
14. Adhésion à l'Agence d'Urbanisme et de Développement de l'Agglomération Strasbourgeoise (ADEUS)
15. Adhésion au Comité d'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Territoriales (CNAS)
16. Affiliation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin
17. Adhésion à la Fédération Nationale des SCoT
18. Association à l'Etablissement Public Foncier d'Alsace (EPF)
19. Adhésion à l'Association Nationale des Pôles et des Pays (ANPP) et désignation d'un représentant
20. Informations diverses : Calendrier des prochaines réunions



Séance du jeudi 17 janvier 2019 à 18 heures

*Salle de la Saline – Sultz-sous-Forêts*

### **Délibération CS n°2019-I-03 : ELECTION DU PRESIDENT DU PETR DE L'ALSACE DU NORD**

---

Si la transformation du syndicat mixte du SCoTAN en PETR de l'Alsace du Nord n'entraîne pas, sur le plan strictement légal, de nouvelles élections, Claude STURNI remet en jeu son mandat de président du comité syndical.

Cette décision déterminera si les membres du comité syndical, dont sa légitimité est issue, souhaitent ou non qu'il poursuive, au sein du PETR, les responsabilités qu'ils lui ont confiées jusqu'en mai 2020.

M. Paul ADAM, doyen d'âge de l'assemblée, préside la séance, conformément aux dispositions de l'article L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Selon les dispositions de l'article L. 2122-7 du même code, le président « est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. »

M. Paul ADAM invite les membres du comité syndical à procéder à l'élection du président du PETR de l'Alsace du Nord, par scrutin secret.



Séance du jeudi 17 janvier 2019 à 18 heures

Salle de la Saline – Sultz-sous-Forêts

**Délibération CS n°2019-I-03 : ELECTION DU PRESIDENT DU PETR DE L'ALSACE DU NORD (SUITE)**

---

**DECISION**

**LE COMITE SYNDICAL,**

Elit M. CLAUDE STURNI, président du pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) de l'Alsace du Nord.

**Résultats du vote à bulletin secret :**

- Nombre de votants : 36
- Nombre de bulletins présents dans l'urne : 36
- Nombre de bulletins blancs : 1
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 35
- Majorité absolue : 28

M. CLAUDE STURNI a obtenu 35 voix et est proclamé président du PETR de l'Alsace du Nord.

Affiché au siège syndical le 25/01/19

Pour ampliation,

Pour extrait conforme,  
Le Président

Claude STURNI





## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du jeudi 17 janvier 2019 à 18 h  
*Salle de la Saline – Soultz-sous-Forêts*

### Présents :

M. Paul ADAM, M. Jean-Claude BALL, M. André BURG, M. Jean DILLINGER, Mme Isabelle DOLLINGER, M. Jean-Denis ENDERLIN, M. André ERBS, M. Alain FUCHS, M. Daniel GAUPP, M. Dominique GUERLING, M. Remy GOTTRI, M. René GRAD, M. Raymond GRESS, M. Jean-Marie HAAS, Mme Stéphanie KOCHERT, M. Michel LOM, M. Pierre MAMMOSSER, M. Marc MOSER, M. Jean MULLER, M. Jean-Lucien NETZER, M. Denis RIEDINGER, M. Etienne ROECKEL, Mme Marie-Louise ROTH, M. Robert STAUDENMAIER, M. François STIEGLER, M. Serge STRAPPAZON, M. Jean-Claude STREBLER, M. Claude STURNI, M. Jean-Marc SUSS, M. Laurent SUTTER, M. Jean-Max TYBURN, M. Claude URBAN, Mme Michèle VOLTZ, M. Bertrand WAHL, M. Pierrot WINKEL, M. Etienne WOLF.

### Absents excusés :

M. Patrick DENNI, M. Fernand FEIG, M. Denis ISEL, M. Christian GLIECH, M. Pierre GROSS (pouvoir donné à M. Etienne ROECKEL), Mme Anne GUILLIER (pouvoir donné à M. Claude URBAN), M. Joël HERTZOG, M. Patrice HILT, M. Claude KERN (pouvoir donné à M. Denis RIEDINGER), Mme Dorothée KRIEGER, Mme Pascale LUDWIG (pouvoir à Pierre MAMMOSSER), Mme Christiane MUCKENSTURM, Mme Chantal MULLER, M. Claude RAU, M. Christophe SCHARRENBERGER, M. Serge SCHAFF, M. Patrick SCHOTT, M. Philippe SPECHT (pouvoir à M. Robert STAUDENMAIER), Mme Coralie TIJOU (pouvoir à M. Claude STURNI), M. Etienne VOLLMAR (pouvoir donné à M. Jean-Lucien NETZER), M. Hubert WALTER (pouvoir donné à M. Jean-Claude STREBLER), M. Damien WINLING.

La majorité des membres élus par les collectivités publiques membres du syndicat mixte assistant à la séance, le comité syndical peut délibérer valablement.

L'ordre du jour comporte 20 points dont 19 donnent lieu à délibération du comité syndical :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Adoption du PV du comité syndical du 06 décembre 2018
3. Election du Président du PETR de l'Alsace du Nord
4. Composition du bureau et élection des membres du bureau
5. Redéfinition des délégations au bureau et au président
6. Arrêt du compte de gestion – exercice budgétaire 2018
7. Adoption du compte administratif 2018 et affectation des résultats de l'exercice
8. Adoption du budget primitif – exercice budgétaire 2019
9. Nouvelles durées des amortissements
10. Modification du tableau des effectifs
11. Instauration du RIFSEEP
12. Principe de composition du conseil de développement territorial
13. Lieux de réunions et délégation au président pour les lieux de réunions
14. Adhésion à l'Agence d'Urbanisme et de Développement de l'Agglomération Strasbourgeoise (ADEUS)
15. Adhésion au Comité d'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Territoriales (CNAS)
16. Affiliation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin
17. Adhésion à la Fédération Nationale des SCoT
18. Association à l'Etablissement Public Foncier d'Alsace (EPF)
19. Adhésion à l'Association Nationale des Pôles et des Pays (ANPP) et désignation d'un représentant
20. Informations diverses : Calendrier des prochaines réunions



Séance du jeudi 17 janvier 2019 à 18 heures

*Salle de la Saline – Soultz-sous-Forêts*

## **Délibération CS n°2019-I-04 : COMPOSITION DU BUREAU ET ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU**

---

Rapport présenté par Claude STURNI, Président.

Le président rappelle aux membres du comité syndical que les dispositions de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, relatives aux EPCI, sont applicables par extension aux pôles d'équilibre territoriaux et ruraux. Ainsi, en application de cet article, le bureau du PETR est composé d'un président, d'un ou de plusieurs vice-présidents, et, éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres.

Comme du temps du syndicat mixte du SCoTAN, la gouvernance opérationnelle du SCoT, du PCAET et de la gestion courante du PETR sera assurée par le bureau syndical qui assistera le président dans ses fonctions.

Aussi, pour les derniers mois restants du mandat avant l'élection de la nouvelle assemblée, le président propose que le bureau syndical soit composé de **seize** (16) membres, à savoir du président et de **quinze** (15) membres, dont **trois** (3) vice-présidents.

Le président invite les membres du comité syndical à se prononcer sur la nouvelle composition du bureau.

### **Détermination du nombre de vice-présidents**

Le nombre de vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents.

Si le code permet ainsi de désigner jusqu'à **onze** (11) vice-présidents, le président propose que **trois** (3) vice-présidents soient désignés, de manière à ce qu'il y ait un vice-président en charge du SCoT, un vice-président en charge du PCAET et un vice-président en charge des finances du PETR.

### **Détermination du nombre des autres membres du bureau**

Si le nombre de vice-présidents est encadré par la loi, celui des autres membres éventuels du bureau est laissé à la libre appréciation du PETR.

Ainsi, il est proposé d'élargir le bureau à **douze** (12) autres membres, de manière à ce que chaque communauté soit représentée par au moins deux délégués, ceci afin de prendre en compte l'équilibre en rapport à la composition de l'assemblée délibérante.

Le comité syndical est invité à se prononcer sur la composition du bureau et à procéder à l'élection de ses vice-présidents et de ses autres membres.



Séance du jeudi 17 janvier 2019 à 18 heures

Salle de la Saline – Sultz-sous-Forêts

**Délibération CS n°2019-I-04 : COMPOSITION DU BUREAU ET ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU (SUITE)**

---

**DECISION**

**LE COMITE SYNDICAL,**

Sur la proposition du Président,

Fixe à **trois** (3) le nombre de vice-présidents,

Fixe à **douze** (12) le nombre total des autres membres du bureau,

Après un scrutin uninominal secret,

Elit en tant que **vice-présidents** :

1. M. Denis RIEDINGER
2. M. André ERBS
3. M. Hubert WALTER

Elit en tant qu'**autres membres du bureau** :

1. M. Jean-Denis ENDERLIN
2. M. Fernand FEIG
3. M. Alain FUCHS
4. M. Christian GLIECH
5. M. Jean-Marie HAAS
6. M. Pierre MAMMOSSER
7. M. Jean-Lucien NETZER
8. M. Etienne ROECKEL
9. M. Christophe SCHARRENBERGER
10. M. Philippe SPECHT
11. M. Serge STRAPPAZON
12. M. Etienne WOLF

Charge M. le Président des formalités correspondantes.

Affiché au siège syndical le 25/01/19

Pour ampliation,

Pour extrait conforme,  
Le Président

Claude STURNI





## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du jeudi 17 janvier 2019 à 18 h  
*Salle de la Saline – Soultz-sous-Forêts*

### Présents :

M. Paul ADAM, M. Jean-Claude BALL, M. André BURG, M. Jean DILLINGER, Mme Isabelle DOLLINGER, M. Jean-Denis ENDERLIN, M. André ERBS, M. Alain FUCHS, M. Daniel GAUPP, M. Dominique GUERLING, M. Remy GOTTRI, M. René GRAD, M. Raymond GRESS, M. Jean-Marie HAAS, Mme Stéphanie KOCHERT, M. Michel LOM, M. Pierre MAMMOSSER, M. Marc MOSER, M. Jean MULLER, M. Jean-Lucien NETZER, M. Denis RIEDINGER, M. Etienne ROECKEL, Mme Marie-Louise ROTH, M. Robert STAUDENMAIER, M. François STIEGLER, M. Serge STRAPPAZON, M. Jean-Claude STREBLER, M. Claude STURNI, M. Jean-Marc SUSS, M. Laurent SUTTER, M. Jean-Max TYBURN, M. Claude URBAN, Mme Michèle VOLTZ, M. Bertrand WAHL, M. Pierrot WINKEL, M. Etienne WOLF.

### Absents excusés :

M. Patrick DENNI, M. Fernand FEIG, M. Denis ISEL, M. Christian GLIECH, M. Pierre GROSS (pouvoir donné à M. Etienne ROECKEL), Mme Anne GUILLIER (pouvoir donné à M. Claude URBAN), M. Joël HERTZOG, M. Patrice HILT, M. Claude KERN (pouvoir donné à M. Denis RIEDINGER), Mme Dorothee KRIEGER, Mme Pascale LUDWIG (pouvoir à Pierre MAMMOSSER), Mme Christiane MUCKENSTURM, Mme Chantal MULLER, M. Claude RAU, M. Christophe SCHARRENBERGER, M. Serge SCHAFF, M. Patrick SCHOTT, M. Philippe SPECHT (pouvoir à M. Robert STAUDENMAIER), Mme Coralie TUOU (pouvoir à M. Claude STURNI), M. Etienne VOLLMAR (pouvoir donné à M. Jean-Lucien NETZER), M. Hubert WALTER (pouvoir donné à M. Jean-Claude STREBLER), M. Damien WINLING.

La majorité des membres élus par les collectivités publiques membres du syndicat mixte assistant à la séance, le comité syndical peut délibérer valablement.

L'ordre du jour comporte 20 points dont 19 donnent lieu à délibération du comité syndical :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Adoption du PV du comité syndical du 06 décembre 2018
3. Election du Président du PETR de l'Alsace du Nord
4. Composition du bureau et élection des membres du bureau
5. Redéfinition des délégations au bureau et au président
6. Arrêt du compte de gestion – exercice budgétaire 2018
7. Adoption du compte administratif 2018 et affectation des résultats de l'exercice
8. Adoption du budget primitif – exercice budgétaire 2019
9. Nouvelles durées des amortissements
10. Modification du tableau des effectifs
11. Instauration du RIFSEEP
12. Principe de composition du conseil de développement territorial
13. Lieux de réunions et délégation au président pour les lieux de réunions
14. Adhésion à l'Agence d'Urbanisme et de Développement de l'Agglomération Strasbourgeoise (ADEUS)
15. Adhésion au Comité d'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Territoriales (CNAS)
16. Affiliation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin
17. Adhésion à la Fédération Nationale des SCoT
18. Association à l'Etablissement Public Foncier d'Alsace (EPF)
19. Adhésion à l'Association Nationale des Pôles et des Pays (ANPP) et désignation d'un représentant
20. Informations diverses : Calendrier des prochaines réunions



Séance du jeudi 17 janvier 2019 à 18 heures

*Salle de la Saline – Saultz-sous-Forêts*

## **Délibération CS n°2019-I-05 : REDEFINITION DES DELEGATIONS AU BUREAU ET AU PRESIDENT**

---

Rapport présenté par Claude STURNI, Président.

L'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales permet au comité syndical de déléguer certaines de ses attributions au bureau ou au président, à l'exception, notamment, du vote du budget, des taux ou tarifs de taxes ou de redevances, de l'adoption du compte administratif, des modifications statutaires, de l'adhésion à un établissement public, de la délégation de gestion d'un service public ou encore des orientations en matière d'aménagement de l'espace, d'équilibre social de l'habitat et de politique de la ville.

Par délibération n°2017-II-07 en date du 06 juillet 2017, le comité syndical avait ainsi délégué diverses de ses attributions au bureau syndical et au président. Avec la transformation du syndicat mixte de SCoT en PETR, il est nécessaire de confirmer et de redéfinir ces délégations du comité syndical.

### **Délégations au bureau**

Le PETR, en tant qu'établissement public en charge d'un SCoT, est appelé à exprimer divers avis ou accords à l'occasion de l'élaboration ou de la gestion des documents locaux d'urbanisme, à l'intérieur du périmètre du SCoT ou dans les territoires limitrophes ; ces avis doivent généralement être exprimés dans un délai de trois mois à compter de la réception des dossiers. Afin de permettre au PETR d'exprimer ces avis ou accords dans les délais impartis sans contraindre à une réunion systématique du comité syndical, il est proposé de confirmer la délégation qui avait été consentie au bureau pour exprimer ces avis ou accords réglementairement exigés dans le cadre des procédures d'élaboration ou de gestion des documents d'urbanisme.

Il est par ailleurs proposé de confirmer la délégation au bureau concernant l'expression des avis réglementairement requis concernant des documents ou schémas de norme supérieure (SRADDET, SDAGE, SAGE, etc.).

Il est enfin proposé que le comité syndical délègue une décision nouvelle au bureau, à savoir, les avis exprimés au cours d'une enquête publique relative à l'élaboration ou à la gestion d'un document d'urbanisme.

En termes de gestion administrative du PETR, il est proposé que le comité syndical reconduise certaines décisions au bureau, à savoir :

- Les décisions relatives au régime de travail et de rémunération de personnel du PETR, s'agissant notamment du temps de travail, du régime indemnitaire, du véhicule de service, des déplacements, de la formation, etc.



Séance du jeudi 17 janvier 2019 à 18 heures

*Salle de la Saline – Sultz-sous-Forêts*

**Délibération CS n°2019-I-05 : REDEFINITION DES DELEGATIONS AU BUREAU ET AU PRESIDENT (SUITE)**

---

**Délégations au président**

Plusieurs domaines pourraient, comme c'était le cas dans le cadre du syndicat mixte du SCoT, justifier une délégation du comité syndical au président du PETR :

- Les avis sollicités de la part du PETR hors consultations réglementairement prévues ;
- Les décisions (préparation, passation, exécution et règlement) relatives aux marchés (études, maîtrise d'œuvre, travaux, fournitures ou services), lorsque ces marchés peuvent, en raison de leur montant, être passés sous forme négociée ou en procédure adaptée, dès lors que les crédits budgétaires ont été prévus ; la délégation s'étend également aux avenants qui n'entraînent pas d'augmentation supérieure à 5% du montant initial du marché, lorsque les crédits budgétaires ont été prévus ;
- La passation de contrats d'assurances, l'acceptation des indemnisations de sinistres s'y rapportant ;
- Les engagements d'actions en justice au nom du PETR et défense du PETR dans les actions intentées à son encontre, quel que soit le degré d'instance ou la juridiction saisie, y compris la constitution de partie civile ;
- La fixation des rémunérations et frais des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice ou experts ;
- La passation de convention relatives à l'élaboration, la révision ou mise en œuvre du SCoT ou du PCAET, avec diverses structures ou organismes.

En termes de gestion administrative du PETR, il est proposé que le comité syndical reconduise certaines décisions au président :

- La signature des actes individuels mettant en œuvre le régime de travail et de rémunération des personnels du PETR ;
- Les décisions relatives aux moyens techniques et technologiques de l'administration du PETR ;
- L'acceptation de dons et de legs qui ne sont grevés ni de condition, ni de charge ;
- La conclusion et la révision du louage de choses ou de mise à disposition de biens meubles ;
- Les décisions d'aliénation de gré à gré des biens mobiliers d'une valeur inférieure à 4 600 €.



Séance du jeudi 17 janvier 2019 à 18 heures

*Salle de la Saline – Soultz-sous-Forêts*

**Délibération CS n°2019-I-05 : REDEFINITION DES DELEGATIONS AU BUREAU ET AU PRESIDENT (SUITE)**

---

**DECISION**

**LE COMITE SYNDICAL,**

Sur la proposition du Président,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5211-10,

Vu la délibération n°2017-II-07 en date du 06 juillet 2017 relative aux délibérations consenties par le comité syndical au bureau et au président,

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

Donne, pour la durée du mandat, délégation

**Au bureau**

- Pour exprimer tout avis ou accord réglementairement exigé, en particulier dans le cadre des procédures d'élaboration ou de gestion des documents d'urbanisme ;
- Pour exprimer les avis réglementairement requis concernant les documents ou schémas de norme supérieure (SRADDET, SDAGE, SAGE, etc.) ;
- Pour exprimer les avis au cours d'une enquête publique relative à l'élaboration ou à la gestion d'un document d'urbanisme ;
- Pour prendre les décisions relatives au régime de travail et de rémunération des personnels du PETR, s'agissant notamment du temps de travail, du régime indemnitaire, du véhicule de service, des déplacements, de la formation, etc.



Séance du jeudi 17 janvier 2019 à 18 heures

Salle de la Saline – Sultz-sous-Forêts

**Délibération CS n°2019-I-05 : REDEFINITION DES DELEGATIONS AU BUREAU ET AU PRESIDENT (SUITE)**

---

**Au président**

- Pour exprimer les avis sollicités hors consultations réglementairement prévues ;
- Pour prendre, dans la limite des crédits inscrits chaque année au budget, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres relatifs aux travaux, études, fournitures et services comprenant également les marchés de maîtrise d'œuvre qui peuvent être passés selon la procédure des marchés adaptés prévus à l'article 28 du nouveau code des marchés publics et selon le seuil prévu au décret; la délégation s'étend également aux avenants qui n'entraînent pas d'augmentation supérieure à 5% du montant initial, lorsque les crédits budgétaires ont été prévus ;
- Pour la passation de contrats d'assurances, l'acceptation des indemnisations de sinistres s'y rapportant ;
- Pour engager les actions en justice au nom du PETR et pour défendre le PETR dans les actions intentées à son encontre, quel que soit le degré d'instance ou la juridiction choisie, y compris pour la constitution de partie civile ;
- Pour la passation de conventions relatives à l'élaboration, la révision ou la mise en œuvre du SCoT ou du PCAET, avec diverses structures ou organismes ;
- Pour signer des actes individuels mettant en œuvre le régime de travail et de rémunération des personnels du PETR ;
- Pour prendre des décisions relatives aux moyens techniques et technologiques de l'administration du PETR ;
- Pour accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de condition, ni de charge ;
- Pour conclure et réviser le louage de choses ou la mise à disposition de biens meubles ;
- Pour prendre les décisions d'aliénation de gré à gré de biens mobiliers d'une valeur jusqu'à 4 600 €.

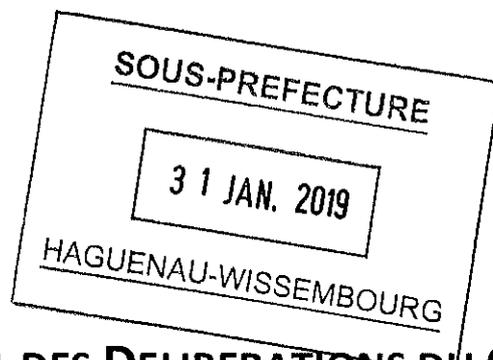
Affiché au siège syndical le 25/01/19

**Pour ampliation,**

Pour extrait conforme,  
Le Président

Claude STURNI





## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du jeudi 17 janvier 2019 à 18 h  
Salle de la Saline – Sultz-sous-Forêts

### Présents :

M. Paul ADAM, M. Jean-Claude BALL, M. André BURG, M. Jean DILLINGER, Mme Isabelle DOLLINGER, M. Jean-Denis ENDERLIN, M. André ERBS, M. Alain FUCHS, M. Daniel GAUPP, M. Dominique GUERLING, M. Remy GOTTRI, M. René GRAD, M. Raymond GRESS, M. Jean-Marie HAAS, Mme Stéphanie KOCHERT, M. Michel LOM, M. Pierre MAMMOSSER, M. Marc MOSER, M. Jean MULLER, M. Jean-Lucien NETZER, M. Denis RIEDINGER, M. Etienne ROECKEL, Mme Marie-Louise ROTH, M. Robert STAUDENMAIER, M. François STIEGLER, M. Serge STRAPPAZON, M. Jean-Claude STREBLER, M. Claude STURNI, M. Jean-Marc SUSS, M. Laurent SUTTER, M. Jean-Max TYBURN, M. Claude URBAN, Mme Michèle VOLTZ, M. Bertrand WAHL, M. Pierrot WINKEL, M. Etienne WOLF.

### Absents excusés :

M. Patrick DENNI, M. Fernand FEIG, M. Denis ISEL, M. Christian GLIECH, M. Pierre GROSS (pouvoir donné à M. Etienne ROECKEL), Mme Anne GUILLIER (pouvoir donné à M. Claude URBAN), M. Joël HERTZOG, M. Patrice HILT, M. Claude KERN (pouvoir donné à M. Denis RIEDINGER), Mme Dorothée KRIEGER, Mme Pascale LUDWIG (pouvoir à Pierre MAMMOSSER), Mme Christiane MUCKENSTURM, Mme Chantal MULLER, M. Claude RAU, M. Christophe SCHARRENBERGER, M. Serge SCHAFF, M. Patrick SCHOTT, M. Philippe SPECHT (pouvoir à M. Robert STAUDENMAIER), Mme Coralie TIJOU (pouvoir à M. Claude STURNI), M. Etienne VOLLMAR (pouvoir donné à M. Jean-Lucien NETZER), M. Hubert WALTER (pouvoir donné à M. Jean-Claude STREBLER), M. Damien WINLING.

La majorité des membres élus par les collectivités publiques membres du syndicat mixte assistant à la séance, le comité syndical peut délibérer valablement.

L'ordre du jour comporte 20 points dont 19 donnent lieu à délibération du comité syndical :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Adoption du PV du comité syndical du 06 décembre 2018
3. Election du Président du PETR de l'Alsace du Nord
4. Composition du bureau et élection des membres du bureau
5. Redéfinition des délégations au bureau et au président
6. Arrêt du compte de gestion – exercice budgétaire 2018
7. Adoption du compte administratif 2018 et affectation des résultats de l'exercice
8. Adoption du budget primitif – exercice budgétaire 2019
9. Nouvelles durées des amortissements
10. Modification du tableau des effectifs
11. Instauration du RIFSEEP
12. Principe de composition du conseil de développement territorial
13. Lieux de réunions et délégation au président pour les lieux de réunions
14. Adhésion à l'Agence d'Urbanisme et de Développement de l'Agglomération Strasbourgeoise (ADEUS)
15. Adhésion au Comité d'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Territoriales (CNAS)
16. Affiliation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin
17. Adhésion à la Fédération Nationale des SCoT
18. Association à l'Etablissement Public Foncier d'Alsace (EPF)
19. Adhésion à l'Association Nationale des Pôles et des Pays (ANPP) et désignation d'un représentant
20. Informations diverses : Calendrier des prochaines réunions



Séance du jeudi 17 janvier 2019 à 18 heures

*Salle de la Saline – Sultz-sous-Forêts*

**Délibération CS n°2019-I-06 : ARRET DU COMPTE DE GESTION –  
EXERCICE BUDGETAIRE 2018**

Rapport présenté par Claude STURNI, Président.

Le receveur du PETR de l'Alsace du Nord a établi le compte de gestion de l'exercice 2018 qui retrace l'ensemble des opérations comptables effectuées par le syndicat au cours de l'exercice 2018. Ce compte correspond en tous points au compte administratif établi par le syndicat mixte, qu'il sera proposé d'adopter ensuite. Il fait apparaître les résultats suivants :

Résultats de l'exercice 2018	excédent	déficit
fonctionnement	5 450,13 €	
investissement	19 315,27 €	
<b>solde global</b>	<b>24 765,40 €</b>	

En intégrant les résultats de l'exercice 2017, les résultats globaux se présentent comme suit :

Résultats globaux au 31.12.2018	excédent	déficit
Fonctionnement	48 816,44 €	
Investissement	133 051,12 €	
<b>solde global</b>	<b>181 867,56 €</b>	



Séance du jeudi 17 janvier 2019 à 18 heures

Salle de la Saline – Sultz-sous-Forêts

**Délibération CS n°2019-I-06 : ARRÊT DU COMPTE DE GESTION -EXERCICE 2018 (SUITE)**

**DECISION**

**LE COMITE SYNDICAL,**

Sur la proposition du Président,

Vu le compte de gestion établi par M. Pascal CLAUSS, trésorier du PETR de l'Alsace du Nord, au titre de l'exercice comptable 2018,

Vu le budget primitif adopté durant cet exercice,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées au titre de l'exercice comptable 2018, admet les résultats de gestion 2018 suivants :

- Excédent de fonctionnement de clôture :	<b>5 450,13 euros</b>
- Excédent d'investissement de clôture :	<b>19 315,27 euros</b>
- Excédent global de clôture (total des 2 sections) :	<b>24 765,40 euros</b>

Ainsi que les résultats globaux au 31 décembre 2018 suivants :

- Excédent global de fonctionnement :	<b>48 816,44 euros</b>
- Excédent global d'investissement :	<b>133 051,12 euros</b>
- Excédent global :	<b>181 867,56 euros</b>

Déclare que le compte de gestion dressé par le trésorier du PETR de l'Alsace du Nord pour l'exercice 2018 (sous l'entité juridique syndicat mixte du SCoTAN) n'appelle aucune observation ni réserve.

Affiché au siège syndical le **25/01/19**

**Pour ampliation,**

Pour extrait conforme,  
Le Président

Claude STURNI



067107

**TRES. HAGUENAU MUNICIPALE**

**42400 SMI SCOTAN - .**

ORIGINE DU DOCUMENT : etienne.loyseau

Exercice : 2018

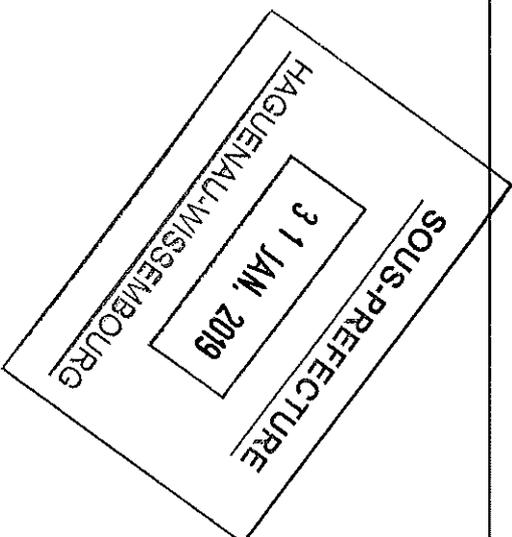
Budget collectivité : 42400

A Viser : 0

Edition Provisoire : 1

Edition destinée au CDG sur chiffre étendu : 1

Date à considérer dans les messages de supervision



TRÉSOR PUBLIC

TRES. HAGUENAU MUNICIPALE

N° CODIQUE 067107

Date d'édition : 04/01/2019

IDENTIFIANT BUDGET 42400

N° de SIRET 25670307500018

**SMI SCOTAN - .**  
**BUDGET PRINCIPAL**  
**COMPTE DE GESTION**  
**EXERCICE 2018**

PRÉSENTÉ À

La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)

M Pascal CLAUSS

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION

DU 01/01/2018 AU 04/01/2019

SOMMAIRE

	PAGES
<b>1ERE PARTIE : Situation patrimoniale</b>	<b>3</b>
1 Bilan synthétique	4
2 Bilan	5
3 Compte de résultat synthétique	13
4 Compte de résultat	14
5 Annexe	18
Etats des opérations pour compte de tiers	19
<b>2EME PARTIE : Exécution budgétaire</b>	<b>21</b>
1 Résultats budgétaires de l'exercice	22
2 Résultats d'exécution	23
3 Etat de consommation des crédits	24
4 Etat de réalisation des opérations	28
<b>3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs</b>	<b>33</b>
1 Balance des comptes	34
2 Situation des valeurs inactives	45
<b>4EME PARTIE : Page des signatures</b>	<b>46</b>
<b>ETAT D'ANOMALIES DES CONTROLES D'EDITION</b>	<b>47</b>

**SITUATION PATRIMONIALE**

**BILAN SYNTHÉTIQUE**

En milliers d'Euros

ACTIF NET	Total	PASSIF	Total
<b>Immobilisations incorporelles (nettes)</b>	79,40	Dotations	
Terrains		Fonds globalisés	33,41
Constructions		Réserves	148,59
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers		Différences sur réalisations d'immobilisations	1,00
Immobilisations corporelles en cours		Report à nouveau	43,37
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées		Résultat de l'exercice	5,45
Autres immobilisations corporelles		Subventions transférables	29,46
<b>Total immobilisations corporelles (nettes)</b>		Subventions non transférables	
<b>Immobilisations financières</b>		Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant	
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ</b>	79,40	Autres fonds propres	
Stocks		<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>	261,27
Créances		<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	
Valeurs mobilières de placement		<b>Dettes financières à long terme</b>	
Disponibilités	181,87	Fournisseurs	
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	181,87	Total dettes à court terme	
<b>Comptes de régularisations</b>		<b>TOTAL DETTES</b>	
		Comptes de régularisations	
<b>TOTAL ACTIF</b>	261,27	<b>TOTAL PASSIF</b>	261,27

## 42400 - SMI SCOTLAN - .

## BILAN ( en Euros )

	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
<b>ACTIF</b>				
Subventions d'équipement versées				
Autres immobilisations incorporelles	262 328,35	182 925,76	79 402,59	104 539,22
Immobilisations incorporelles en cours				
Terrains en toute propriété				
Constructions en toute propriété				
Construction sur sol autrui en tte prop				
Réseaux installations voirie rés divers				
Collections et oeuvres d'art				
Autres immobilisations corporelles	6 425,63	6 425,63		499,00
Immobilisations corporelles en cours				
Immo affecté à service non personnalisé				
Immo en concess afferm à dispo immo aff				
Terrains reçus au titre de mise à dispo				
Construc reçues au titre mise à dispo				
Construction sur sol autrui mise à dispo				
Réseaux installations voirie rés divers				
Collections et oeuvres d'art				
Autres immobilisations corporelles				
<b>MONTANT A REPORTER</b>	<b>268 753,98</b>	<b>189 351,39</b>	<b>79 402,59</b>	<b>105 038,22</b>

42400 - SMI SCOTAN -  
 BILAN ( en Euros )

	EXERCICE N			EXERCICE N-1
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
<b>ACTIF</b>				
REPORT	268 753,98	189 351,39	79 402,59	105 038,22
Terrains recus au titre d'affectation				
Construct reçues au titre d'affectation				
Constructe sol d'autrui au titre affectat				
Réseaux installations voirie rés divers				
Collections et oeuvres d'art				
Autres immobilisations corporelles				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Avances en garanties d'emprunt				
Autres créances				
ACTIF IMMOBILISE TOTAL I	268 753,98	189 351,39	79 402,59	105 038,22

42400 - SMI SCOTIAN - .

BILAN ( en Euros )

	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
<b>ACTIF</b>				
<b>CIRCULANT</b>				
Terrains				
Production autre que terrains				
Autres stocks				
Redevables et comptes rattachés				41,06
Créanc irrécouv adm par juge des cptes				
Créances sur l'Etat et collec publiques				
Créances sur BA CCAS et CDE rattachées				
Opérations pour le compte de tiers				
Autres créances				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	181 867,56		181 867,56	163 190,46
Avances de trésorerie				
Charges constatées d'avance				
<b>ACTIF CIRCULANT TOTAL II</b>	<b>181 867,56</b>		<b>181 867,56</b>	<b>163 231,52</b>



42400 - SMI SCOTAN - .

**BILAN ( en Euros )**

	EXERCICE N			EXERCICE N-1
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
<b>ACTIF</b>				
Charges à répartir sur plusieurs exer				
Primes de remboursement des obligations				
Dépenses à classer ou à régulariser				
Ecart de conversion - Actif				
<b>COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III</b>				
TOTAL GENERAL (I + II + III)	450 621,54	189 351,39	261 270,15	268 269,74
<b>COMPTES DE REGULARI SATON</b>				

422400 - SMI SCOTIAN - .

**BILAN ( en Euros )**

	PASSIF	EXERCICE N	EXERCICE N-1
	Dotations		
	Mise à disposition chez le bénéficiaire		
	Affectation par collee de rattachement		
	Réserves	148 587,98	148 587,98
	Neutra amortis subv equip versees		
	Report à nouveau	43 366,31	26 391,28
	Résultat de l'exercice	5 450,13	16 975,03
	Subventions transférables	29 460,59	36 825,74
	Différences sur réalisations d'immob	1 000,00	1 000,00
<b>FONDS</b>	Fonds globalisés	33 405,14	32 360,35
	Subventions non transférables		
<b>PROPRES</b>	Droits de l'affectant		
	<b>FONDS PROPRES TOTAL I</b>	<b>261 270,15</b>	<b>262 140,38</b>



42400 - SMI SCOTAN - .

**BILAN ( en Euros )**

	PASSIF	EXERCICE N	EXERCICE N-1
	Emprunts obligataires		
	Emprunts auprès des états de crédits		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Crédits et lignes de trésorerie		
	Fournisseurs et comptes rattachés		6 129,36
	Dettes fiscales et sociales		
	Dettes envers l'Etat et les collec publ		
	Dettes envers BA CCAS et CDE rattachées		
	Opérations pour le compte de tiers		
	Autres dettes		
	Fournisseurs d'immobilisations		
	Produits constatés d'avance		
	<b>DETTES TOTAL III</b>		6 129,36



## COMPTES DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

En milliers d'Euros

POSTE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Impôts et taxes perçus		
Dotations et subventions reçues	227,73	234,21
Produits des services		
Autres produits		
Transfert de charges		
<b>Produits courants non financiers</b>	<b>227,73</b>	<b>234,21</b>
Traitements, salaires, charges sociales	100,90	96,64
Achats et charges externes	46,10	43,29
Participations et interventions	55,81	51,67
Dotations aux amortissements et provisions	25,64	31,03
Autres charges	1,20	3,03
<b>Charges courantes non financières</b>	<b>229,64</b>	<b>225,66</b>
<b>RÉSULTAT COURANT NON FINANCIER</b>	<b>-1,92</b>	<b>8,55</b>
Produits courants financiers		
Charges courantes financières		
<b>RÉSULTAT COURANT FINANCIER</b>		
<b>RÉSULTAT COURANT</b>	<b>-1,92</b>	<b>8,55</b>
Produits exceptionnels	7,37	8,43
Charges exceptionnelles		
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>7,37</b>	<b>8,43</b>
<b>IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES</b>		
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>5,45</b>	<b>16,98</b>

## COMPTÉ DE RESULTAT 2018

POSTES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS		
Impôts locaux		
Autres impôts et taxes		
Produits services, domaine et ventes div		
Production stockée		
Production immobilisée		
Reprise sur amortissements et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits		
Dotations de l'Etat		
Subventions et participations	227 727,15	
Autres attributions (péréquat, compensa)		
TOTAL I	227 727,15	
CHARGES COURANTES NON FINANCIERES		
Traitements et salaires	73 970,89	
Charges sociales	26 924,65	
Achats et charges externes	46 097,50	
Impôts et taxes	1 199,50	
Dotations amortissements des immob	25 635,63	
Dot amort sur charges à répartir		

42400 - SMI SCOTAN - .

## COMpte DE RESULTAT 2018

POSTES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Dotations aux provisions		
Autres charges		
Contingents et participations		
Subventions	55 814,00	
TOTAL II	229 642,17	
A - RESULTAT COURANT NON FINANCIER (I-II)	-1 915,02	
PRODUITS COURANTS FINANCIERS		
Valeurs mob et créances de l'actif immo		
Autres intérêts et produits assimilés		
Gains de change		
Produit net sur cessions de VMP		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL III		
CHARGES COURANTES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Pertes de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL IV		

42400 - SMI SCOTAN - .

## COMPTÉ DE RESULTAT 2018

POSTES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
B - RESULTAT COURANT FINANCIER (III-IV)		
A + B - RESULTAT COURANT	-1 915,02	
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits except op gestion : Subventions		
Prod exception gestion : Autres opér		
Produits des cessions d'immobilisations		
Diff réalis(négatives)repr opte résultat		
Neutralisation des amortissements		
Prod exception capital : Autres opér	7 365,15	
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL V	7 365,15	
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charg except op gestion : subventions		
Charg except op gestion-Autres opérations		
Valeur comptable des immo cédées		
Diff réalis(positives)transf à investist		
Charg except op capital-Autres opérations		
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL VI		

## COMPTÉ DE RESULTAT 2018

POSTES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	7 365,15	
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	235 092,30	
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	229 642,17	
RESULTAT DE L'EXERCICE	5 450,13	

**ANNEXE**





**EXECUTION BUDGETAIRE**

42400 - SMI SCOTAN - .

## RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	140 416,27	297 898,46	438 314,73
Titres de recettes émis (b)	52 316,05	235 092,30	287 408,35
Réductions de titres (c)	25 635,63		25 635,63
Recettes nettes (d = b - c)	26 680,42	235 092,30	261 772,72
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	140 416,27	297 898,46	438 314,73
Mandats émis (f)	7 365,15	229 642,17	237 007,32
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	7 365,15	229 642,17	237 007,32
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	19 315,27	5 450,13	24 765,40
(h - d) Déficit			

42400 - SMI SCOTAN - .

## RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2017	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2018	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2018	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2018
<b>I - Budget principal</b>					
Investissement	113 735,85		19 315,27		133 051,12
Fonctionnement	43 366,31		5 450,13		48 816,44
<b>TOTAL I</b>	<b>157 102,16</b>		<b>24 765,40</b>		<b>181 867,56</b>
<b>II - Budgets des services à caractère administratif</b>					
<b>TOTAL II</b>					
<b>III - Budgets des services à caractère industriel et commercial</b>					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>157 102,16</b>		<b>24 765,40</b>		<b>181 867,56</b>

## 42400 - SMI SCOTAN - .

## ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS

### SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget primitif 1	Décision modificative 2	Total Prévisions 3 = 1 + 2
20	Immobilisations incorporelles	124 051,12		124 051,12
21	Immobilisations corporelles	4 000,00		4 000,00
	Dépenses imprévues - section d'investiss	5 000,00		5 000,00
020	<b>SOUS-TOTAL</b> CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	133 051,12		133 051,12
	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	133 051,12		133 051,12
040	Opérations d'ordre de transfert entre se	7 365,15		7 365,15
	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	7 365,15		7 365,15
	<b>TOTAL GENERAL</b>	140 416,27		140 416,27



## 42400 - SMI SCOTAN - .

**ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES**

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget primitif 1	Décision modificative 2	Total Prévisions 3 = 1 + 2
10	Dotations fonds divers et réserves	1 044,79		1 044,79
	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	1 044,79		1 044,79
	Opérations d'ordre de transfert entre se			
	SOUS-TOTAL			
	TOTAL	1 044,79		1 044,79
040	Opérations d'ordre de transfert entre se	25 635,63		25 635,63
	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	25 635,63		25 635,63
001	Solde d'exécution de la section d'invest	113 735,85		113 735,85
	TOTAL GENERAL	140 416,27		140 416,27

**ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES**

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 1	Émissions 2	Annulations 3	RECETTES nettes 4=2-3	Solde prévisions / réalisations 5=1-4
10	1 044,79	1 044,79		1 044,79	
SOUS-TOTAL	1 044,79	1 044,79		1 044,79	
SOUS-TOTAL					
TOTAL	1 044,79	1 044,79		1 044,79	
040	25 635,63	51 271,26	25 635,63	25 635,63	
TOTAL	25 635,63	51 271,26	25 635,63	25 635,63	
001	113 735,85				113 735,85
TOTAL GENERAL	140 416,27	52 316,05	25 635,63	26 680,42	113 735,85





42400 - SMI SCOTAN - .

**ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES**

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 1	Émissions 2	Annulations 3	DEPENSES nettes 4=2-3	Solde prévisions / réalisations 5=1-4
011	55 000,00	46 097,50		46 097,50	8 902,50
012	110 000,00	102 095,04		102 095,04	7 904,96
65	89 262,83	55 814,00		55 814,00	33 448,83
022	18 000,00				18 000,00
TOTAL	272 262,83	204 006,54		204 006,54	68 256,29
042	25 635,63	25 635,63		25 635,63	
TOTAL	25 635,63	25 635,63		25 635,63	
TOTAL GENERAL	297 898,46	229 642,17		229 642,17	68 256,29

## 42400 - SMI SCOTAN - .

**ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS**  
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget primitif <b>1</b>	Décision modificative <b>2</b>	Total Prévisions <b>3 = 1 + 2</b>
74	Dotations et participations	247 167,00		247 167,00
	<b>TOTAL</b>	247 167,00		247 167,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre se	7 365,15		7 365,15
	<b>TOTAL</b>	7 365,15		7 365,15
002	Résultat de fonctionnement reporté	43 366,31		43 366,31
	<b>TOTAL GENERAL</b>	297 898,46		297 898,46



## 42400 SMI SCOTLAN - .

## ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	DEPENSES nettes 3 = 1 + 2
13912	Subvention équipement transférées au com	2 416,67		2 416,67
13913	Subvention d'équipement transférées au c	4 948,48		4 948,48
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre se	7 365,15		7 365,15
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	7 365,15		7 365,15
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEM	7 365,15		7 365,15

## 42400 SMI SCOTAN -.

## ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS

## SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

N° articles puis totalisation au chapitre	Initulé	Émissions 1	Annulations 2	RECETTES nettes 3 = 1 + 2
10222	Fonds compensation taxe valeur ajoutée (	1 044,79		1 044,79
SOUS-TOTAL CHAPITRE 10	Dotations fonds divers et réserves	1 044,79		1 044,79
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	1 044,79		1 044,79
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 044,79		1 044,79
2802	Amortissements frais liés à la réalisati	50 273,26		25 136,63
28183	Matériel de bureau et matériel informati	499,00	499,00	499,00
28188	Amortissements autres immobilisations co	499,00		499,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre se	51 271,26	25 635,63	25 635,63
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	51 271,26	25 635,63	25 635,63
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEM	52 316,05	25 635,63	26 680,42

## ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS

### SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	DEPENSES nettes 3 = 1 + 2
60622	Achats non stockés de carburants	859,35		859,35
60623	Achats non stockés d'alimentation	133,16		133,16
60632	Achats non stockés de fournitures de pet	91,20		91,20
6064	Achats non stockés de fournitures admini	1 391,34		1 391,34
611	Contrats prestations de services	4 838,94		4 838,94
6132	Services extérieurs - locations immobili	2 926,08		2 926,08
6135	Services extérieurs - locations mobilier	3 192,48		3 192,48
614	Services extérieurs - charges locatives	1 128,96		1 128,96
6161	Multirisques	2 203,64		2 203,64
6182	Services extérieurs - divers - documenta	307,00		307,00
6184	Services extérieurs - divers - versement	1 035,00		1 035,00
6188	Services extérieurs - autres frais diver	14 674,19		14 674,19
6225	Indemnités au comptable et aux régisseur	258,69		258,69
6226	Rémunération d'intermediaires et honorai	300,00		300,00
6231	Publicité publications relations publicq	497,95		497,95
6236	Publicité publications relations publicq	1 414,80		1 414,80
6251	Déplacements missions et réceptions - vo	1 137,18		1 137,18
6257	Déplacements missions et réceptions - ré	6 601,80		6 601,80
6261	Frais de télécommunication	1 990,43		1 990,43
6262	Frais de télécommunications	1 115,31		1 115,31
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	46 097,50		46 097,50
6336	Cotisation au centre national et au cent	1 199,50		1 199,50
64111	Personnel titulaire - rémunération princ	73 970,89		73 970,89
6451	Charges sécurité sociale et prévoyance c	14 588,73		14 588,73

## 42400 SMI SCOTAN - .

## ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intrulé	Émissions 1	Annulations 2	DEPENSES nettes 3 = 1 + 2
6453	Cotisations aux caisses de retraites	10 992,76		10 992,76
6456	Charges sécurité sociale et prévoyance v	499,00		499,00
6458	Charges sécurité sociale et prévoyance c	228,00		228,00
6474	Autres charges sociales-versements aux a	410,00		410,00
6475	Autres charges sociales - médecine du tr	206,16		206,16
SOUS-TOTAL CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	102 095,04		102 095,04
6574	Subventions de fonctionnement aux associ	55 814,00		55 814,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 65	Autres charges de gestion courante	55 814,00		55 814,00
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	204 006,54		204 006,54
6811	Dotations aux Amortissements immobilisat	25 635,63		25 635,63
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre se	25 635,63		25 635,63
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	25 635,63		25 635,63
TOTAL	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNE	229 642,17		229 642,17

## ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS

### SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	RECETTES nettes 3 = 1 + 2
7472	Participations - Régions	10 000,00		10 000,00
7478	Participation - Autres Groupements	217 167,15		217 167,15
	Participations - autres organismes	560,00		560,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 74	Dotations et participations	227 727,15		227 727,15
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	227 727,15		227 727,15
777	Quote-part des subventions d'investissem	7 365,15		7 365,15
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre se	7 365,15		7 365,15
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	7 365,15		7 365,15
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNE	235 092,30		235 092,30

**COMPTABILITE**

**DES DENIERS ET VALEURS**

## Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2018

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
10222	FCTVA		32 360,35				1 044,79		33 405,14		33 405,14
	Sous Total compte 1022		32 360,35				1 044,79		33 405,14		33 405,14
	Sous Total compte 102		32 360,35				1 044,79		33 405,14		33 405,14
1068	Excédit de fonctionnement capitalisé		148 587,98						148 587,98		148 587,98
	Sous Total compte 106		148 587,98						148 587,98		148 587,98
	Sous Total compte 10		180 948,33				1 044,79		181 993,12		181 993,12
110	Report à nouveau solde créditeur		26 391,28		16 975,03				43 366,31		43 366,31
	Sous Total compte 11		26 391,28		16 975,03				43 366,31		43 366,31
12	Résultat exercice excédit déficit		16 975,03		16 975,03				16 975,03		0,00
	Sous Total compte 12		16 975,03		16 975,03				16 975,03		0,00
1312	Subv équippt transf - Région		14 500,00						14 500,00		14 500,00
1313	Subv équippt transf - Dépt		29 690,89						29 690,89		29 690,89
	Sous Total compte 131		44 190,89						44 190,89		44 190,89

42400 - SMI SCOTAN - .

Exercice 2018

## Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2018

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
13912	Subv équippt transf - Région	2 416,67				2 416,67		4 833,34		4 833,34	
13913	Subv équippt transf - Dépt	4 948,48				4 948,48		9 896,96		9 896,96	
	Sous Total compte 1391	7 365,15				7 365,15		14 730,30		14 730,30	
	Sous Total compte 139	7 365,15				7 365,15		14 730,30		14 730,30	
	Sous Total compte 13	7 365,15	44 190,89			7 365,15		14 730,30	44 190,89	29 460,59	
192	Plus ou moins-values cessions immo		1 000,00					1 000,00		1 000,00	
	Sous Total compte 19		1 000,00					1 000,00		1 000,00	
	Total classe 1	7 365,15	269 505,53	16 975,03	16 975,03	7 365,15	1 044,79	31 705,33	287 525,35	14 730,30	270 550,32
202	Frais réalisation doc urb et num cadast	262 328,35						262 328,35		262 328,35	
	Sous Total compte 20	262 328,35						262 328,35		262 328,35	
2183	Mat bureau mat informatique	5 926,63						5 926,63		5 926,63	
2188	Autres immobilisations corporelles	499,00						499,00		499,00	
	Sous Total compte 218	6 425,63						6 425,63		6 425,63	

## Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2018

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 21	6 425,63						6 425,63		6 425,63	
2802	Amort frais réel doc urb et num cadastre		157 789,13			25 136,63	50 273,26	25 136,63	208 062,39		182 925,76
	Sous Total compte 280		157 789,13			25 136,63	50 273,26	25 136,63	208 062,39		182 925,76
28183	Mat bureau mat informatique					499,00		499,00	6 425,63		5 926,63
28188	Amort autres immobilisations corporelles					499,00		499,00	499,00		499,00
	Sous Total compte 2818					499,00	998,00	499,00	6 924,63		6 425,63
	Sous Total compte 281					499,00	998,00	499,00	6 924,63		6 425,63
	Sous Total compte 28		163 715,76			25 635,63	51 271,26	25 635,63	214 987,02		189 351,39
	Total classe 2	268 753,98	163 715,76			25 635,63	51 271,26	294 389,61	214 987,02	268 753,98	189 351,39
4011	Fournisseurs		6 129,36					47 388,20	47 388,20		0,00
	Sous Total compte 401		6 129,36					47 388,20	47 388,20		0,00
	Sous Total compte 40							47 388,20	47 388,20		0,00
4111	Redevables - amiable	41,06						601,06	601,06		0,00

42400 - SMI SCOTAN - .

Exercice 2018

## Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2018

Numero de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Credit	Débit	Credit	Débit	Credit	Débit	Credit	Débit	Credit
	Sous Total compte 411	41,06		560,00	601,06			601,06	601,06		0,00
	Sous Total compte 41	41,06		560,00	601,06			601,06	601,06		0,00
421	Personnel - rémunérations dues			58 674,02	58 674,02			58 674,02	58 674,02		0,00
	Sous Total compte 42			58 674,02	58 674,02			58 674,02	58 674,02		0,00
431	Sécurité sociale			24 115,27	24 115,27			24 115,27	24 115,27		0,00
437	Autres organismes sociaux			17 989,03	17 989,03			17 989,03	17 989,03		0,00
	Sous Total compte 43			42 104,30	42 104,30			42 104,30	42 104,30		0,00
4411	Etat aut coll publ subv à recev amiable			217 167,15	217 167,15			217 167,15	217 167,15		0,00
	Sous Total compte 441			217 167,15	217 167,15			217 167,15	217 167,15		0,00
447	Autres impôts taxes versEMENTs assimilés			1 110,56	1 110,56			1 110,56	1 110,56		0,00
	Sous Total compte 44			218 277,71	218 277,71			218 277,71	218 277,71		0,00
46711	Autres comptes créditeurs			60 858,82	60 858,82			60 858,82	60 858,82		0,00
	Sous Total compte 4671			60 858,82	60 858,82			60 858,82	60 858,82		0,00

42400 - SMI SCOTAN - .

## Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2018

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 467			60 858,82	60 858,82			60 858,82	60 858,82		0,00
	Sous Total compte 46			60 858,82	60 858,82			60 858,82	60 858,82		0,00
4712	Virements réimputés			499,00	499,00			499,00	499,00		0,00
47138	Raet : autres			11 604,79	11 604,79			11 604,79	11 604,79		0,00
	Sous Total compte 4713			11 604,79	11 604,79			11 604,79	11 604,79		0,00
	Sous Total compte 471			12 103,79	12 103,79			12 103,79	12 103,79		0,00
	Sous Total compte 47			12 103,79	12 103,79			12 103,79	12 103,79		0,00
	Total classe 4	41,06	6 129,36	439 966,84	433 878,54			440 007,90	440 007,90		0,00
515	Compte au trésor	163 190,46		229 270,94	210 593,84			392 461,40	210 593,84	181 867,56	
	Sous Total compte 51	163 190,46		229 270,94	210 593,84			392 461,40	210 593,84	181 867,56	
580	Opérations d'ordre budgétaires			58 636,41	58 636,41			58 636,41	58 636,41		0,00
	Sous Total compte 58			58 636,41	58 636,41			58 636,41	58 636,41		0,00
	Total classe 5	163 190,46		287 907,35	269 230,25			451 097,81	269 230,25	181 867,56	

## Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2018

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
60622	Achis non stks carburants					859,35		859,35		859,35	
60623	Achis non stks d'aliment					133,16		133,16		133,16	
	Sous Total compte 6062					992,51		992,51		992,51	
60632	Achis non stks fournis petit éqipt					91,20		91,20		91,20	
	Sous Total compte 6063					91,20		91,20		91,20	
6064	Achis non stks fournis admin					1 391,34		1 391,34		1 391,34	
	Sous Total compte 606					2 475,05		2 475,05		2 475,05	
	Sous Total compte 60					2 475,05		2 475,05		2 475,05	
611	Contrats prestations de services					4 838,94		4 838,94		4 838,94	
6132	Locations immobilières					2 926,08		2 926,08		2 926,08	
6135	Locations mobilières					3 192,48		3 192,48		3 192,48	
	Sous Total compte 613					6 118,56		6 118,56		6 118,56	
614	Charges locatives et de copropriété					1 128,96		1 128,96		1 128,96	

42400 - SMI SCOTAN - .

## Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2018

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6161	Multirisques					2 203,64		2 203,64		2 203,64	
	Sous Total compte 616					2 203,64		2 203,64		2 203,64	
6182	Divers doc générale et technique					307,00		307,00		307,00	
6184	Divers versé à organismes formation					1 035,00		1 035,00		1 035,00	
6188	Autres frais divers					14 674,19		14 674,19		14 674,19	
	Sous Total compte 618					16 016,19		16 016,19		16 016,19	
	Sous Total compte 61					30 306,29		30 306,29		30 306,29	
6225	Indemnités au comptable et régisseurs					258,69		258,69		258,69	
6226	Rémun internéd honoraires					300,00		300,00		300,00	
	Sous Total compte 622					558,69		558,69		558,69	
6231	Pub public relat publ annonces insert					497,95		497,95		497,95	
6236	Pub public relat publ catalog imprimés					1 414,80		1 414,80		1 414,80	
	Sous Total compte 623					1 912,75		1 912,75		1 912,75	

## Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2018

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6251	Déplacts missions récep - voyage déplcts					1 137,18		1 137,18		1 137,18	
6257	Déplacts missions récep - réceptions					6 601,80		6 601,80		6 601,80	
	Sous Total compte 625					7 738,98		7 738,98		7 738,98	
6261	Frais d'affranchissement					1 990,43		1 990,43		1 990,43	
6262	Frais de télécommunications					1 115,31		1 115,31		1 115,31	
	Sous Total compte 626					3 105,74		3 105,74		3 105,74	
	Sous Total compte 62					13 316,16		13 316,16		13 316,16	
6336	Cotis. centre national - centres gestion					1 199,50		1 199,50		1 199,50	
	Sous Total compte 633					1 199,50		1 199,50		1 199,50	
	Sous Total compte 63					1 199,50		1 199,50		1 199,50	
64111	Persl titulaire_rémunération principale					73 970,89		73 970,89		73 970,89	
	Sous Total compte 6411					73 970,89		73 970,89		73 970,89	
	Sous Total compte 641					73 970,89		73 970,89		73 970,89	

42400 - SMI SCOTAN - .

### Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2018

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6451	Charges sécu cotisations URSSAF					14 588,73		14 588,73		14 588,73	
6453	Cotisations aux caisses de retraites					10 992,76		10 992,76		10 992,76	
6456	Charges sécu versé FNIC et SF					499,00		499,00		499,00	
6458	Charges sécu prévoyance cotisations					228,00		228,00		228,00	
	Sous Total compte 645					26 308,49		26 308,49		26 308,49	
6474	Autres charges sociales-versements aux a					410,00		410,00		410,00	
6475	Autres charges sociales médecine travail					205,16		205,16		205,16	
	Sous Total compte 647					616,16		616,16		616,16	
	Sous Total compte 64					100 895,54		100 895,54		100 895,54	
6574	Subv fonct assoc et pers droit privé					55 814,00		55 814,00		55 814,00	
	Sous Total compte 657					55 814,00		55 814,00		55 814,00	
	Sous Total compte 65					55 814,00		55 814,00		55 814,00	
6811	DA - immob					25 635,63		25 635,63		25 635,63	

## Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2018

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 681					25 635,63		25 635,63		25 635,63	
	Sous Total compte 68					25 635,63		25 635,63		25 635,63	
	Total classe 6					229 642,17		229 642,17		229 642,17	
7472	Participations - Région					10 000,00		10 000,00		10 000,00	
74758	Participation - autres groupements					217 167,15		217 167,15		217 167,15	
	Sous Total compte 7475					217 167,15		217 167,15		217 167,15	
7478	Participations - autres organismes					560,00		560,00		560,00	
	Sous Total compte 747					227 727,15		227 727,15		227 727,15	
	Sous Total compte 74					227 727,15		227 727,15		227 727,15	
777	Quote-part subv invest transf au résultat					7 365,15		7 365,15		7 365,15	
	Sous Total compte 77					7 365,15		7 365,15		7 365,15	
	Total classe 7					235 092,30		235 092,30		235 092,30	
	Total général	439 350,65	439 350,65	744 849,22	720 083,82	262 642,95	287 408,35	1 446 842,82	1 446 842,82	694 994,01	694 994,01



**PAGE DES SIGNATURES**

Vu et certifié par le comptable supérieur qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

À \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_,

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre, et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de SMI SCOTAN - . pendant l'année 2018 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

À \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_,

Vu par \_\_\_\_\_ qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandants émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ..... par l'organe délibérant.

À \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_,

067107

TRES. HAGUENAU MUNICIPALE



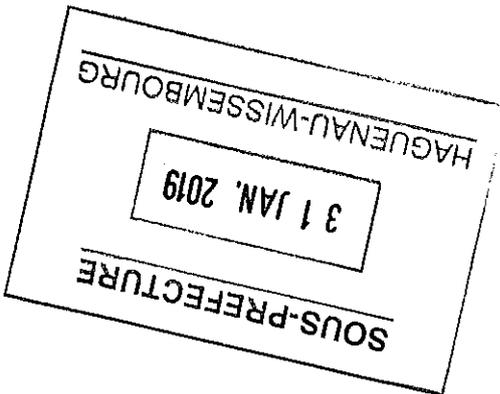
GED

42400 SMI SCOTAN - .

Exercice 2018

## ÉTAT D'ANOMALIES DES CONTRÔLES D'ÉDITION

Le résultat de fonctionnement de l'exercice N-1 n'est pas cohérent sur les différents états du compte de gestion :  
Bilan = 16.975,03 ; CR synthétique = 16.975,03 ; CR = ,00 ; BE compte 12 = 16.975,03.



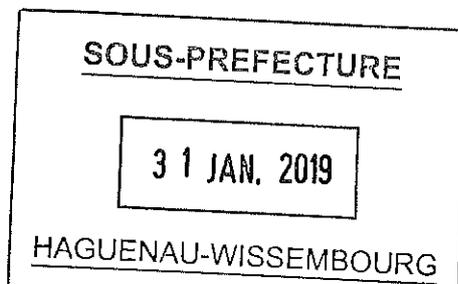
**067107**

**TRES. HAGUENAU MUNICIPALE**

**42400 SMI SCOTAN - .**

**Nombre de pages : 46**

**FIN DE DOCUMENT**



## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du jeudi 17 janvier 2019 à 18 h

*Salle de la Saline – Sultz-sous-Forêts*

### Présents :

M. Paul ADAM, M. Jean-Claude BALL, M. André BURG, M. Jean DILLINGER, Mme Isabelle DOLLINGER, M. Jean-Denis ENDERLIN, M. André ERBS, M. Alain FUCHS, M. Daniel GAUPP, M. Dominique GUERLING, M. Remy GOTTRI, M. René GRAD, M. Raymond GRESS, M. Jean-Marie HAAS, Mme Stéphanie KOCHERT, M. Michel LOM, M. Pierre MAMMOSSER, M. Marc MOSER, M. Jean MULLER, M. Jean-Lucien NETZER, M. Denis RIEDINGER, M. Etienne ROECKEL, Mme Marie-Louise ROTH, M. Robert STAUDENMAIER, M. François STIEGLER, M. Serge STRAPPAZON, M. Jean-Claude STREBLER, M. Claude STURNI, M. Jean-Marc SUSS, M. Laurent SUTTER, M. Jean-Max TYBURN, M. Claude URBAN, Mme Michèle VOLTZ, M. Bertrand WAHL, M. Pierrot WINKEL, M. Etienne WOLF.

### Absents excusés :

M. Patrick DENNI, M. Fernand FEIG, M. Denis ISEL, M. Christian GUECH, M. Pierre GROSS (pouvoir donné à M. Etienne ROECKEL), Mme Anne GUILLIER (pouvoir donné à M. Claude URBAN), M. Joël HERTZOG, M. Patrice HILT, M. Claude KERN (pouvoir donné à M. Denis RIEDINGER), Mme Dorothée KRIEGER, Mme Pascale LUDWIG (pouvoir à Pierre MAMMOSSER), Mme Christiane MUCKENSTURM, Mme Chantal MULLER, M. Claude RAU, M. Christophe SCHARRENBERGER, M. Serge SCHAFF, M. Patrick SCHOTT, M. Philippe SPECHT (pouvoir à M. Robert STAUDENMAIER), Mme Coralie TIJOU (pouvoir à M. Claude STURNI), M. Etienne VOLLMAR (pouvoir donné à M. Jean-Lucien NETZER), M. Hubert WALTER (pouvoir donné à M. Jean-Claude STREBLER), M. Damien WINUNG.

La majorité des membres élus par les collectivités publiques membres du syndicat mixte assistant à la séance, le comité syndical peut délibérer valablement.

L'ordre du jour comporte 20 points dont 19 donnent lieu à délibération du comité syndical :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Adoption du PV du comité syndical du 06 décembre 2018
3. Election du Président du PETR de l'Alsace du Nord
4. Composition du bureau et élection des membres du bureau
5. Redéfinition des délégations au bureau et au président
6. Arrêt du compte de gestion – exercice budgétaire 2018
7. Adoption du compte administratif 2018 et affectation des résultats de l'exercice
8. Adoption du budget primitif – exercice budgétaire 2019
9. Nouvelles durées des amortissements
10. Modification du tableau des effectifs
11. Instauration du RIFSEEP
12. Principe de composition du conseil de développement territorial
13. Lieux de réunions et délégation au président pour les lieux de réunions
14. Adhésion à l'Agence d'Urbanisme et de Développement de l'Agglomération Strasbourgeoise (ADEUS)
15. Adhésion au Comité d'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Territoriales (CNAS)
16. Affiliation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin
17. Adhésion à la Fédération Nationale des SCOT
18. Association à l'Etablissement Public Foncier d'Alsace (EPF)
19. Adhésion à l'Association Nationale des Pôles et des Pays (ANPP) et désignation d'un représentant
20. Informations diverses : Calendrier des prochaines réunions



Séance du jeudi 17 janvier 2019 à 18 heures

Salle de la Saline – Sultz-sous-Forêts

## **Délibération CS n°2019-I-07 : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 ET AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE**

Rapport présenté par Claude STURNI, Président.

Le compte administratif présente l'exécution du budget primitif adopté par délibération n°2018-I-04 du comité syndical en date du 1<sup>er</sup> février 2018.

Il permet, tant pour la section d'investissement que pour celle de fonctionnement d'arrêter les résultats définitifs à la clôture de l'exercice, qui peuvent faire apparaître soit un excédent, soit un déficit.

<b>Résultat de l'exercice 2018</b>	<i>investissement</i>	<i>fonctionnement</i>
excédent		5 450,13 €
excédent	19 315,27 €	

### **a. Section de fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement (235 092,30 €) :

- Les contributions syndicales des collectivités membres (217 167,15 €)
- Le solde de la subvention accordée par la Région Grand Est au titre de la mise en œuvre du SCoTAN en 2017 (10 000,00 €)
- La subvention accordée par la CNRACL pour le document uniquement des risques professionnels (560,00 €)
- L'amortissement des dotations (7 365,15 €) constituant le solde

Les dépenses de fonctionnement (229 642,17 €) :

- Les charges à caractère général (46 097,50 €)
- Les charges de personnel (102 095,04 €)
- Les subventions de fonctionnement versées aux partenaires publics et parapublics (55 814,00 €)
- Le solde étant représenté par les amortissements des immobilisations (25 635,63 €)



Séance du jeudi 17 janvier 2019 à 18 heures

Salle de la Saline – Sultz-sous-Forêts

**Délibération CS n°2019-I-07 : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 ET AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE (SUITE)**

---

**b. Section d'investissement**

Les recettes d'investissement (26 680,42 €) :

- 25 635,63 € constituent les amortissements des dépenses antérieures d'investissement
- Le fonds de compensation de la TVA pour les dépenses d'investissement de l'exercice 2016 (soit n-2) a représenté 1 044,79 €

Les dépenses d'investissement (7 365,15 €) correspondent aux amortissements des dotations d'investissement.

L'exercice 2018 est clos avec un excédent d'investissement de 19 315,27 €.

**c. Résultats**

Les résultats de l'exploitation pour l'année 2018 se présentent de la manière suivante :

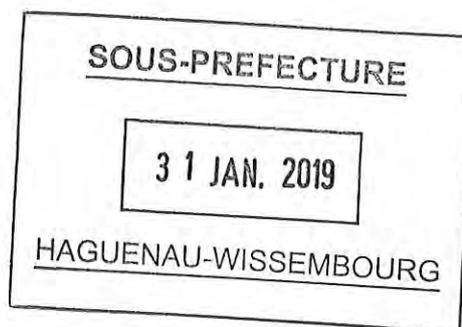
<b>Résultat de l'exercice</b>	<i>Résultat global de l'exercice 2017</i>	<i>Résultat de l'exercice 2018</i>	<i>Chiffres à prendre en compte</i>
fonctionnement	43 366,31 €	5 450,13 €	<b>48 816,44 €</b>
investissement	113 735,85 €	19 315,27 €	<b>133 051,12 €</b>

L'excédent de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2018, soit 48 816,44 €, est intégralement affecté à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002).

L'excédent d'investissement cumulé au 31 décembre 2018, soit 133 051,12 €, reste en investissement afin de couvrir les besoins de financement de cette section.



Séance du jeudi 17 janvier 2019 à 18 heures  
Salle de la Saline – Sultz-sous-Forêts



**Délibération CS n°2019-I-07 : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 ET AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE (SUITE)**

**DECISION**

**LE COMITE SYNDICAL,**

Sous la présidence et sur la proposition de Denis RIEDINGER, et en l'absence de M. Claude STURNI (qui s'est retiré),

Vu le budget primitif 2018,

Constatant l'identité de valeurs avec les indications du compte de gestion, s'agissant des résultats de l'exercice 2018 dont il reconnaît la sincérité,

Arrête les résultats du compte administratif 2018, dont les éléments principaux se résument comme suit :

- Excédent de fonctionnement de clôture :	<b>48 816,44 euros</b>
- Excédent d'investissement de clôture :	<b>133 051,12 euros</b>
- Excédent global de clôture :	<b>181 867,56 euros</b>

Décide que :

L'excédent de fonctionnement global cumulé au 31 décembre 2018, soit 48 816,44 €, constitue l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002) ;

L'excédent d'investissement global cumulé au 31 décembre 2018, soit 133 051,12 €, constitue l'excédent d'investissement reporté (ligne 001).

Affiché au siège syndical le

**Pour ampliation,**

Pour extrait conforme,  
Le Président

Claude STURNI

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**Syndicat mixte du SCoTAN - Compte administratif 2018**

Numéro SIRET : 25670307500018

POSTE COMPTABLE : Trésorerie de Haguenau

**M14**

**COMPTE ADMINISTRATIF**  
**voté par nature**

**BUDGET SMI SCOTAN**

**ANNEE 2018**

SOMMAIRE

Pages	
	I. Informations générales
P.3	A - Informations statistiques, fiscales et financières
P.4	B - Modalités de vote du compte administratif
	II. Présentation générale du compte administratif
P.5	A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser
P.6	A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
P.7	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
P.8	B1 - Balance générale du compte administratif - Dépenses
P.9	B2 - Balance générale du compte administratif - Recettes
	III. Vote du compte administratif
P.11	A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
P.13	A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes
P.14	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
P.15	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
P.16	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV. ANNEXES		Jointes	Sans objet
	A - Eléments du bilan		X
	A1 - Présentation croisée par fonction		X
	A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement		X
	A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement		X
	A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie		X
	A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette		X
	A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux		X
	A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours		X
	A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture		X
	A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement		X
	A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N		X
	A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme		X
	A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes		X
P.17	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
P.17	A4 - Etat des provisions	X	
P.18	A5 - Etalement des provisions	X	
P.19	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
P.20	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
	A7.1.1 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement		X
	A7.1.2 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement		X
	A7.2.1 - Etat des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement		X
	A7.2.2 - Etat des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement		X
	A7.3.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonctionnement		X
	A7.3.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Investissement		X
	A8 - Etat des charges transférées		X
	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers		X
P.21	A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	X	
P.21	A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	X	
	A10.3 - Opérations liées aux cessions		X
	A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées		X
	A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties		X
	A11 - Etat des travaux en régie		X
	A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale		X
	B - Engagements hors bilan		X
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement		X
	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement		X
	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail		X

SOMMAIRE

IV. ANNEXES		Jointes	Sans objet
	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
	B1.5 - Etat des autres engagements donnés		X
	B1.6 - Etat des engagements reçus		X
	B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions		X
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		X
	C - Autres éléments d'informations		X
P.22	C1.1 - Etat du personnel	X	
	C1.2 - Actions de formation des élus		X
P.24	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	X	
	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement		X
	C3.2 - Liste des établissements publics créés		X
	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		X
	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe		X
	C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes		X
	C3.6 - Identification des flux croisés		X
	D - Décisions en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures		X
	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes		X
P.25	D2 - Arrêté et signatures	X	

 <b>SMI SCOTAN</b> <b>CA 2018</b>	<b>COMPTE ADMINISTRATIF</b>
--	-----------------------------

<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE)	188 841
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 in fine)	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère : .....	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyenne nationale du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produits des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct. et remb. de la dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprise au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT).

Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios pré respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	B

**POUR MEMOIRE**

- I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
  - au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
    - sans les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B3,
    - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

.....

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

- III - Les provisions sont :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES	RECETTES
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)</b>	Section de fonctionnement	A                    229 642,17	G                    235 092,30
	Section d'investissement	B                    7 365,15	H                    26 680,42
		+	+
<b>REPORTS DE L'EXERCICE N-1</b>	Report en section de fonctionnement (002)	C	I                    43 366,31
	Report en section d'investissement (001)	D	J                    113 735,85
		=	=
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		= A+B+C+D                    237 007,32	= G+H+I+J                    418 874,88
<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)</b>	Section de fonctionnement	E	K
	Section d'investissement	F	L
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	= E+F	= K+L
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section de fonctionnement	= A+C+E                    229 642,17	= G+I+K                    278 458,61
	Section d'investissement	= B+D+F                    7 365,15	= H+J+L                    140 416,27
	<b>TOTAL CUMULE</b>	= A+B+C+D+E+F                    237 007,32	= G+H+I+J+K+L                    418 874,88

**DETAIL DES RESTES A REALISER**

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	E	K
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	F	L

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées, telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).  
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)		Crédits annulés
			Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	55 000,00	46 097,50		8 902,50
012	Charges de personnel et frais assimilé	110 000,00	102 095,04		7 904,96
014	Atténuations de produits				
65	Autres charges de gestion courante	89 262,83	55 814,00		33 448,83
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>254 262,83</b>	<b>204 006,54</b>	<b>0,00</b>	<b>50 256,29</b>
66	Charges financières				
67	Charges exceptionnelles				
68 (1)	Dotations provisions semi-budgétaires (				
022	Dépenses imprévues	18 000,00			
<b>Total des dépenses réelles de fonct.</b>		<b>272 262,83</b>	<b>204 006,54</b>	<b>0,00</b>	<b>50 256,29</b>
023 (2)	Virement à la section d'investissement (				
042 (2)	Opé. d'ordre transfert entre sections (	25 635,63	25 635,63		
043 (2)	Opé. d'ordre intérieur de la sect. fonct				
<b>Total des dépenses d'ordre de fonct.</b>		<b>25 635,63</b>	<b>25 635,63</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>297 898,46</b>	<b>229 642,17</b>	<b>0,00</b>	<b>50 256,29</b>
<b>Pour information (3) D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>		<b>0,00</b>			

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)		Crédits annulés
			Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges				
70	Produits des services, domaine et ven				
73	Impôts et taxes				
74	Dotations, subventions et participation	247 167,00	227 727,15		19 439,85
75	Autres produits de gestion courante				
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>247 167,00</b>	<b>227 727,15</b>	<b>0,00</b>	<b>19 439,85</b>
76	Produits financiers				
77	Produits exceptionnels				
78 (1)	Reprises provisions semi-budgétaires				
<b>Total des recettes réelles de fonct.</b>		<b>247 167,00</b>	<b>227 727,15</b>	<b>0,00</b>	<b>19 439,85</b>
042 (2)	Opé. ordre transfert entre sections (2)	7 365,15	7 365,15		
043 (2)	Opé. ordre intérieur de la sect. fonct. (				
<b>Total des recettes d'ordre de fonct.</b>		<b>7 365,15</b>	<b>7 365,15</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>254 532,15</b>	<b>235 092,30</b>	<b>0,00</b>	<b>19 439,85</b>
<b>Pour information (3) R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>		<b>43 366,31</b>			

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks				
20	Immobilisations incorporelles (sf 204)	124 051,12			124 051,12
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles	4 000,00			4 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	Total des opérations d'équipement				
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>128 051,12</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>128 051,12</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement reçues				
16	Emprunts et dettes assimilés				
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)				
26	Participations et créances ratt. à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues	5 000,00			
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>5 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Total des opé. pour le compte de tiers				
<b>Total des dépenses réelles d'invest.</b>		<b>133 051,12</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>128 051,12</b>
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	7 365,15	7 365,15		
041	Opérations patrimoniales				
<b>Total des dépenses d'ordre d'invest.</b>		<b>7 365,15</b>	<b>7 365,15</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>140 416,27</b>	<b>7 365,15</b>	<b>0,00</b>	<b>128 051,12</b>
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		0,00			

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks				
13	Subventions d'investissement reçues (sf 138)				
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 165)				
20	Immobilisations incorporelles (sf 204)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sf 1068)	1 044,79	1 044,79		
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés				
138	Autres subv. d'investissement non transférables				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)				
26	Participations et créances ratt. à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
024	Produits des cessions d'immobilisations				
<b>Total des recettes financières</b>		<b>1 044,79</b>	<b>1 044,79</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Total des opé. pour le compte de tiers				
<b>Total des recettes réelles d'invest.</b>		<b>1 044,79</b>	<b>1 044,79</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement				
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	25 635,63	25 635,63		
041	Opérations patrimoniales				
<b>Total des recettes d'ordre d'invest.</b>		<b>25 635,63</b>	<b>25 635,63</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>26 680,42</b>	<b>26 680,42</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		113 735,85			

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>B1</b>

**1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>Opérations réelles (1)</b>	<b>Opérations d'ordre (2)</b>	<b>TOTAL</b>
011	Charges à caractère général	46 097,50		46 097,50
012	Charges de personnel et frais assimilés	102 095,04		102 095,04
014	Atténuations de produits			
60	<i>Achats et variations de stocks</i> (3)			
65	Autres charges de gestion courante	55 814,00		55 814,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (4)			
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles			
68	Dotations provisions semi-budgétaires		25 635,63	25 635,63
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i> (3)			
<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>		<b>204 006,54</b>	<b>25 635,63</b>	<b>229 642,17</b>

<b>Pour information</b>			<b>0,00</b>
<b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>			

	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Opérations réelles (1)</b>	<b>Opérations d'ordre (2)</b>	<b>TOTAL</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement reçues		7 365,15	7 365,15
15	<i>Provisions pour risques et charges</i> (5)			
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)	(8)		
	Total des opérations d'équipement			
19	<i>Différences sur réalisations d'immobilisations</i> (5)			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles (6)			
22	Immobilisations reçues en affectation (6) (9)			
23	Immobilisations en cours (6)			
26	Participations et créances ratt. à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations</i>			
29	<i>Provisions pour dépréciation des immobilisations</i> (5)			
39	<i>Provisions pour dépréciation</i> (5)			
45...	Opérations pour compte de tiers			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
49	<i>Provisions pour dépréciation comptes de tiers</i> (5)			
59	<i>Provisions pour dépréciation comptes financiers</i> (5)			
3...	Stocks			
<b>Dépenses d'investissement - Total</b>			<b>7 365,15</b>	<b>7 365,15</b>

<b>Pour information</b>			<b>0,00</b>
<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>			

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>B2</b>

**2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>Opérations réelles (1)</b>	<b>Opérations d'ordre (2)</b>	<b>TOTAL</b>
013	Atténuations de charges			
60	Achats et variations des stocks (3)			
70	Produits des services, domaine et ventes diverses			
71	Production stockée (ou déstockage)			
72	Travaux en régie			
73	Impôts et taxes			
74	Dotations, subventions et participations	227 727,15		227 727,15
75	Autres produits de gestion courante			
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels		7 365,15	7 365,15
78	Reprises provisions semi-budgétaires			
79	Transferts de charges			
<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>		<b>227 727,15</b>	<b>7 365,15</b>	<b>235 092,30</b>
<b>Pour information</b>				
<b>R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>				<b>43 366,31</b>

	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Opérations réelles (1)</b>	<b>Opérations d'ordre (2)</b>	<b>TOTAL</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 044,79		1 044,79
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés			
13	Subventions d'investissement reçues			
15	Provisions pour risques et charges (4)			
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie) (8)			
19	Différences sur réalisations d'immobilisations			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles (6)			
22	Immobilisations reçues en affectation (6) (9)			
23	Immobilisations en cours (6)			
26	Participations et créances ratt. à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations		25 635,63	25 635,63
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations (4)			
39	Provisions pour dépréciation (4)			
45...	Opérations pour compte de tiers			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour dépréciation comptes de tiers (4)			
59	Provisions pour dépréciation comptes financiers (4)			
3...	Stocks			
<b>Recettes d'investissement - Total</b>		<b>1 044,79</b>	<b>25 635,63</b>	<b>26 680,42</b>
<b>Pour information</b>				
<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>				<b>113 735,85</b>

## SMI SCOTAN

### CA 2018

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap. / Art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)		Crédits annulés
			Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>55 000,00</b>	<b>46 097,50</b>		<b>8 902,50</b>
60622	Carburants	1 000,00	859,35		140,65
60623	Alimentations	200,00	133,16		66,84
60632	Fournitures de petit équipement	200,00	91,20		108,80
6064	Fournitures administratives	3 300,00	1 391,34		1 908,66
611	Contrats de prestations de services	6 300,00	4 838,94		1 461,06
6132	Locations immobilières	2 880,00	2 926,08		-46,08
6135	Locations mobilières	3 200,00	3 192,48		7,52
614	Charges locatives et de copropriété	1 200,00	1 128,96		71,04
6161	Multirisques	1 300,00	2 203,64		-903,64
6182	Documentation générale et technique	300,00	307,00		-7,00
6184	Versements à des organismes de form	2 000,00	1 035,00		965,00
6188	Autres frais divers	9 120,00	14 674,19		-5 554,19
6225	Indemnités au comptable et aux régis	600,00	258,69		341,31
6226	Honoraires	2 000,00	300,00		1 700,00
6231	Annonces et insertions		497,95		-497,95
6236	Catalogues et imprimés	2 500,00	1 414,80		1 085,20
6247	Transports collectifs	1 000,00			1 000,00
6251	Voyages et déplacements	5 000,00	1 137,18		3 862,82
6257	Réceptions	7 000,00	6 601,80		398,20
6261	Frais d'affranchissement	2 200,00	1 990,43		209,57
6262	Frais de télécommunications	3 700,00	1 115,31		2 584,69
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assim</b>	<b>110 000,00</b>	<b>102 095,04</b>		<b>7 904,96</b>
6336	Cotisations au centre national et CNFP	1 275,00	1 199,50		75,50
64111	Rémunération principale	77 500,00	73 970,89		3 529,11
64138	Autres indemnités	1 500,00			1 500,00
6451	Cotisations à l'URSSAF	16 379,00	14 588,73		1 790,27
6453	Cotisations aux caisses de retraite	11 698,00	10 992,76		705,24
6456	Versement au FNC du supplément fam	750,00	499,00		251,00
6458	Cotisations aux organismes sociaux	228,00	228,00		
6474	Versements aux autres oeuvres socia	460,00	410,00		50,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	210,00	206,16		3,84
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>				
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>89 262,83</b>	<b>55 814,00</b>		<b>33 448,83</b>
6574	Subv.fonct.aux asso.&autres pers. de d	87 562,83	55 814,00		31 748,83
65888	Autres	1 700,00			1 700,00
<b>656</b>	<b>Frais de fonctionnement des groupe</b>				
<b>TOTAL GESTION DES SERVICES</b> <b>(a) = 011 + 012 + 014 + 65</b>		<b>254 262,83</b>	<b>204 006,54</b>	<b>0,00</b>	<b>50 256,29</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>				
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>				
<b>68</b>	<b>Dotations provisions semi-budgétair</b>				
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (e)</b>	<b>18 000,00</b>			
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b> <b>= a + b + c + d + e</b>		<b>272 262,83</b>	<b>204 006,54</b>	<b>0,00</b>	<b>50 256,29</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissem</b>				
<b>042 (4,5,6)</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert ent</b>	<b>25 635,63</b>	<b>25 635,63</b>		
<b>6811</b>	<b>Dot.aux amort.des immo.incorporelles &amp;</b>	<b>25 635,63</b>	<b>25 635,63</b>		

<b>III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Code Art. 11)	Libellé (1)	Crédits votés (66+661+6612+6615)	Crédits employés au budget à l'exercice (1)		Crédits annulés
			Montants réels	Montants à l'ordre au 31/12	
	<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>29 636,46</b>	<b>29 636,46</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
042 (7)	Opérations d'ordre à l'instar de la				
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>29 636,46</b>	<b>29 636,46</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT = DEPENSES REELLES + D'ORDRE</b>	<b>297 898,46</b>	<b>229 642,17</b>	<b>0,00</b>	<b>50 256,29</b>
--	-------------------	-------------------	-------------	------------------

Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0,00
---	------

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.  
(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.  
(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.  
(5) Dont 675 et 676.  
(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.  
(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

<b>III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap. / Art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)		Crédits annulés
			Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges				
70	Produits des services, domaine et v				
73	Impôts et taxes				
74	Dotations, subventions et participa	247 167,00	227 727,15		19 439,85
7472	Régions	30 000,00	10 000,00		20 000,00
74758	Autres groupements	217 167,00	217 167,15		-0,15
7478	Autres organismes		560,00		-560,00
75	Autres produits de gestion courante				
<b>TOTAL GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75</b>		<b>247 167,00</b>	<b>227 727,15</b>	<b>0,00</b>	<b>19 439,85</b>
76	Produits financiers (b)				
77	Produits exceptionnels (c)				
78 (2)	Reprises provisions semi-budgétaire				
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d</b>		<b>247 167,00</b>	<b>227 727,15</b>	<b>0,00</b>	<b>19 439,85</b>

042 (3,4)	Opérations d'ordre de transfert ent	7 365,15	7 365,15		
777	Quote-part des subv.d'inv.transf.au cp	7 365,15	7 365,15		
043 (6)	Opérations d'ordre à l'intérieur de la				
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>7 365,15</b>	<b>7 365,15</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT = RECETTES REELLES + D'ORDRE</b>		<b>254 532,15</b>	<b>235 092,30</b>	<b>0,00</b>	<b>19 439,85</b>
--	--	-------------------	-------------------	-------------	------------------

Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	43 366,31
--	-----------

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.  
(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.  
(4) Dont 776.  
(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.  
(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

<b>III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap. / Art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks				
20	immobilisations incorporelles (hors	124 051,12			124 051,12
202	Frais liés doc. urbanisme & numérisatio	124 051,12			124 051,12
204	Subventions d'équipement versées (				
21	immobilisations corporelles (hors o	4 000,00			4 000,00
2183	Matériel de bureau et matériel informa	2 000,00			2 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	2 000,00			2 000,00
22	immobilisations reçues en affectat				
23	immobilisations en cours (hors op				
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>128 051,12</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>128 051,12</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement reçu				
16	Emprunts et dettes assimilés				
18	Compte de liaison : affectation (BA,				
26	Participations et créances ratt. à de				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues	5 000,00			
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>5 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>		<b>133 051,12</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>128 051,12</b>
040	Opération d'ordre transfert entre se	7 365,15	7 365,15		
	Reprise sur autofinancement antér	7 365,15	7 365,15		
13912	Régions	2 416,67	2 416,67		
13913	Départements	4 948,48	4 948,48		
041 (7)	Opérations patrimoniales				
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>7 365,15</b>	<b>7 365,15</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT = DEPENSES REELLES + D'ORDRE</b>		<b>140 416,27</b>	<b>7 365,15</b>	<b>0,00</b>	<b>128 051,12</b>

<b>Pour information</b>	
<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>	<b>0,00</b>

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.  
(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.  
(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.  
(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.  
(6) Dont 192.  
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

<b>III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap. / Art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks				
13	Subventions d'investissement reçues				
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 1)				
20	Immobilisations incorporelles (sf 2)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectat				
23	Immobilisations en cours				
<b>Total des recettes d'équipement (sauf 138)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 044,79	1 044,79		
10222	FCTVA	1 044,79	1 044,79		
138	Autres subv. d'inv. non transférabl				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectation (BA,				
26	Participations et créances ratt. à de				
27	Autres immobilisations financières				
024	Produits des cessions d'immobilisa				
<b>Total des recettes financières</b>		1 044,79	1 044,79	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		1 044,79	1 044,79	0,00	0,00

021	Virement de la section de fonctionn				
040 (3, 4)	Opérations d'ordre de transfert ent	25 635,63	25 635,63		
2802	Frais liés doc. urbanisme & numérisatio	25 136,63	25 136,63		
28183	Matériel de bureau et informatique	499,00			499,00
28188	Autres immobilisations corporelles		499,00		-499,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		25 635,63	25 635,63	0,00	0,00
041 (5)	Opérations patrimoniales				
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		25 635,63	25 635,63	0,00	0,00

<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT = RECETTES REELLES + D'ORDRE</b>	<b>26 680,42</b>	<b>26 680,42</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
---	------------------	------------------	-------------	-------------

<b>Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>	<b>113 735,85</b>
--	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

<b>III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°**

**LIBELLE :**

**POUR INFORMATION**

Chap. Art.	Libelle	Chargés affectés à l'exercice				Provisions
		Crédits accrédités N-1	Annulations N-1	Restes à valoir au 31/12	Crédits accrédités	Crédits des réalisations
<b>DÉPENSES</b>			a.			#

RECETTES (Régularisées) (Pour information)	Chargés affectés à l'exercice				Provisions
	Crédits accrédités N-1	Annulations N-1	Restes à valoir au 31/12	Crédits accrédités	Crédits des réalisations
<b>TOTAL RECETTES AFFECTÉES</b>		c.			i.

Solde du financement	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A	D-B

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
- (2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.
- (3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
- (5) Indiquer le signe algébrique.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS ETAT DES PROVISIONS ETALEMENT DES PROVISIONS</b>	<b>A3 A4 A5</b>

**A3 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES**

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE		Délégation du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) : 1 500,00 €		17/12/2015
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)
Linéaire	Autres frais d'études	3
Linéaire	Dépenses connexes aux procédures	3
Linéaire	Dépenses d'études de SCoT	6
Linéaire	Immobilisations de faible valeur	1
Linéaire	Matériels bureautiques et véhicule	5
Linéaire	Matériels informatiques et logiciels	2
Linéaire	Mobilier	5

**A4 - ETAT DES PROVISIONS**

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 31/12/2018	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
<b>PROVISIONS BUDGETAIRES</b>						
Prov. pour risques et charges (2)						
NEANT						
Provision pour dépréciation (2)						
NEANT						
<b>TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES</b>						
<b>PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES</b>						
Prov. pour risques et charges (2)						
NEANT						
Provision pour dépréciation (2)						
NEANT						
<b>TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES</b>						

SMI SCOTAN  
CA 2018

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3
ETAT DES PROVISIONS	A4
ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée;

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ... ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

**A5 - ETALEMENT DES PROVISIONS (1)**

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 31/12/2018	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
NEANT						

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent "Etat des provisions" qui font l'objet d'un étalement.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES</b>	<b>A6.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A+B</b>		<b>12 365,15</b>	<b>7 365,15</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>			
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>12 365,15</b>	<b>7 365,15</b>
13912	Régions	2 416,67	2 416,67
13913	Départements	4 948,48	4 948,48
020	Dépenses imprévues	5 000,00	

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>7 365,15</b>			<b>7 365,15</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES</b>	<b>A6.2</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		26 680,42	26 680,42
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		1 044,79	1 044,79
10222	FCTVA	1 044,79	1 044,79
<b>Ressources propres internes (b)(2)</b>		25 635,63	25 635,63
2802	Frais liés doc. urbanisme & numérisation c	25 136,63	25 136,63
28183	Matériel de bureau et informatique	499,00	
28188	Autres immobilisations corporelles		499,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	26 680,42		113 735,85		140 416,27

	Montant
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	7 365,15
<b>Ressources propres disponibles</b>	140 416,27
<b>Solde</b>	V = IV - II (6) 133 051,12

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

N° - ANNEXES	N°
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
VARIATION DU PATRIMOINE - article R. 2113-3 du CGCT - ENTREES	A10.1
VARIATION DU PATRIMOINE - article R. 2113-3 du CGCT - SORTIES	A10.2

**A10.1 - ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS**

Modalités d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
<b>TOTAL GENERAL</b>				

**A10.2 - ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS**

Modalités de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Destruction							
Divers							
<b>TOTAL GENERAL</b>							

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2018	C1.1

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2018

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
ADMINISTRATIVE		1,00		1,00			
ATTACHE TERRITORIAL	A	1,00		1,00			
TECHNIQUE		1,00		1,00			
INGENIEUR PRINCIPAL	A	1,00		1,00			
EMPLOIS NON CITES (5)							
NEANT							
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>2,00</b>		<b>2,00</b>			

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalents temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2018</b>	<b>C1.1</b>

**C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2018 (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/2018	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Agents occupant un emploi permanent (6)</b>						
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM			3-3-2°	CDD
<b>Agents occupant un emploi non permanent (7)</b>						
NEANT						
<b>TOTAL GENERAL</b>						

(1) CATEGORIES : A, B et C

(2) SECTEUR ADM : Administratif

TECH : Technique

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)

S : Social

MS : Médico-social

MT : Médico-technique

SP : Sportif

CULT : Culturel

ANIM : Animation

PM : Police

OTR : Missions non rattachables à une filière

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération annuelle)

(4) CONTRAT : Moins du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a\* : article 3, 1<sup>ère</sup>ème alinéa : accroissement temporaire d'activité

3-b : article 3, 2<sup>ème</sup>ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...),

3-2 : vacance temporaire d'un emploi

3-3-1\* : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes

3-3-2\* : emploi de niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient

3-3-3\* : emploi de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil

3-3-4\* : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la population moyenne est inférieure à ce seuil,

lorsque la quotité du temps de travail est inférieure à 50%

3-3-5\* : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose

à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de cabinets

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus

A : autres (préciser)

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A / autres" et feront l'objet d'une précision (ex : contrats aidés)

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à

durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 8 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER</b>	<b>C2</b>

**C2 - LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT  
FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.				
La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) NEANT				
Détection d'une part du capital NEANT				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt NEANT				
Subventions supérieures à 75000 euros ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme NEANT				
Autres NEANT				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement;

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif);

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRÊTE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

Date de la convocation :

SOUS-PREFECTURE  
17 janvier 2019

31 JAN. 2019

HAGUENAU-WISSEMBOURG

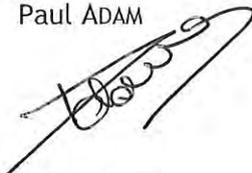
Nombre de membres en exercice : **58**  
 Nombre de membres présents : .....  
 Nombre de membres représentés : .....  
 Nombre de suffrages exprimés : .....  
 Votes : Pour : .....  
 Contre : .....  
 Abstentions : .....

Présenté par M. Claude STURNI, président du PETR DE L'ALSACE DU NORD  
 À SOULTZ-SOUS-FORETS, le 17 janvier 2019.

Délibéré par le comité syndical du PETR DE L'ALSACE DU NORD,  
 réuni en session ordinaire  
 À SOULTZ-SOUS-FORETS, le 17 janvier 2019.

Les membres du comité syndical,

Paul ADAM



Jean-Claude BALL



André BURG

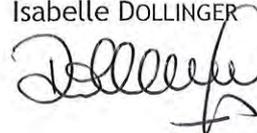


Patrick DENNI

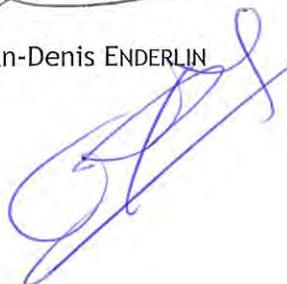
Jean DILLINGER



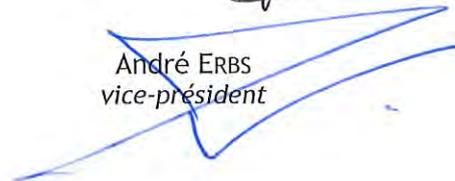
Isabelle DOLLINGER

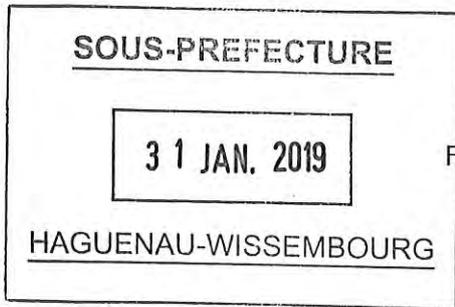


Jean-Denis ENDERLIN



André ERBS  
vice-président





Fernand FEIG

Alain FUCHS

Daniel GAUPP

Dominique GERLING

Christian GLIECH

Rémy GOTTRI

René GRAD

Raymond GRESS

Pierre GROSS

Anne GUILLIER

Jean-Marie HAAS

Joël HERZOG

Patrice HILT

Roger ISEL

Claude KERN

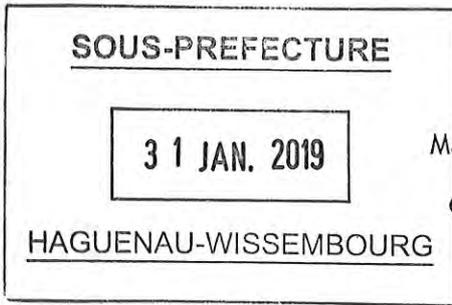
Stéphanie KOCHERT

Dorothee KRIEGER

Michel LOM

Pascale LUDWIG

Pierre MAMMOSSER



Marc MOSER

Christiane MUCKENSTURM

Chantal MULLER

Jean MULLER

Jean-Lucien NETZER

Claude RAU

Denis RIEDINGER  
*vice-président*

Etienne ROECKEL

Marie-Louise ROTH

Serge SCHAFF

Christophe SCHARRENBERGER

Patrick SCHOTT

Philippe SPECHT

Robert STAUDENMAIER

François STIEGLER

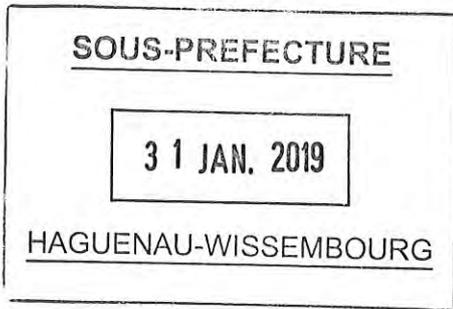
Serge STRAPPAZON

Jean-Claude STREBLER

Claude STURNI  
*président*

Jean-Marc SUSS

Laurent SUTTER



Coralie TIJOU

Jean-Max TYBURN

Etienne VOLLMAR

Claude URBAN

Michèle VOLTZ

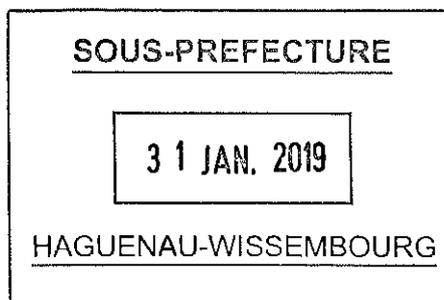
Bertrand WAHL

Hubert WALTER  
*vice-président*

Pierrot WINKEL

Damien WINLING

Etienne WOLF



## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du jeudi 17 janvier 2019 à 18 h

*Salle de la Saline – Soultz-sous-Forêts*

### Présents :

M. Paul ADAM, M. Jean-Claude BALL, M. André BURG, M. Jean DILLINGER, Mme Isabelle DOLLINGER, M. Jean-Denis ENDERLIN, M. André ERBS, M. Alain FUCHS, M. Daniel GAUPP, M. Dominique GUERLING, M. Remy GOTTRI, M. René GRAD, M. Raymond GRESS, M. Jean-Marie HAAS, Mme Stéphanie KOCHERT, M. Michel LOM, M. Pierre MAMMOSSER, M. Marc MOSER, M. Jean MULLER, M. Jean-Lucien NETZER, M. Denis RIEDINGER, M. Etienne ROECKEL, Mme Marie-Louise ROTH, M. Robert STAUDENMAIER, M. François STIEGLER, M. Serge STRAPPAZON, M. Jean-Claude STREBLER, M. Claude STURNI, M. Jean-Marc SUSS, M. Laurent SUTTER, M. Jean-Max TYBURN, M. Claude URBAN, Mme Michèle VOLTZ, M. Bertrand WAHL, M. Pierrot WINKEL, M. Etienne WOLF.

### Absents excusés :

M. Patrick DENNI, M. Fernand FEIG, M. Denis ISEL, M. Christian GLIECH, M. Pierre GROSS (pouvoir donné à M. Etienne ROECKEL), Mme Anne GUILLIER (pouvoir donné à M. Claude URBAN), M. Joël HERTZOG, M. Patrice HILT, M. Claude KERN (pouvoir donné à M. Denis RIEDINGER), Mme Dorothée KRIEGER, Mme Pascale LUDWIG (pouvoir à Pierre MAMMOSSER), Mme Christiane MUCKENSTURM, Mme Chantal MULLER, M. Claude RAU, M. Christophe SCHARRENBERGER, M. Serge SCHAFF, M. Patrick SCHOTT, M. Philippe SPECHT (pouvoir à M. Robert STAUDENMAIER), Mme Coralie TIJOU (pouvoir à M. Claude STURNI), M. Etienne VOLLMAR (pouvoir donné à M. Jean-Lucien NETZER), M. Hubert WALTER (pouvoir donné à M. Jean-Claude STREBLER), M. Damien WINLING.

La majorité des membres élus par les collectivités publiques membres du syndicat mixte assistant à la séance, le comité syndical peut délibérer valablement.

L'ordre du jour comporte 20 points dont 19 donnent lieu à délibération du comité syndical :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Adoption du PV du comité syndical du 06 décembre 2018
3. Election du Président du PETR de l'Alsace du Nord
4. Composition du bureau et élection des membres du bureau
5. Redéfinition des délégations au bureau et au président
6. Arrêt du compte de gestion – exercice budgétaire 2018
7. Adoption du compte administratif 2018 et affectation des résultats de l'exercice
8. Adoption du budget primitif – exercice budgétaire 2019
9. Nouvelles durées des amortissements
10. Modification du tableau des effectifs
11. Instauration du RIFSEEP
12. Principe de composition du conseil de développement territorial
13. Lieux de réunions et délégation au président pour les lieux de réunions
14. Adhésion à l'Agence d'Urbanisme et de Développement de l'Agglomération Strasbourgeoise (ADEUS)
15. Adhésion au Comité d'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Territoriales (CNAS)
16. Affiliation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin
17. Adhésion à la Fédération Nationale des SCoT
18. Association à l'Etablissement Public Foncier d'Alsace (EPF)
19. Adhésion à l'Association Nationale des Pôles et des Pays (ANPP) et désignation d'un représentant
20. Informations diverses : Calendrier des prochaines réunions



Séance du jeudi 17 janvier 2019 à 18 heures

Salle de la Saline – Soultz-sous-Forêts

## **Délibération CS n°2019-I-08 : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF – EXERCICE BUDGETAIRE 2019**

Rapport présenté par Claude STURNI, Président.

Tel que cela a été évoqué lors du débat d'orientations budgétaires le 06 décembre 2018, et après la prise en compte des résultats définitifs de l'exercice 2018, le budget primitif pour l'année 2019 a été établi sur la base des éléments suivants :

### **a. Fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement prévues s'élèveraient à **475 211,59 €**, correspondant à :

- |   |                     |
|---|---------------------|
| - Contributions syndicales (1,70 €/hb) :  | <b>321 030,00 €</b> |
| - DGD Etat (révision SCoT) :  | <b>20 000,00 €</b>  |
| - Aide Région Grand Est (ingénierie PETR) :   | <b>30 000,00 €</b>  |
| - Aide Région Grand Est-ADEME (actions climat) :  | <b>24 000,00 €</b>  |
| - Aide Région Grand Est-FEADER (actions climat) :   | <b>24 000,00 €</b>  |
| - Amortissement des dotations d'équipement :  | <b>7 365,15 €</b>   |
| - Par ailleurs, les exercices précédents ont permis de dégager un excédent cumulé de fonctionnement de <b>48 816,44 €</b> , qui vient augmenter le total des recettes de fonctionnement |                     |

Les dépenses de fonctionnement prévues s'élèveraient à **475 211,59 €**, correspondant à un total de **377 700,00 €** de dépenses réelles, auquel s'ajoutent les amortissements à hauteur de **20 000,00 €**, ménageant un excédent de **27 511,59 €** qu'il est proposé d'inscrire au titre des dépenses imprévues (et permettant ainsi de présenter une section de fonctionnement équilibrée) :

- |  |                     |
|--|---------------------|
| - Charges à caractère général :          | <b>139 000,00 €</b> |
| - Charges de personnel :                 | <b>230 000,00 €</b> |
| - Autres charges de gestion courante :   | <b>8 700,00 €</b>   |
| - Dépenses imprévues de fonctionnement : | <b>27 511,59 €</b>  |

### **Dépenses d'ordre :**

- |  |                    |
|--|--------------------|
| - Virement à la section d'investissement : | <b>50 000,00 €</b> |
|--|--------------------|



ions aux amortissements :

20 000,00 €

Séance du jeudi 17 janvier 2019 à 18 heures

Salle de la Saline – Sultz-sous-Forêts

**Délibération CS n°2019-I-08 : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF – EXERCICE BUDGETAIRE 2019 (SUITE)**

---

**b. Investissement**

Les recettes d'investissement correspondent à un total de **223 133,12 €**, dont **70 000,00 €** de mouvements d'ordre (amortissement des biens et virement de la section de fonctionnement) :

- Aide Région Grand Est (révision SCoT) : **20 000,00 €**
- Amortissement des immobilisations : **20 000,00 €**
- Dotations et fonds divers (FCTVA) : **82,00 €**
- Virement de la section de fonctionnement : **50 000,00 €**
- Par ailleurs, les exercices précédents correspondent à un excédent cumulé d'investissement de **133 051,12 €** qui vient augmenter le total des recettes d'investissement.

Les dépenses d'investissement s'élèveraient à **223 133,12 €** correspondant à un total de **208 300,00 €** de dépenses réelles, auquel s'ajoutent les amortissements des dotations à hauteur de **7 365,15 €**, ménageant un excédent de **7 467,97 €** qu'il est proposé d'inscrire au titre des « dépenses imprévues » (permettant ainsi de présenter une section d'investissement en équilibre) :

- Frais d'études (SCoT et PCAET) : **170 000,00 €**
  - Procédure / concertation (SCoT et PCAET) : **33 300,00 €**
  - Immobilisations corporelles : **5 000,00 €**
- Dépenses d'imprévues : **7 467,97 €**
- Amortissement des dotations d'équipement : **7 365,15 €**

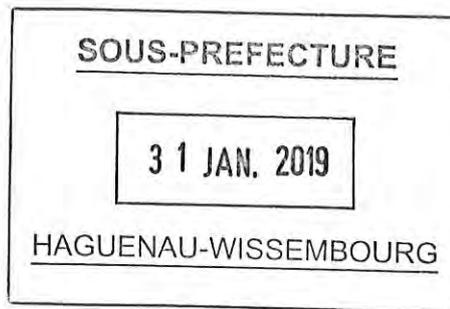
**c. Effectifs**

Le budget primitif comporte le tableau des effectifs du PETR de l'Alsace du Nord. Celui-ci est constitué pour l'année 2019 de trois postes administratifs dont deux de catégories A et un de catégorie B, et d'un poste technique de catégorie A qui sont pourvus par quatre agents exerçant leurs fonctions à temps plein.



Séance du jeudi 17 janvier 2019 à 18 heures

Salle de la Saline – Soultz-sous-Forêts



**Délibération CS n°2019-I-08 : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF – EXERCICE BUDGETAIRE 2019 (SUITE)**

## DECISION

### LE COMITE SYNDICAL,

Vu le projet de budget primitif établi par le Président,

Sur la proposition du Président,

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

Arrête le budget primitif du PETR de l'Alsace du Nord pour l'année 2019, conformément aux documents budgétaires annexés et correspondant aux montants suivants :

- Recettes de fonctionnement :	<b>475 211,59 €</b>
- Dépenses de fonctionnement :	<b>475 211,59 €</b>
- Recettes d'investissement :	<b>223 133,12 €</b>
- Dépenses d'investissement :	<b>223 133,12 €</b>

Approuve l'état des effectifs annexé au budget primitif ;

Fixe à 1,70 € par habitant la contribution des collectivités membres du PETR de l'Alsace du Nord ;

Charge M. le Président de l'exécution du budget, en tant qu'ordonnateur des dépenses et prescripteur des recettes, et l'autorise à passer tous actes et contrats nécessaires à sa mise en œuvre.

Affiché au siège syndical le

**Pour ampliation,**

Pour extrait conforme,  
Le Président

Claude STURNI

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**PETR DE L'ALSACE DU NORD**

Numéro SIRET : 20008608000013

POSTE COMPTABLE : Trésorerie de Haguenau

**M14**

**BUDGET PRIMITIF**  
**voté par nature**

**BUDGET PETR DE L'ALSACE DU NORD**

**ANNEE 2019**

**SOMMAIRE**

Pages	
	I. Informations générales
P.3	A - Informations statistiques, fiscales et financières
P.4	B - Modalités de vote du budget
	II. Présentation générale du budget
P.5	A1 - Vue d'ensemble - Sections
P.6	A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
P.7	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
P.8	B1 - Balance générale du budget - Dépenses
P.9	B2 - Balance générale du budget - Recettes
	III. Vote du budget
P.10	A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
P.12	A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes
P.13	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
P.14	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
p.15	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV. ANNEXES		Jointes	Sans objet
	A - Eléments du bilan		X
	A1 - Présentation croisée par fonction		X
	A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement		X
	A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement		X
	A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie		X
	A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette		X
	A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux		X
	A2.4 - Etat de la dette - Typologie de répartition de l'encours		X
	A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture		X
	A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme		X
	A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes		X
P.16	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
P.16	A4 - Etat des provisions	X	
P.17	A5 - Etalement des provisions	X	
P.18	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
P.19	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
	A7.1.1 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Section de fonctionnement		X
	A7.1.2 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Section d'investissement		X
	A7.2.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Section de fonctionnement		X
	A7.2.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Section d'investissement		X
	A8 - Etat des charges transférées		X
	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers		X
	B - Engagements hors bilan		X
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement		X
	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt		X
	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail		X
	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
	B1.5 - Etat des autres engagements donnés		X
	B1.6 - Etat des engagements reçus		X
	B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget		X
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		X
	C - Autres éléments d'informations		X
P.20	C1 - Etat du personnel	X	
	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		X

**SOMMAIRE**

<b>IV. ANNEXES</b>		<b>Jointes</b>	<b>Sans objet</b>
	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement		X
	C3.2 - Liste des établissements publics créés		X
	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		X
	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe		X
	D - Décisions en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures		X
	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes		X
P.23	D2 - Arrêté et signatures	X	

 <b>PETR DE L'ALSACE DU NORD</b> <b>BP 2019</b>	<b>BUDGET PRIMITIF</b>
--	------------------------

<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE)	188 975
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 in fine)	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère : .....	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyenne nationale du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produits des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct. et remb. de la dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.  
Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT).  
Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios pré respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

- I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
  - au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
    - sans les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B3,
    - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

.....

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget cumulé de l'exercice précédent.

V - Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**FONCTIONNEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	475 211,59	426 395,15
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		48 816,44
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)</b>		<b>475 211,59</b>	<b>475 211,59</b>

**INVESTISSEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	223 133,12	90 082,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)		133 051,12
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>		<b>223 133,12</b>	<b>223 133,12</b>

**TOTAL**

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>698 344,71</b>	<b>698 344,71</b>
----------------------------	-------------------	-------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificative et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telle qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	55 000,00		139 000,00	139 000,00	139 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilé	110 000,00		230 000,00	230 000,00	230 000,00
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	89 262,83		8 700,00	8 700,00	8 700,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>254 262,83</b>	<b>0,00</b>	<b>377 700,00</b>	<b>377 700,00</b>	<b>377 700,00</b>
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles					
68	Dotations provisions semi-budgétaires (					
022	Dépenses imprévues	18 000,00		27 511,59	27 511,59	27 511,59
<b>Total des dépenses réelles de fonct.</b>		<b>272 262,83</b>	<b>0,00</b>	<b>405 211,59</b>	<b>405 211,59</b>	<b>405 211,59</b>
023	Virement à la section d'investissement (			50 000,00	50 000,00	50 000,00
042	Opé. d'ordre transfert entre sections (2)	25 635,63		20 000,00	20 000,00	20 000,00
043	Opé. d'ordre intérieur de la sect. fonct					
<b>Total des dépenses d'ordre de fonct.</b>		<b>25 635,63</b>	<b>0,00</b>	<b>70 000,00</b>	<b>70 000,00</b>	<b>70 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>297 898,46</b>	<b>0,00</b>	<b>475 211,59</b>	<b>475 211,59</b>	<b>475 211,59</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>475 211,59</b>
--	-------------------

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges					
70	Produits des services, domaine et vent					
73	Impôts et taxes					
74	Dotations, subventions et participations	247 167,00		419 030,00	419 030,00	419 030,00
75	Autres produits de gestion courante					
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>247 167,00</b>	<b>0,00</b>	<b>419 030,00</b>	<b>419 030,00</b>	<b>419 030,00</b>
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises provisions semi-budgétaires					
<b>Total des recettes réelles de fonct.</b>		<b>247 167,00</b>	<b>0,00</b>	<b>419 030,00</b>	<b>419 030,00</b>	<b>419 030,00</b>
042	Opé. ordre transfert entre sections (2)	7 365,15		7 365,15	7 365,15	7 365,15
043	Opé. ordre intérieur de la sect. fonct.(2)					
<b>Total des recettes d'ordre de fonct.</b>		<b>7 365,15</b>	<b>0,00</b>	<b>7 365,15</b>	<b>7 365,15</b>	<b>7 365,15</b>
<b>TOTAL</b>		<b>254 532,15</b>	<b>0,00</b>	<b>426 395,15</b>	<b>426 395,15</b>	<b>426 395,15</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>48 816,44</b>
---	------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>475 211,59</b>
--	-------------------

Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (1)</b>	<b>62 634,85</b>
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Solde de l'opération : DF 023 + DF 042 - RF 042

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks					
20	Immobilisations incorporelles (sf 204)	124 051,12		203 300,00	203 300,00	203 300,00
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles	4 000,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement					
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>128 051,12</b>	<b>0,00</b>	<b>208 300,00</b>	<b>208 300,00</b>	<b>208 300,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement reçues					
16	Emprunts et dettes assimilés					
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)					
26	Participations et créances ratt. à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues	5 000,00		7 467,97	7 467,97	7 467,97
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>5 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 467,97</b>	<b>7 467,97</b>	<b>7 467,97</b>
45...	Total des opé. pour le compte de tiers					
<b>Total des dépenses réelles d'invest.</b>		<b>133 051,12</b>	<b>0,00</b>	<b>215 767,97</b>	<b>215 767,97</b>	<b>215 767,97</b>
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	7 365,15		7 365,15	7 365,15	7 365,15
041	Opérations patrimoniales					
<b>Total des dépenses d'ordre d'invest.</b>		<b>7 365,15</b>	<b>0,00</b>	<b>7 365,15</b>	<b>7 365,15</b>	<b>7 365,15</b>
<b>TOTAL</b>		<b>140 416,27</b>	<b>0,00</b>	<b>223 133,12</b>	<b>223 133,12</b>	<b>223 133,12</b>

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	+	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	=	<b>223 133,12</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks					
13	Subventions d'investissement reçues (sf 136)			20 000,00	20 000,00	20 000,00
16	Emprunts et dettes assimilés					
20	Immobilisations incorporelles (sf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>20 000,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sf 1068)	1 044,79		82,00	82,00	82,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés					
138	Autres subv. d'investissement non transférables					
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)					
26	Participations et créances ratt. à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions d'immobilisations					
<b>Total des recettes financières</b>		<b>1 044,79</b>	<b>0,00</b>	<b>82,00</b>	<b>82,00</b>	<b>82,00</b>
45...	Total des opé. pour le compte de tiers					
<b>Total des recettes réelles d'invest.</b>		<b>1 044,79</b>	<b>0,00</b>	<b>20 082,00</b>	<b>20 082,00</b>	<b>20 082,00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement			50 000,00	50 000,00	50 000,00
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	25 635,63		20 000,00	20 000,00	20 000,00
041	Opérations patrimoniales					
<b>Total des recettes d'ordre d'invest.</b>		<b>25 635,63</b>	<b>0,00</b>	<b>70 000,00</b>	<b>70 000,00</b>	<b>70 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>26 680,42</b>	<b>0,00</b>	<b>90 082,00</b>	<b>90 082,00</b>	<b>90 082,00</b>

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	+	<b>133 051,12</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	=	<b>223 133,12</b>

**Pour information :**

Il s'agit pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.	<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (1)</b>	<b>62 634,85</b>
--	---	------------------

(1) Solde de l'opération : RI 021 + RI 040 - DI 040

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	<b>FONCTIONNEMENT</b>	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	Charges à caractère général	139 000,00		139 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	230 000,00		230 000,00
014	Atténuations de produits			
60	<i>Achats et variations de stocks</i>			
65	Autres charges de gestion courante	8 700,00		8 700,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus			
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles			
68	Dotations provisions semi-budgétaires		20 000,00	20 000,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>			
022	Dépenses imprévues	27 511,59		27 511,59
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		50 000,00	50 000,00
<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>		<b>405 211,59</b>	<b>70 000,00</b>	<b>475 211,59</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>475 211,59</b>
--	-------------------

	<b>INVESTISSEMENT</b>	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement reçues		7 365,15	7 365,15
15	<i>Provisions pour risques et charges</i>			
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)			
	Total des opérations d'équipement			
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	203 300,00		203 300,00
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles	5 000,00		5 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances ratt. à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations</i>			
29	<i>Provisions pour dépréciation des immobilisations</i>			
39	<i>Provisions pour dépréciation</i>			
45...	Opérations pour compte de tiers			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
49	<i>Provisions pour dépréciation comptes de tiers</i>			
59	<i>Provisions pour dépréciation comptes financiers</i>			
3...	Stocks			
020	Dépenses imprévues	7 467,97		7 467,97
<b>Dépenses d'investissement - Total</b>		<b>215 767,97</b>	<b>7 365,15</b>	<b>223 133,12</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>223 133,12</b>
---	-------------------

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 - RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	Atténuations de charges			
60	Achats et variations des stocks			
70	Produits des services, domaine et ventes diverses			
71	Production stockée (ou déstockage)			
72	Travaux en régie			
73	Impôts et taxes			
74	Dotations, subventions et participations	419 030,00		419 030,00
75	Autres produits de gestion courante			
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels		7 365,15	7 365,15
78	Reprises provisions semi-budgétaires			
79	Transferts de charges			
<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>		<b>419 030,00</b>	<b>7 365,15</b>	<b>426 395,15</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>48 816,44</b>
---	------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>475 211,59</b>
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	82,00		82,00
13	Subventions d'investissement reçues	20 000,00		20 000,00
15	Provisions pour risques et charges			
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances ratt. à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations		20 000,00	20 000,00
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations			
39	Provisions pour dépréciation			
45...	Opérations pour compte de tiers			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour dépréciation comptes de tiers			
59	Provisions pour dépréciation comptes financiers			
3...	Stocks			
021	Virement de la section de fonctionnement		50 000,00	50 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations			
<b>Recettes d'investissement - Total</b>		<b>20 082,00</b>	<b>70 000,00</b>	<b>90 082,00</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>133 051,12</b>
--	-------------------

+

<b>AFFECTATION AU COMPTE 1068</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>223 133,12</b>
---	-------------------

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap. / Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles	Vote
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>55 000,00</b>	<b>139 000,00</b>	<b>139 000,00</b>
60622	Carburants	1 000,00	3 000,00	3 000,00
60623	Alimentations	200,00	2 000,00	2 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	200,00	1 500,00	1 500,00
6064	Fournitures administratives	3 300,00	10 000,00	10 000,00
611	Contrats de prestations de services	6 300,00	15 000,00	15 000,00
6132	Locations immobilières	2 880,00	20 000,00	20 000,00
6135	Locations mobilières	3 200,00	4 000,00	4 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	1 200,00	8 000,00	8 000,00
6161	Multirisques	1 300,00	4 000,00	4 000,00
6182	Documentation générale et technique	300,00	2 000,00	2 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	2 000,00	5 000,00	5 000,00
6188	Autres frais divers	9 120,00	19 500,00	19 500,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	600,00	600,00	600,00
6226	Honoraires	2 000,00	5 000,00	5 000,00
6236	Catalogues et imprimés	2 500,00	6 400,00	6 400,00
6247	Transports collectifs	1 000,00	2 500,00	2 500,00
6251	Voyages et déplacements	5 000,00	10 000,00	10 000,00
6257	Réceptions	7 000,00	8 000,00	8 000,00
6261	Frais d'affranchissement	2 200,00	6 000,00	6 000,00
6262	Frais de télécommunications	3 700,00	6 000,00	6 000,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre		500,00	500,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>110 000,00</b>	<b>230 000,00</b>	<b>230 000,00</b>
6336	Cotisations au centre national et CNFPT	1 275,00	3 000,00	3 000,00
64111	Rémunération principale	77 500,00	160 000,00	160 000,00
64138	Autres indemnités	1 500,00	3 000,00	3 000,00
6451	Cotisations à l'URSSAF	16 379,00	34 460,00	34 460,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	11 698,00	26 000,00	26 000,00
6456	Versement au FNC du supplément familial	750,00	1 700,00	1 700,00
6458	Cotisations aux organismes sociaux	228,00	500,00	500,00
6474	Versements aux autres oeuvres sociales	460,00	920,00	920,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	210,00	420,00	420,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>			
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>89 262,83</b>	<b>8 700,00</b>	<b>8 700,00</b>
6574	Subv.fonct.aux asso.&autres pers. de droits	87 562,83	8 700,00	8 700,00
65888	Autres	1 700,00		
<b>656</b>	<b>Frais de fonctionnement des groupes d'</b>			
<b>TOTAL GESTION DES SERVICES</b>		<b>254 262,83</b>	<b>377 700,00</b>	<b>377 700,00</b>
<b>(a) = 011 + 012 + 014 + 65</b>				
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>			
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>			
<b>68</b>	<b>Dotations provisions semi-budgétaires (</b>			
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (e)</b>	<b>18 000,00</b>	<b>27 511,59</b>	<b>27 511,59</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>		<b>272 262,83</b>	<b>405 211,59</b>	<b>405 211,59</b>
<b>= a + b + c + d + e</b>				
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>		<b>50 000,00</b>	<b>50 000,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre se</b>	<b>25 635,63</b>	<b>20 000,00</b>	<b>20 000,00</b>
<b>6811</b>	<b>Dot.aux amort.des immo.incorporelles &amp; co</b>	<b>25 635,63</b>	<b>20 000,00</b>	<b>20 000,00</b>
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>25 635,63</b>	<b>70 000,00</b>	<b>70 000,00</b>

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap. / Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles	Vote
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la sec			
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		25 635,63	70 000,00	70 000,00

<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT = DEPENSES REELLES + D'ORDRE</b>	297 898,46	475 211,59	475 211,59
--	------------	------------	------------

+	<b>RESTES A REALISER N-1</b>	0,00
---	------------------------------	------

+	<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	0,00
---	---	------

=	<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	475 211,59
---	--	------------

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap. / Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles	Vote
013	Atténuations de charges			
70	Produits des services, domaine et vente			
73	Impôts et taxes			
74	Dotations, subventions et participations	247 167,00	419 030,00	419 030,00
7461	D.G.D.		20 000,00	20 000,00
74718	Autres		24 000,00	24 000,00
7472	Régions	30 000,00	30 000,00	30 000,00
74758	Autres groupements	217 167,00	321 030,00	321 030,00
7478	Autres organismes		24 000,00	24 000,00
75	Autres produits de gestion courante			
<b>TOTAL GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75</b>		<b>247 167,00</b>	<b>419 030,00</b>	<b>419 030,00</b>
76	Produits financiers (b)			
77	Produits exceptionnels (c)			
78	Reprises provisions semi-budgétaires (			
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d</b>		<b>247 167,00</b>	<b>419 030,00</b>	<b>419 030,00</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre se	7 365,15	7 365,15	7 365,15
777	Quote-part des subv.d'inv.transf.au cpte de r	7 365,15	7 365,15	7 365,15
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la sec			
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>7 365,15</b>	<b>7 365,15</b>	<b>7 365,15</b>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT = RECETTES REELLES + D'ORDRE</b>		<b>254 532,15</b>	<b>426 395,15</b>	<b>426 395,15</b>

+	<b>RESTES A REALISER N-1</b>	<b>0,00</b>
+	<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>48 816,44</b>
=	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>475 211,59</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap. / Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles	Vote
010	Stocks			
20	Immobilisations incorporelles (hors op	124 051,12	203 300,00	203 300,00
202	Frais liés doc. urbanisme & numérisation c	124 051,12	203 300,00	203 300,00
204	Subventions d'équipement versées (ho			
21	Immobilisations corporelles (hors opér	4 000,00	5 000,00	5 000,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	2 000,00	2 500,00	2 500,00
2188	Autres immobilisations corporelles	2 000,00	2 500,00	2 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation (			
23	Immobilisations en cours (hors opératio			
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>128 051,12</b>	<b>208 300,00</b>	<b>208 300,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement reçues			
16	Emprunts et dettes assimilés			
18	Compte de liaison : affectation (BA, ré			
26	Participations et créances ratt. à des pa			
27	Autres immobilisations financières			
020	Dépenses imprévues	5 000,00	7 467,97	7 467,97
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>5 000,00</b>	<b>7 467,97</b>	<b>7 467,97</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>		<b>133 051,12</b>	<b>215 767,97</b>	<b>215 767,97</b>

040	Opération d'ordre transfert entre section	7 365,15	7 365,15	7 365,15
	Reprise sur autofinancement antérieur	7 365,15	7 365,15	7 365,15
13912	Régions	2 416,67	2 416,67	2 416,67
13913	Départements	4 948,48	4 948,48	4 948,48
041	Opérations patrimoniales			
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>7 365,15</b>	<b>7 365,15</b>	<b>7 365,15</b>

<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT = DEPENSES REELLES + D'ORDRE</b>		<b>140 416,27</b>	<b>223 133,12</b>	<b>223 133,12</b>
---	--	-------------------	-------------------	-------------------

		+
<b>RESTES A REALISER N-1</b>		<b>0,00</b>
		+
<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>		<b>0,00</b>
		=
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>		<b>223 133,12</b>

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap. / Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles	Vote
010	Stocks			
13	Subventions d'investissement reçues		20 000,00	20 000,00
1312	Régions		20 000,00	20 000,00
16	Emprunts et dettes assimilés			
20	Immobilisations incorporelles (sf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
<b>Total des recettes d'équipement (sauf 138)</b>		0,00	20 000,00	20 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 044,79	82,00	82,00
10222	FCTVA	1 044,79	82,00	82,00
138	Autres subv. d'inv. non transférables			
18	Compte de liaison : affectation (BA, ré			
26	Participations et créances ratt. à des pa			
27	Autres immobilisations financières			
024	Produits des cessions d'immobilisation			
<b>Total des recettes financières</b>		1 044,79	82,00	82,00
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		1 044,79	20 082,00	20 082,00
021	Virement de la section de fonctionnemen		50 000,00	50 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre se	25 635,63	20 000,00	20 000,00
2802	Frais liés doc. urbanisme & numérisation c	25 136,63	20 000,00	20 000,00
28183	Matériel de bureau et informatique	499,00		
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		25 635,63	70 000,00	70 000,00
041	Opérations patrimoniales			
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		25 635,63	70 000,00	70 000,00
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT = RECETTES REELLES + D'ORDRE</b>		26 680,42	90 082,00	90 082,00

	+
<b>RESTES A REALISER N-1</b>	0,00
	+
<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	133 051,12
	=
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	223 133,12

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°**

**LIBELLE :**

Chap. / Art.	Libellé	Réalizations cumulées au 01/01/2019	Restes à réaliser 2018  (3) (5)	Propositions nouvelles  (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>			a			b

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser 2018	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	c	d

<b>RESULTAT = (c + d) - (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	
---	--

- (1) Ouvrir un cadre par opération.  
(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée d  
(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS ETAT DES PROVISIONS ETALEMENT DES PROVISIONS	A3 A4 A5

**A3 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES**

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE		Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) : 1 500,00 €		17/01/2019
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)
Linéaire	Autres frais d'études	3
Linéaire	Dépenses connexes procédures évolution SCoT PCAET	3
Linéaire	Dépenses d'études de PCAET	6
Linéaire	Dépenses d'études de SCoT	6
Linéaire	Matériels bureautiques et véhicule	5
Linéaire	Matériels informatiques et logiciels	2
Linéaire	Mobilier	5

**A4 - ETAT DES PROVISIONS**

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/2019	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
<b>PROVISIONS BUDGETAIRES</b>						
Prov. pour risques et charges (2)						
NEANT						
Provision pour dépréciation (2)						
NEANT						
<b>TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES</b>						
<b>PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES</b>						
Prov. pour risques et charges (2)						
NEANT						
Provision pour dépréciation (2)						
NEANT						
<b>TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES</b>						

PETR DE L'ALSACE DU NORD  
BP 2019

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>A3</b>
<b>ETAT DES PROVISIONS</b>	<b>A4</b>
<b>ETALEMENT DES PROVISIONS</b>	<b>A5</b>

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée;

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ... ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

**A5 - ETALEMENT DES PROVISIONS (1)**

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/2019	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
NEANT						

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent "Etat des provisions" qui font l'objet d'un étalement.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES</b>	<b>A6.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A+B</b>		14 833,12	14 833,12
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		14 833,12	14 833,12
13912	Régions	2 416,67	2 416,67
13913	Départements	4 948,48	4 948,48
020	Dépenses imprévues	7 467,97	7 467,97

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser de l'exercice précédent (3)(4)	Solde d'exécution D001 (3)(4)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>14 833,12</b>			<b>14 833,12</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES</b>	<b>A6.2</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		70 082,00	III 70 082,00
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		82,00	82,00
10222	FCTVA	82,00	82,00
<b>Ressources propres internes (b)(2)</b>		70 000,00	70 000,00
2802	Frais liés doc. urbanisme & numérisation cadastre	20 000,00	20 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	50 000,00	50 000,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	70 082,00		133 051,12		203 133,12

	Montant
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	II 14 833,12
<b>Ressources propres disponibles</b>	IV 203 133,12
<b>Solde</b>	V = IV - II (6) 188 300,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2019	C1

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2019

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
ADMINISTRATIVE		3,00		3,00			
ATTACHE TERRITORIAL	A	2,00		2,00			
REDACTEUR	B	1,00		1,00			
TECHNIQUE		1,00		1,00			
INGENIEUR PRINCIPAL	A	1,00		1,00			
EMPLOIS NON CITES (5)							
NEANT							
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>4,00</b>		<b>4,00</b>			

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :  
ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 0,5).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

PETR DE L'ALSACE DU NORD  
BP 2019

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2019	C1

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2019 (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2019	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Agents occupant un emploi permanent (6)</b>						
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM			3-3-2*	CDD
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM			L.1224-3	CDI
REDACTEUR	B	ADM			L.1224-3	CDI
<b>Agents occupant un emploi non permanent (7)</b>						
NEANT						
<b>TOTAL GENERAL</b>						

PETR DE L'ALSACE DU NORD  
BP 2019

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2019	C1

(1) CATEGORIES : A, B et C

(2) SECTEUR ADM : Administratif

TECH : Technique

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)

S : Social

MS : Médico-social

MT : Médico-technique

SP : Sportif

CULT : Culturel

ANIM : Animation

PM : Police

OTR : Missions non rattachables à une filière

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération annuelle)

(4) CONTRAT : Moif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a\* : article 3, 1<sup>ère</sup> alinéa : accroissement temporaire d'activité

3-b : article 3, 2<sup>ème</sup> alinéa : accroissement saisonnier d'activité

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...),

3-2 : vacance temporaire d'un emploi

3-3-1\* : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes

3-3-2\* : emploi du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient

3-3-3\* : emploi de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaires des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil

3-3-4\* : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la population moyenne est inférieure à ce seuil,

lorsque la quotité du temps de travail est inférieure à 50%

3-3-5\* : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose

à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de cabinets

110-1 : collaborateurs de groupes d'étus

A : autres (préciser)

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers doivent être libellés "A / autres" et feront l'objet d'une précision (ex : contrats aidés)

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à

durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347

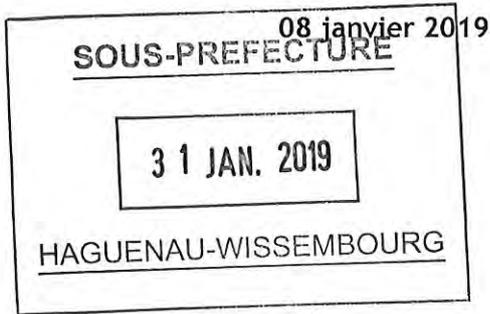
(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1146 du 20 octobre 1985.

<b>PETR de l'Alsace du Nord Budget primitif 2019</b>	<b>BP      2019</b>
--	---------------------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRÊTE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

Date de la convocation :



Nombre de membres en exercice : **58**  
 Nombre de membres présents : .....  
 Nombre de membres représentés : .....  
 Nombre de suffrages exprimés : .....  
 Votes : Pour : .....  
 Contre : .....  
 Abstentions : .....

Présenté par M. Claude STURNI, président du PETR DE L'ALSACE DU NORD  
 À SOULTZ-SOUS-FORETS, le 17 janvier 2019.

Délibéré par le comité syndical du PETR DE L'ALSACE DU NORD,  
 réuni en session ordinaire  
 À SOULTZ-SOUS-FORETS, le 17 janvier 2019.

Les membres du comité syndical,

Paul ADAM

Jean-Claude BALL

André BURG

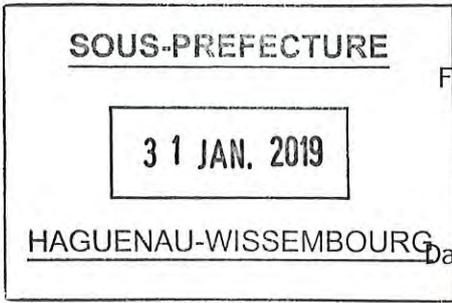
Patrick DENNI

Jean DILLINGER

Isabelle DOLLINGER

Jean-Denis ENDERLIN

André ERBS  
vice-président



Fernand FEIG

Daniel GAUPP

Christian GLIECH

René GRAD

Pierre GROSS

Jean-Marie HAAS

Patrice HILT

Claude KERN

Dorothee KRIEGER

Pascale LUDWIG

Alain FUCHS

Dominique GERLING

Rémy GOTTRI

Raymond GRESS

Anne GUILLIER

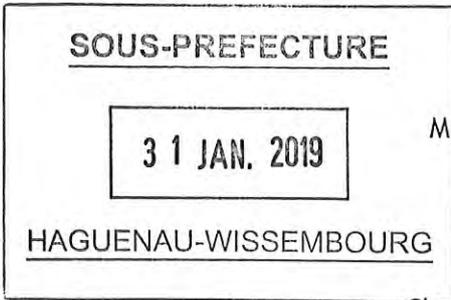
Joël HERZOG

Roger ISEL

Stéphanie KOCHERT

Michel LOM

Pierre MAMMOSSER



Marc MOSER

Christiane MUCKENSTURM

Chantal MULLER

Jean MULLER

Jean-Lucien NETZER

Claude RAU

Denis RIEDINGER  
*vice-président*

Etienne RDECKEL

Marie-Louise ROTH

Serge SCHAFF

Christophe SCHARRENBERGER

Patrick SCHOTT

Philippe SPECHT

Robert STAUDENMAIER

François STIEGLER

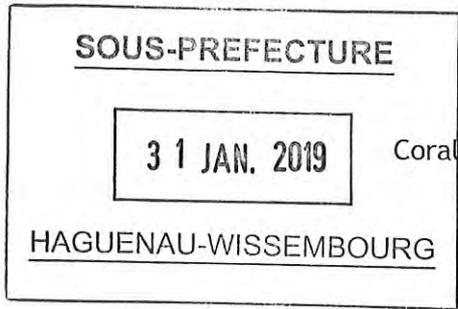
Serge STRAPPAZON

Jean-Claude STREBLER

Claude STURNI  
*président*

Jean-Marc SUSS

Laurent SUTTER



Coralie TIJOU

Jean-Max TYBURN

Etienne VOLLMAR

Claude URBAN

Michèle VOLTZ

Bertrand WAHL

Hubert WALTER  
*vice-président*

Pierrot WINKEL

Damien WINLING

Etienne WOLF



## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du jeudi 17 janvier 2019 à 18 h  
*Salle de la Saline – Soultz-sous-Forêts*

### Présents :

M. Paul ADAM, M. Jean-Claude BALL, M. André BURG, M. Jean DILLINGER, Mme Isabelle DOLLINGER, M. Jean-Denis ENDERLIN, M. André ERBS, M. Alain FUCHS, M. Daniel GAUPP, M. Dominique GUERLING, M. Remy GOTTRI, M. René GRAD, M. Raymond GRESS, M. Jean-Marie HAAS, Mme Stéphanie KOCHERT, M. Michel LOM, M. Pierre MAMMOSSER, M. Marc MOSER, M. Jean MULLER, M. Jean-Lucien NETZER, M. Denis RIEDINGER, M. Etienne ROECKEL, Mme Marie-Louise ROTH, M. Robert STAUDENMAIER, M. François STIEGLER, M. Serge STRAPPAZON, M. Jean-Claude STREBLER, M. Claude STURNI, M. Jean-Marc SUSS, M. Laurent SUTTER, M. Jean-Max TYBURN, M. Claude URBAN, Mme Michèle VOLTZ, M. Bertrand WAHL, M. Pierrot WINKEL, M. Etienne WOLF.

### Absents excusés :

M. Patrick DENNI, M. Fernand FEIG, M. Denis ISEL, M. Christian GLIECH, M. Pierre GROSS (pouvoir donné à M. Etienne ROECKEL), Mme Anne GUILLIER (pouvoir donné à M. Claude URBAN), M. Joël HERTZOG, M. Patrice HILT, M. Claude KERN (pouvoir donné à M. Denis RIEDINGER), Mme Dorothée KRIEGER, Mme Pascale LUDWIG (pouvoir à Pierre MAMMOSSER), Mme Christiane MUCKENSTURM, Mme Chantal MULLER, M. Claude RAU, M. Christophe SCHARRENBERGER, M. Serge SCHAFF, M. Patrick SCHOTT, M. Philippe SPECHT (pouvoir à M. Robert STAUDENMAIER), Mme Coralie TIJOU (pouvoir à M. Claude STURNI), M. Etienne VOLLMAR (pouvoir donné à M. Jean-Lucien NETZER), M. Hubert WALTER (pouvoir donné à M. Jean-Claude STREBLER), M. Damien WINLING.

La majorité des membres élus par les collectivités publiques membres du syndicat mixte assistant à la séance, le comité syndical peut délibérer valablement.

L'ordre du jour comporte 20 points dont 19 donnent lieu à délibération du comité syndical :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Adoption du PV du comité syndical du 06 décembre 2018
3. Election du Président du PETR de l'Alsace du Nord
4. Composition du bureau et élection des membres du bureau
5. Redéfinition des délégations au bureau et au président
6. Arrêt du compte de gestion – exercice budgétaire 2018
7. Adoption du compte administratif 2018 et affectation des résultats de l'exercice
8. Adoption du budget primitif – exercice budgétaire 2019
9. Nouvelles durées des amortissements
10. Modification du tableau des effectifs
11. Instauration du RIFSEEP
12. Principe de composition du conseil de développement territorial
13. Lieux de réunions et délégation au président pour les lieux de réunions
14. Adhésion à l'Agence d'Urbanisme et de Développement de l'Agglomération Strasbourgeoise (ADEUS)
15. Adhésion au Comité d'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Territoriales (CNAS)
16. Affiliation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin
17. Adhésion à la Fédération Nationale des SCoT
18. Association à l'Etablissement Public Foncier d'Alsace (EPF)
19. Adhésion à l'Association Nationale des Pôles et des Pays (ANPP) et désignation d'un représentant
20. Informations diverses : Calendrier des prochaines réunions



Séance du jeudi 17 janvier 2019 à 18 heures

Salle de la Saline – Soultz-sous-Forêts

## **Délibération CS n°2019-I-09 : NOUVELLES DUREES DES AMORTISSEMENTS**

Rapport présenté par Claude STURNI, Président.

Par définition, l'amortissement d'un investissement est l'étalement de son coût sur sa durée d'utilisation.

L'article L. 2321-2 alinéa 27 du code général des collectivités territoriales dispose que les communes, les groupements de communes dont la population est égale ou supérieure à 3 500 habitants et les établissements publics sont tenus d'amortir les immobilisations.

A la suite de la transformation du syndicat mixte du SCoTAN en PETR de l'Alsace du Nord et de la nouvelle prise de compétence en matière de Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET), il est nécessaire d'adopter une durée d'amortissement pour

Ainsi, les durées d'amortissements sont fixées pour chaque catégorie de biens par l'assemblée délibérante, dans le tableau suivant :

Biens	Durée
Par défaut, toutes dépenses (de toutes natures) < 1 500 € ttc	1 an
Dépenses d'études de SCoT (modification, révision, mise en compatibilité, bilan d'application...)	6 ans
Dépenses d'études de PCAET (modification, révision...)	6 ans
Dépenses connexes aux procédures d'évolution du SCoT et du PCAET (assistance juridique, concertation publique, enquête publique...)	3 ans
Autres frais d'études	3 ans
Matériels informatiques et logiciels	2 ans
Matériels bureautiques et véhicule	5 ans
Mobilier	5 ans



Séance du jeudi 17 janvier 2019 à 18 heures

*Salle de la Saline – Sultz-sous-Forêts*

**Délibération CS n°2019-I-09 : NOUVELLES DUREES DES AMORTISSEMENTS (SUITE)**

---

**DECISION**

**LE COMITE SYNDICAL,**

Sur la proposition du Président,

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

Adopte les durées d'amortissement telles qu'elles sont indiquées dans le tableau ci-dessus ;

Décide de procéder à l'amortissement des subventions d'équipement transférables et autres aides de diverses structures ou organismes perçues dans le cadre de l'élaboration et de l'évolution du SCoT et du PCAET.

Affiché au siège syndical le **25/01/19**

**Pour ampliation,**

Pour extrait conforme,  
Le Président

Claude STURNI





## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du jeudi 17 janvier 2019 à 18 h

*Salle de la Saline – Sultz-sous-Forêts*

### Présents :

M. Paul ADAM, M. Jean-Claude BALL, M. André BURG, M. Jean DILLINGER, Mme Isabelle DOLLINGER, M. Jean-Denis ENDERLIN, M. André ERBS, M. Alain FUCHS, M. Daniel GAUPP, M. Dominique GUERLING, M. Remy GOTTRI, M. René GRAD, M. Raymond GRESS, M. Jean-Marie HAAS, Mme Stéphanie KOCHERT, M. Michel LOM, M. Pierre MAMMOSSER, M. Marc MOSER, M. Jean MULLER, M. Jean-Lucien NETZER, M. Denis RIEDINGER, M. Etienne ROECKEL, Mme Marie-Louise ROTH, M. Robert STAUDENMAIER, M. François STIEGLER, M. Serge STRAPPAZON, M. Jean-Claude STREBLER, M. Claude STURNI, M. Jean-Marc SUSS, M. Laurent SUTTER, M. Jean-Max TYBURN, M. Claude URBAN, Mme Michèle VOLTZ, M. Bertrand WAHL, M. Pierrot WINKEL, M. Etienne WOLF.

### Absents excusés :

M. Patrick DENNI, M. Fernand FEIG, M. Denis ISEL, M. Christian GLIECH, M. Pierre GROSS (pouvoir donné à M. Etienne ROECKEL), Mme Anne GUILLIER (pouvoir donné à M. Claude URBAN), M. Joël HERTZOG, M. Patrice HILT, M. Claude KERN (pouvoir donné à M. Denis RIEDINGER), Mme Dorothée KRIEGER, Mme Pascale LUDWIG (pouvoir à Pierre MAMMOSSER), Mme Christiane MUCKENSTURM, Mme Chantal MULLER, M. Claude RAU, M. Christophe SCHARRENBERGER, M. Serge SCHAFF, M. Patrick SCHOTT, M. Philippe SPECHT (pouvoir à M. Robert STAUDENMAIER), Mme Coralie TUOU (pouvoir à M. Claude STURNI), M. Etienne VOLLMAR (pouvoir donné à M. Jean-Lucien NETZER), M. Hubert WALTER (pouvoir donné à M. Jean-Claude STREBLER), M. Damien WINLING.

La majorité des membres élus par les collectivités publiques membres du syndicat mixte assistant à la séance, le comité syndical peut délibérer valablement.

L'ordre du jour comporte 20 points dont 19 donnent lieu à délibération du comité syndical :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Adoption du PV du comité syndical du 06 décembre 2018
3. Election du Président du PETR de l'Alsace du Nord
4. Composition du bureau et élection des membres du bureau
5. Redéfinition des délégations au bureau et au président
6. Arrêt du compte de gestion – exercice budgétaire 2018
7. Adoption du compte administratif 2018 et affectation des résultats de l'exercice
8. Adoption du budget primitif – exercice budgétaire 2019
9. Nouvelles durées des amortissements
10. Modification du tableau des effectifs
11. Instauration du RIFSEEP
12. Principe de composition du conseil de développement territorial
13. Lieux de réunions et délégation au président pour les lieux de réunions
14. Adhésion à l'Agence d'Urbanisme et de Développement de l'Agglomération Strasbourgeoise (ADEUS)
15. Adhésion au Comité d'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Territoriales (CNAS)
16. Affiliation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin
17. Adhésion à la Fédération Nationale des SCoT
18. Association à l'Etablissement Public Foncier d'Alsace (EPF)
19. Adhésion à l'Association Nationale des Pôles et des Pays (ANPP) et désignation d'un représentant
20. Informations diverses : Calendrier des prochaines réunions



Séance du jeudi 17 janvier 2019 à 18 heures

*Salle de la Saline – Sultz-sous-Forêts*

## **Délibération CS n°2019-I-10 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

---

Rapport présenté par Claude STURNI, Président.

À la suite de la transformation du syndicat mixte du SCoT de l'Alsace du Nord en pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) de l'Alsace du Nord, et de la reprise par le PETR de certaines missions de l'association pour le développement de l'Alsace du Nord (Adéan), le PETR a proposé à deux salariées employées par l'Adéan de les recruter en qualité d'agents publics du PETR.

Il est dès lors nécessaire de modifier le tableau des effectifs du PETR pour compléter les deux postes d'agents technique et administratif (catégorie A) qui existaient au sein du syndicat mixte du SCoT de l'Alsace du Nord, par les deux postes d'agents contractuels correspondant aux deux postes actuels de l'Adéan, à savoir :

### **Emplois permanents**

- Chargée de mission « climat » (temps complet) catégorie A – filière administrative
- Assistante administrative et comptable (temps complet) catégorie B – filière administrative

## **DECISION**

### **LE COMITE SYNDICAL,**

Sur la proposition du Président,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 03 décembre 2018 portant transformation du syndicat mixte du SCoT de l'Alsace du Nord en pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) de l'Alsace du Nord,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,



Séance du jeudi 17 janvier 2019 à 18 heures

Salle de la Saline – Sultz-sous-Forêts

**Délibération CS n°2019-I-10 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS (SUITE)**

---

Vu le code du travail, notamment son article L. 1224-3,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents de la fonction publique territoriale,

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 14 novembre 2018 relatif à la transformation du syndicat mixte du SCoT de l'Alsace du Nord en pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) de l'Alsace du Nord,

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

Approuve le tableau des effectifs du PETR comportant les emplois suivants :

**Agent titulaire**

- Filière technique
  - Ingénieur principal Cat. A

**Agents non titulaires**

- Emplois permanents
  - Chargée de mission en aménagement et urbanisme (temps complet) – Cat. A administrative
  - Chargée de mission « climat » (temps complet) – Cat. A administrative
  - Assistante administrative et comptable (temps complet) – Cat. B administrative

Décide de l'inscription au budget du PETR des crédits nécessaires à la rémunération de ces emplois.

Charge M. le Président des formalités correspondantes.

Affiché au siège syndical le 25/01/19

**Pour ampliation,**

Pour extrait conforme,  
Le Président

Claude STURNI





## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du jeudi 17 janvier 2019 à 18 h

*Salle de la Saline – Sultz-sous-Forêts*

### Présents :

M. Paul ADAM, M. Jean-Claude BALL, M. André BURG, M. Jean DILLINGER, Mme Isabelle DOLLINGER, M. Jean-Denis ENDERLIN, M. André ERBS, M. Alain FUCHS, M. Daniel GAUPP, M. Dominique GUERLING, M. Remy GOTTRI, M. René GRAD, M. Raymond GRESS, M. Jean-Marie HAAS, Mme Stéphanie KOCHERT, M. Michel LOM, M. Pierre MAMMOSSER, M. Marc MOSER, M. Jean MULLER, M. Jean-Lucien NETZER, M. Denis RIEDINGER, M. Etienne ROECKEL, Mme Marie-Louise ROTH, M. Robert STAUDENMAIER, M. François STIEGLER, M. Serge STRAPPAZON, M. Jean-Claude STREBLER, M. Claude STURNI, M. Jean-Marc SUSS, M. Laurent SUTTER, M. Jean-Max TYBURN, M. Claude URBAN, Mme Michèle VOLTZ, M. Bertrand WAHL, M. Pierrot WINKEL, M. Etienne WOLF.

### Absents excusés :

M. Patrick DENNI, M. Fernand FEIG, M. Denis ISEL, M. Christian GLIECH, M. Pierre GROSS (pouvoir donné à M. Etienne ROECKEL), Mme Anne GUILLIER (pouvoir donné à M. Claude URBAN), M. Joël HERTZOG, M. Patrice HILT, M. Claude KERN (pouvoir donné à M. Denis RIEDINGER), Mme Dorothee KRIEGER, Mme Pascale LUDWIG (pouvoir à Pierre MAMMOSSER), Mme Christiane MUCKENSTURM, Mme Chantal MULLER, M. Claude RAU, M. Christophe SCHARRENBERGER, M. Serge SCHAFF, M. Patrick SCHOTT, M. Philippe SPECHT (pouvoir à M. Robert STAUDENMAIER), Mme Coralie TJOU (pouvoir à M. Claude STURNI), M. Etienne VOLLMAR (pouvoir donné à M. Jean-Lucien NETZER), M. Hubert WALTER (pouvoir donné à M. Jean-Claude STREBLER), M. Damien WINLING.

La majorité des membres élus par les collectivités publiques membres du syndicat mixte assistant à la séance, le comité syndical peut délibérer valablement.

L'ordre du jour comporte 20 points dont 19 donnent lieu à délibération du comité syndical :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Adoption du PV du comité syndical du 06 décembre 2018
3. Election du Président du PETR de l'Alsace du Nord
4. Composition du bureau et élection des membres du bureau
5. Redéfinition des délégations au bureau et au président
6. Arrêt du compte de gestion – exercice budgétaire 2018
7. Adoption du compte administratif 2018 et affectation des résultats de l'exercice
8. Adoption du budget primitif – exercice budgétaire 2019
9. Nouvelles durées des amortissements
10. Modification du tableau des effectifs
11. Instauration du RIFSEEP
12. Principe de composition du conseil de développement territorial
13. Lieux de réunions et délégation au président pour les lieux de réunions
14. Adhésion à l'Agence d'Urbanisme et de Développement de l'Agglomération Strasbourgeoise (ADEUS)
15. Adhésion au Comité d'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Territoriales (CNAS)
16. Affiliation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin
17. Adhésion à la Fédération Nationale des SCoT
18. Association à l'Etablissement Public Foncier d'Alsace (EPF)
19. Adhésion à l'Association Nationale des Pôles et des Pays (ANPP) et désignation d'un représentant
20. Informations diverses : Calendrier des prochaines réunions



Séance du jeudi 17 janvier 2019 à 18 heures

*Salle de la Saline – Sultz-sous-Forêts*

## **Délibération CS n°2019-I-11 : INSTAURATION DU RIFSEEP**

---

Rapport présenté par Claude STURNI, Président.

A la suite de la transformation du syndicat mixte du SCoT de l'Alsace du Nord (SCoTAN) en pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) de l'Alsace du Nord, et de la « reprise » par le PETR de certaines missions de l'association pour le développement de l'Alsace du Nord (Adéan), le PETR doit instaurer le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la Fonction Publique de l'Etat est transposable à la Fonction Publique Territoriale.

### **Il se compose de deux parts :**

- une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE)
- et un complément indemnitaire annuel (CIA) tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir basé sur l'entretien professionnel

Le PETR a engagé une réflexion visant à refondre le régime indemnitaire des agents et instaurer le RIFSEEP, afin de remplir les objectifs suivants :

- prendre en compte la place de chacun dans l'organigramme de la collectivité et reconnaître les spécificités de certains postes
- valoriser l'expérience professionnelle
- prendre en compte le niveau de responsabilité des différents postes en fonction des trois critères d'encadrement, d'expertise et de sujétions

Le RIFSEEP se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement, hormis celles explicitement cumulables.

### **I. LES BENEFICIAIRES**

**Le RIFSEEP pourra être versé :**

- aux fonctionnaires stagiaires et titulaires à temps complet, temps non-complet, temps partiel relevant des cadres d'emploi des rédacteurs et des attachés territoriaux
- aux agents contractuels de droit public assimilés aux cadres d'emploi des rédacteurs et attachés territoriaux et relevant de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 à temps complet, temps non-complet



Séance du jeudi 17 janvier 2019 à 18 heures

*Salle de la Saline – Sultz-sous-Forêts*

**Délibération CS n°2019-I-11 : INSTAURATION DU RIFSEEP (SUITE)**

---

Pour les agents contractuels, ils bénéficient du RIFSEEP correspondant au groupe de fonctions afférent à leur emploi.

Les agents de droit privé et les vacataires ne sont pas concernés par le régime indemnitaire.

**II. L'IFSE : PART FONCTIONNELLE**

La part fonctionnelle de la prime sera versée mensuellement sur la base du montant annuel individuel attribué.

**Ce montant fait l'objet d'un réexamen :**

- en cas de changement de fonctions ou d'emploi
- en cas de changement de grade ou de cadre d'emplois à la suite d'une promotion
- au moins tous les quatre ans en fonction de l'expérience professionnelle acquise par l'agent

Les montants de base sont établis pour un agent exerçant à temps complet. Ils sont réduits au prorata de la durée effective du travail pour les agents exerçant à temps partiel ou occupés sur un emploi à temps non complet.

L'attribution individuelle sera décidée par l'autorité territoriale selon les modalités critères définis ci-dessous et fera l'objet d'un arrêté.

L'IFSE est exclusive de toutes autres indemnités liées aux fonctions, à l'exception des primes et indemnités légalement cumulables.

**a) Le rattachement à un groupe de fonctions**

La part fonctionnelle peut varier selon le niveau de responsabilités, le niveau d'expertise et les sujétions auxquelles les agents sont confrontés dans l'exercice de leurs missions.

Le montant individuel dépend du rattachement de l'emploi occupé par un agent à l'un des groupes de fonctions définis ci-dessous.



Séance du jeudi 17 janvier 2019 à 18 heures

*Salle de la Saline – Sultz-sous-Forêts*

**Délibération CS n°2019-I-11 : INSTAURATION DU RIFSEEP (SUITE)**

---

Chaque cadre d'emplois est réparti en groupes de fonctions à partir de critères professionnels tenant compte :

- **Des fonctions d'encadrement, de l'expertise, de pilotage ou de conception :**
  - Le niveau hiérarchique
  - Le nombre de collaborateurs
  - Le type de collaborateurs encadrés
  - Le niveau d'encadrement
  - Le niveau de responsabilité liées aux missions (administrative, humaine, financière, juridique)
  - Le niveau d'influence sur les résultats collectifs
  - La délégation de signature
- **De la technicité, de l'expertise, de la qualité nécessaire à l'exercice des fonctions :**
  - Les connaissances requises
  - La technicité / le niveau de difficulté
  - Le champ d'application
  - Les diplômes requis
  - L'autonomie
  - L'influence / la motivation d'autrui
  - La rareté de l'expertise
- **Des sujétions particulières :**
  - Les relations externes avec les partenaires
  - L'impact sur l'image de la collectivité
  - La variabilité des horaires
  - L'obligation d'assister aux instances
  - L'engagement de la responsabilité financière
  - L'engagement de la responsabilité juridique
  - L'actualisation des connaissances



Séance du jeudi 17 janvier 2019 à 18 heures

Salle de la Saline – Sultz-sous-Forêts

**Délibération CS n°2019-I-11 : INSTAURATION DU RIFSEEP (SUITE)**

---

Le Président propose de fixer les groupes et les montants de référence pour les cadres d'emplois suivants :

<b>GROUPES</b>	<b>Fonctions</b>	<b>Cadres d'emplois concernés</b>	<b>Montant maximum annuels</b>
A1	Chargée de mission	Attachés	36 210 €
<b>GROUPES</b>	<b>Fonctions</b>	<b>Cadres d'emplois concernés</b>	<b>Montant maximum annuels</b>
B1	Chargée de mission	Rédacteurs	17 480 €
B2	Assistante administrative et comptable	Rédacteurs	16 015 €

Ces montants plafonds évoluent selon les mêmes conditions que les montants applicables aux fonctionnaires de l'Etat.

**b) L'expérience professionnelle**

Le montant de l'IFSE pourra être modulé en fonction de l'expérience professionnelle. Il est proposé de retenir les critères de modulation suivants :

- **Expérience dans le domaine d'activité principale**
- **Expérience dans d'autres secteurs d'activités**
- **Connaissance de l'environnement de travail**
- **Capacité à exploiter les acquis de l'expérience**
- **Le parcours professionnel**
- **Le nombre de postes occupés**
- **Le tutorat**



Séance du jeudi 17 janvier 2019 à 18 heures

Salle de la Saline – Soultz-sous-Forêts

**Délibération CS n°2019-I-11 : INSTAURATION DU RIFSEEP (SUITE)**

---

Tous les 4 ans, sauf changement notable des fonctions, l'IFSE fera l'objet d'un réexamen.

Modulation de l'IFSE du fait des absences :

En cas de congé maladie ordinaire, de congé pour maladie professionnelle ou d'accident de service/accident du travail, de congé de longue maladie, de congé de longue durée, de congé de grave maladie, de congés de maternité, de paternité et d'adoption, l'IFSE est maintenue dans les mêmes proportions que le traitement. Le calcul s'opère sur une année civile.

**III. LE CIA : PART LIEE A L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL ET A LA MANIERE DE SERVIR**

Il est proposé d'attribuer individuellement chaque année un complément indemnitaire aux agents en fonction de l'engagement professionnel et sa manière de servir en application des conditions fixées pour l'entretien professionnel.

La part liée à la manière de servir sera versée en une fois au mois de février.

Cette part sera revue annuellement à partir des résultats des entretiens professionnels.

Les montants de base sont établis pour un agent exerçant à temps complet. Ils sont réduits au prorata de la durée effective du travail pour les agents exerçant à temps partiel ou occupés sur un emploi à temps non complet.

L'attribution individuelle sera décidée par l'autorité territoriale selon les modalités critères définis ci-dessous et fera l'objet d'un arrêté.

Le CIA est exclusif de toutes autres indemnités liées à la manière de servir.

Le CIA sera déterminé en tenant compte des critères suivants :

- **Résultats professionnels obtenus par l'agent et réalisation des objectifs**
- **Niveau de maîtrise des compétences professionnelles et techniques**
- **Qualités relationnelles**
- **Capacité d'encadrement ou d'expertise ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur**



Séance du jeudi 17 janvier 2019 à 18 heures

Salle de la Saline – Sultz-sous-Forêts

**Délibération CS n°2019-I-11 : INSTAURATION DU RIFSEEP (SUITE)**

---

Vu, la détermination des groupes relatifs au versement de l'IFSE, les plafonds annuels du complément indemnitaire sont fixés comme suit :

<b><i>GROUPES</i></b>	<b><i>Fonctions</i></b>	<b><i>Cadres d'emplois concernés</i></b>	<b><i>Montant maximum annuels</i></b>
<i>A1</i>	<i>Chargée de mission</i>	<i>Attachés</i>	<i>6 390 €</i>
<b><i>GROUPES</i></b>	<b><i>Fonctions</i></b>	<b><i>Cadres d'emplois concernés</i></b>	<b><i>Montant maximum annuels</i></b>
<i>B1</i>	<i>Chargée de mission</i>	<i>Rédacteurs</i>	<i>2 380 €</i>
<i>B2</i>	<i>Assistante administrative et comptable</i>	<i>Rédacteurs</i>	<i>2 185 €</i>

Ces montants plafonds évoluent selon les mêmes conditions que les montants applicables aux fonctionnaires de l'Etat.

– **Modulation du régime indemnitaire du fait des absences :**

En cas de congé maladie ordinaire, de congé pour maladie professionnelle ou d'accident de service/accident du travail, de congé de longue maladie, de congé de longue durée, de congé de grave maladie, de congés de maternité, de paternité et d'adoption, le CIA est maintenu dans les mêmes proportions que le traitement. Le calcul s'opère sur une année civile.

– **Garantie accordée aux agents :**

Le montant des primes concernant le régime indemnitaire antérieur au déploiement du RIFSEEP est garanti aux personnels. Ce maintien concerne les primes et indemnités susceptibles d'être versées au titre du grade, des fonctions, des sujétions correspondant à l'emploi ainsi qu'à la manière de servir.



Séance du jeudi 17 janvier 2019 à 18 heures

*Salle de la Saline – Soultz-sous-Forêts*

**Délibération CS n°2019-I-11 : INSTAURATION DU RIFSEEP (SUITE)**

---

**DECISION**

**LE COMITE SYNDICAL,**

Sur la proposition du Président,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 87, 88 et 136,

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 précitée,

Vu le décret n°2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés,

Vu le décret modifié n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) dans la fonction publique d'Etat,

Vu l'arrêté du 19 mars 2015 pris pour l'application aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014,

Vu l'arrêté du 3 juin 2015 pris pour l'application au corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté du 27 août 2015 pris pour l'application de l'article 5 du décret n° 2014-513 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,



Séance du jeudi 17 janvier 2019 à 18 heures

Salle de la Saline – Sultz-sous-Forêts

**Délibération CS n°2019-I-11 : INSTAURATION DU RIFSEEP (SUITE)**

Vu l'arrêté préfectoral en date du 03 décembre 2018 portant transformation du syndicat mixte du SCoTAN en pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) de l'Alsace du Nord,

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 20 décembre 2018, relatif à la mise en place de critères professionnels liés aux fonctions et à la prise en compte de l'expérience professionnelle en vue de l'application du RIFSEEP aux agents de l'établissement public,

Vu le tableau des effectifs,

Considérant qu'il y a lieu d'appliquer le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel ;

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

Instaure l'IFSE dans les conditions indiquées ci-dessus ;

Instaure le CIA dans les conditions indiquées ci-dessus ;

Les dispositions de la présente délibération prendront effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;

Les primes et indemnités seront revalorisées automatiquement dans les limites fixées par les textes de référence ;

Autorise l'autorité territoriale à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre des deux parts de la prime dans le respect des principes définis ci-dessus ;

Maintient, pour les cadres d'emplois pour lesquels le RIFSEEP ne s'applique pas à ce jour, les dispositions prévues par les délibérations antérieures relatives au régime indemnitaire ;

Prévoit et inscrit au budget les crédits nécessaires au paiement de cette prime.

Affiché au siège syndical le 25/01/19

Pour ampliation,

Pour extrait conforme,  
Le Président

  
Claude STURNI





## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du jeudi 17 janvier 2019 à 18 h

*Salle de la Saline – Sultz-sous-Forêts*

### Présents :

M. Paul ADAM, M. Jean-Claude BALL, M. André BURG, M. Jean DILLINGER, Mme Isabelle DOLLINGER, M. Jean-Denis ENDERLIN, M. André ERBS, M. Alain FUCHS, M. Daniel GAUPP, M. Dominique GUERLING, M. Remy GOTTRI, M. René GRAD, M. Raymond GRESS, M. Jean-Marie HAAS, Mme Stéphanie KOCHERT, M. Michel LOM, M. Pierre MAMMOSSER, M. Marc MOSER, M. Jean MULLER, M. Jean-Lucien NETZER, M. Denis RIEDINGER, M. Etienne ROECKEL, Mme Marie-Louise ROTH, M. Robert STAUDENMAIER, M. François STIEGLER, M. Serge STRAPPAZON, M. Jean-Claude STREBLER, M. Claude STURNI, M. Jean-Marc SUSS, M. Laurent SUTTER, M. Jean-Max TYBURN, M. Claude URBAN, Mme Michèle VOLTZ, M. Bertrand WAHL, M. Pierrot WINKEL, M. Etienne WOLF.

### Absents excusés :

M. Patrick DENNI, M. Fernand FEIG, M. Denis ISEL, M. Christian GLIECH, M. Pierre GROSS (pouvoir donné à M. Etienne ROECKEL), Mme Anne GUILLIER (pouvoir donné à M. Claude URBAN), M. Joël HERTZOG, M. Patrice HILT, M. Claude KERN (pouvoir donné à M. Denis RIEDINGER), Mme Dorothée KRIEGER, Mme Pascale LUDWIG (pouvoir à Pierre MAMMOSSER), Mme Christiane MUCKENSTURM, Mme Chantal MULLER, M. Claude RAU, M. Christophe SCHARRENBARGER, M. Serge SCHAFF, M. Patrick SCHOTT, M. Philippe SPECHT (pouvoir à M. Robert STAUDENMAIER), Mme Coralie TUOU (pouvoir à M. Claude STURNI), M. Etienne VOLLMAR (pouvoir donné à M. Jean-Lucien NETZER), M. Hubert WALTER (pouvoir donné à M. Jean-Claude STREBLER), M. Damien WINLING.

La majorité des membres élus par les collectivités publiques membres du syndicat mixte assistant à la séance, le comité syndical peut délibérer valablement.

L'ordre du jour comporte 20 points dont 19 donnent lieu à délibération du comité syndical :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Adoption du PV du comité syndical du 06 décembre 2018
3. Election du Président du PETR de l'Alsace du Nord
4. Composition du bureau et élection des membres du bureau
5. Redéfinition des délégations au bureau et au président
6. Arrêt du compte de gestion – exercice budgétaire 2018
7. Adoption du compte administratif 2018 et affectation des résultats de l'exercice
8. Adoption du budget primitif – exercice budgétaire 2019
9. Nouvelles durées des amortissements
10. Modification du tableau des effectifs
11. Instauration du RIFSEEP
12. Principe de composition du conseil de développement territorial
13. Lieux de réunions et délégation au président pour les lieux de réunions
14. Adhésion à l'Agence d'Urbanisme et de Développement de l'Agglomération Strasbourgeoise (ADEUS)
15. Adhésion au Comité d'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Territoriales (CNAS)
16. Affiliation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin
17. Adhésion à la Fédération Nationale des SCoT
18. Association à l'Etablissement Public Foncier d'Alsace (EPF)
19. Adhésion à l'Association Nationale des Pôles et des Pays (ANPP) et désignation d'un représentant
20. Informations diverses : Calendrier des prochaines réunions



Séance du jeudi 17 janvier 2019 à 18 heures

*Salle de la Saline – Sultz-sous-Forêts*

## **Délibération CS n°2019-I-12 : PRINCIPE DE COMPOSITION DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL**

---

Rapport présenté par Claude STURNI, Président.

Le pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) est un établissement public soumis aux règles applicables aux syndicats mixtes (eux-mêmes soumis aux règles applicables aux syndicats intercommunaux et aux communautés). Outre les organes « traditionnels » d'un établissement public (comité syndical, président, bureau), le PETR comporte deux organes consultatifs : le conseil de développement territorial et la conférence des maires.

Deux dispositions législatives du code général des collectivités territoriales apportent des précisions relatives aux conseils de développement : l'article L. 5741-1 (§ IV) propre aux PETR et l'article L. 5211-10-1 concernant le conseil de développement des établissements publics de coopération intercommunale (applicable aux PETR par renvoi de l'article L. 5711-1).

### **La composition du conseil de développement territorial**

Le conseil de développement territorial réunit des acteurs économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques et associatifs du pôle d'équilibre territorial et rural (*art. L. 5741-1, IV, cgct*).

Sa composition est déterminée par délibération du comité syndical, (dans les six mois suivant l'installation du comité syndical du PETR, soit le 1<sup>er</sup> juillet 2019), en tenant non seulement compte des « catégories d'acteurs », mais aussi de l'obligation de parité hommes-femmes et de reflet de la population du territoire dans ses différentes tranches d'âges (*art. L. 5211-10-1, II, cgct*). Nota : les élus du PETR ne peuvent pas être membres du conseil de développement territorial et les membres de celui-ci sont bénévoles.

Au cours de l'automne 2018, les présidents des EPCI membres du PETR ont proposé aux acteurs économiques, sociaux, culturels, éducatifs et scientifiques et associatifs de leur territoire de faire partie du conseil de développement territorial.



Séance du jeudi 17 janvier 2019 à 18 heures

Salle de la Saline – Sultz-sous-Forêts

**Délibération CS n°2019-I-12 : PRINCIPE DE COMPOSITION DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL (SUITE)**

Le bureau du PETR a examiné et validé les propositions de ses communautés membres et propose que le comité syndical du PETR détermine, comme suit, le principe de composition du conseil de développement territorial :

Communauté	Nombre de sièges
Communauté d'agglomération de Haguenau	28
Communauté de communes du pays de Niederbronn-les-Bains	7
Communauté de communes de la Basse-Zorn	6
Communauté de communes Sauer-Pechelbronn	6
Communauté de communes du pays de Wissembourg	6
Communauté de communes de l'Outre-Forêt	5
<b>TOTAL membres du conseil de développement territorial</b>	<b>58</b>

**Le rôle du conseil de développement territorial**

Le conseil de développement territorial est consulté sur les principales orientations du comité syndical du pôle et peut donner son avis ou être consulté sur toute question d'intérêt territorial (*art. L. 5741-1, IV, cgct*).

Il donne notamment son avis sur les documents de prospective et de planification résultant de ce projet, ainsi que sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable du périmètre du PETR (*art. L. 5211-10-1, IV, cgct*).



Séance du jeudi 17 janvier 2019 à 18 heures

*Salle de la Saline – Soultz-sous-Forêts*

**Délibération CS n°2019-I-12 : PRINCIPE DE COMPOSITION DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL (SUITE)**

---

**Le fonctionnement du conseil de développement territorial**

Les modalités de fonctionnement du conseil de développement territorial sont déterminées par les statuts du PETR (*art. L. 5741-1, IV, cgct*). Ainsi, l'article 6 des statuts du PETR de l'Alsace du Nord disposent que :

- Le conseil de développement se réunit au moins une fois par an. Il exprime des avis et peut adopter des rapports sur des sujets relevant de la compétence du PETR ;
- Le président du conseil de développement territorial est nommé par le président du PETR, sur proposition du bureau syndical ;
- Le président du PETR est tenu de convoquer le conseil de développement dans un délai maximal de trente jours quand la demande lui est faite par le tiers au moins des membres du conseil ou par son président ;
- Le président du PETR ou un membre du comité syndical qu'il désigne peut assister aux réunions du conseil de développement ;
- Sur proposition du président du PETR, le conseil de développement établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation ;
- Le conseil de développement peut, au cours de chaque réunion, former des commissions chargées d'étudier des questions qui lui sont soumises soit par le président, soit à l'initiative d'un tiers de ses membres.



Séance du jeudi 17 janvier 2019 à 18 heures

Salle de la Saline – Sultz-sous-Forêts

**Délibération CS n°2019-I-12 : PRINCIPE DE COMPOSITION DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL (SUITE)**

**DECISION**

**LE COMITE SYNDICAL,**

Sur la proposition du Président,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5741-1, L. 5711-1 et L. 5211-10-1,

Vu les statuts du pôle d'équilibre territorial et rural de l'Alsace du Nord, tels qu'approuvés par arrêté préfectoral en date du 03 décembre 2018,

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

Détermine comme suit la composition du conseil de développement territorial :

Communauté	Nombre de sièges
Communauté d'agglomération de Haguenau	28
Communauté de communes du pays de Niederbronn-les-Bains	7
Communauté de communes de la Basse-Zorn	6
Communauté de communes Sauer-Pechelbronn	6
Communauté de communes du pays de Wissembourg	6
Communauté de communes de l'Outre-Forêt	5
<b>TOTAL sièges au sein du conseil de développement territorial</b>	<b>58</b>

Affiché au siège syndical le 25/01/19

Pour ampliation,

Pour extrait conforme,  
Le Président

Claude STURNI





## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du jeudi 17 janvier 2019 à 18 h

*Salle de la Saline – Soultz-sous-Forêts*

### Présents :

M. Paul ADAM, M. Jean-Claude BALL, M. André BURG, M. Jean DILLINGER, Mme Isabelle DOLLINGER, M. Jean-Denis ENDERLIN, M. André ERBS, M. Alain FUCHS, M. Daniel GAUPP, M. Dominique GUERLING, M. Remy GOTTRI, M. René GRAD, M. Raymond GRESS, M. Jean-Marie HAAS, Mme Stéphanie KOCHERT, M. Michel LOM, M. Pierre MAMMOSSER, M. Marc MOSER, M. Jean MULLER, M. Jean-Lucien NETZER, M. Denis RIEDINGER, M. Etienne ROECKEL, Mme Marie-Louise ROTH, M. Robert STAUDENMAIER, M. François STIEGLER, M. Serge STRAPPAZON, M. Jean-Claude STREBLER, M. Claude STURNI, M. Jean-Marc SUSS, M. Laurent SUTTER, M. Jean-Max TYBURN, M. Claude URBAN, Mme Michèle VOLTZ, M. Bertrand WAHL, M. Pierrot WINKEL, M. Etienne WOLF.

### Absents excusés :

M. Patrick DENNI, M. Fernand FEIG, M. Denis ISEL, M. Christian GUECH, M. Pierre GROSS (pouvoir donné à M. Etienne ROECKEL), Mme Anne GUILLIER (pouvoir donné à M. Claude URBAN), M. Joël HERTZOG, M. Patrice HILT, M. Claude KERN (pouvoir donné à M. Denis RIEDINGER), Mme Dorothée KRIEGER, Mme Pascale LUDWIG (pouvoir à Pierre MAMMOSSER), Mme Christiane MUCKENSTURM, Mme Chantal MULLER, M. Claude RAU, M. Christophe SCHARRENBERGER, M. Serge SCHAFF, M. Patrick SCHOTT, M. Philippe SPECHT (pouvoir à M. Robert STAUDENMAIER), Mme Coralie TIJOU (pouvoir à M. Claude STURNI), M. Etienne VOLLMAR (pouvoir donné à M. Jean-Lucien NETZER), M. Hubert WALTER (pouvoir donné à M. Jean-Claude STREBLER), M. Damien WINLING.

La majorité des membres élus par les collectivités publiques membres du syndicat mixte assistant à la séance, le comité syndical peut délibérer valablement.

L'ordre du jour comporte 20 points dont 19 donnent lieu à délibération du comité syndical :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Adoption du PV du comité syndical du 06 décembre 2018
3. Election du Président du PETR de l'Alsace du Nord
4. Composition du bureau et élection des membres du bureau
5. Redéfinition des délégations au bureau et au président
6. Arrêt du compte de gestion – exercice budgétaire 2018
7. Adoption du compte administratif 2018 et affectation des résultats de l'exercice
8. Adoption du budget primitif – exercice budgétaire 2019
9. Nouvelles durées des amortissements
10. Modification du tableau des effectifs
11. Instauration du RIFSEEP
12. Principe de composition du conseil de développement territorial
13. Lieux de réunions et délégation au président pour les lieux de réunions
14. Adhésion à l'Agence d'Urbanisme et de Développement de l'Agglomération Strasbourgeoise (ADEUS)
15. Adhésion au Comité d'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Territoriales (CNAS)
16. Affiliation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin
17. Adhésion à la Fédération Nationale des SCoT
18. Association à l'Etablissement Public Foncier d'Alsace (EPF)
19. Adhésion à l'Association Nationale des Pôles et des Pays (ANPP) et désignation d'un représentant
20. Informations diverses : Calendrier des prochaines réunions



Séance du jeudi 17 janvier 2019 à 18 heures

*Salle de la Saline – Soultz-sous-Forêts*

## **Délibération CS n°2019-I-13 : LIEUX DE REUNIONS ET DELEGATION AU PRESIDENT POUR LES LIEUX DE REUNIONS**

---

Rapport présenté par Claude STURNI, Président.

L'article L. 5211-11 du code général des collectivités territoriales prévoit que le comité syndical se réunit au siège de l'établissement public ou dans un lieu choisi par le comité dans l'une des communautés membres.

Depuis la création du syndicat mixte du SCoTAN, si les réunions du bureau syndical se déroulent au siège de l'établissement, les réunions du comité syndical ont été organisées quant à elles dans la salle communale de la Saline à Soultz-sous-Forêts, compte tenu de sa position centrale et de son accessibilité pour les élus syndicaux.

Il est proposé, en accord avec le Maire de Soultz-sous-Forêts, de confirmer que les réunions du comité syndical du PETR de l'Alsace du Nord ainsi que les réunions des organes consultatifs tels que la Conférence des maires de l'Alsace du Nord ont vocation à se tenir à la Saline.

Un autre lieu pourrait s'avérer occasionnellement nécessaire, notamment si la salle devait être indisponible.

Par ailleurs, le PETR peut être amené à organiser diverses réunions de travail ou d'ateliers pour lesquels divers lieux de réunion devront être trouvés et qui ne se situeraient pas nécessairement à la Saline ou au siège de l'établissement.

Il est par conséquent proposé au comité syndical de donner délégation au président pour choisir, en tant que de besoin, les lieux des réunions du PETR, qu'il s'agisse notamment du comité syndical, de la Conférence des maires de l'Alsace du Nord, du bureau syndical ou autres.



Séance du jeudi 17 janvier 2019 à 18 heures

Salle de la Saline – Soultz-sous-Forêts

**Délibération CS n°2019-I-13 : LIEUX DE REUNIONS ET DELEGATION AU PRESIDENT POUR LES LIEUX DE REUNIONS (SUITE)**

---

**DECISION**

**LE COMITE SYNDICAL,**

Sur la proposition du Président,

Vu les articles L. 5211-10 et 5211-11 du code général des collectivités territoriales,

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

Décide que les réunions du comité syndical et les réunions de la Conférence des maires de l'Alsace du Nord ont vocation à se tenir à la Saline, mise à disposition du PETR de l'Alsace du Nord par la commune de Soultz-sous-Forêts ;

Donne délégation au président pour choisir, en tant que de besoin, les lieux des réunions organisées par le PETR, qu'il s'agisse notamment des séances du comité syndical si elles ne peuvent se tenir à Soultz-sous-Forêts, des réunions de la Conférences des maires de l'Alsace du Nord ou encore des réunions du bureau syndical ou autres ;

Charge M. le Président des formalités correspondantes.

Affiché au siège syndical le 25/01/19

Pour ampliation,

Pour extrait conforme,  
Le Président

Claude STURNI





## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du jeudi 17 janvier 2019 à 18 h  
*Salle de la Saline – Soultz-sous-Forêts*

### Présents :

M. Paul ADAM, M. Jean-Claude BALL, M. André BURG, M. Jean DILLINGER, Mme Isabelle DOLLINGER, M. Jean-Denis ENDERLIN, M. André ERBS, M. Alain FUCHS, M. Daniel GAUPP, M. Dominique GUERLING, M. Remy GOTTRI, M. René GRAD, M. Raymond GRESS, M. Jean-Marie HAAS, Mme Stéphanie KOCHERT, M. Michel LOM, M. Pierre MAMMOSSER, M. Marc MOSER, M. Jean MULLER, M. Jean-Lucien NETZER, M. Denis RIEDINGER, M. Etienne ROECKEL, Mme Marie-Louise ROTH, M. Robert STAUDENMAIER, M. François STIEGLER, M. Serge STRAPPAZON, M. Jean-Claude STREBLER, M. Claude STURNI, M. Jean-Marc SUSS, M. Laurent SUTTER, M. Jean-Max TYBURN, M. Claude URBAN, Mme Michèle VOLTZ, M. Bertrand WAHL, M. Pierrot WINKEL, M. Etienne WOLF.

### Absents excusés :

M. Patrick DENNI, M. Fernand FEIG, M. Denis ISEL, M. Christian GLIECH, M. Pierre GROSS (pouvoir donné à M. Etienne ROECKEL), Mme Anne GUILLIER (pouvoir donné à M. Claude URBAN), M. Joël HERTZOG, M. Patrice HILT, M. Claude KERN (pouvoir donné à M. Denis RIEDINGER), Mme Dorothee KRIEGER, Mme Pascale LUDWIG (pouvoir à Pierre MAMMOSSER), Mme Christiane MUCKENSTURM, Mme Chantal MULLER, M. Claude RAU, M. Christophe SCHARRENBERGER, M. Serge SCHAFF, M. Patrick SCHOTT, M. Philippe SPECHT (pouvoir à M. Robert STAUDENMAIER), Mme Coralie TJOU (pouvoir à M. Claude STURNI), M. Etienne VOLLMAR (pouvoir donné à M. Jean-Lucien NETZER), M. Hubert WALTER (pouvoir donné à M. Jean-Claude STREBLER), M. Damien WINLING.

La majorité des membres élus par les collectivités publiques membres du syndicat mixte assistant à la séance, le comité syndical peut délibérer valablement.

L'ordre du jour comporte 20 points dont 19 donnent lieu à délibération du comité syndical :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Adoption du PV du comité syndical du 06 décembre 2018
3. Election du Président du PETR de l'Alsace du Nord
4. Composition du bureau et élection des membres du bureau
5. Redéfinition des délégations au bureau et au président
6. Arrêt du compte de gestion – exercice budgétaire 2018
7. Adoption du compte administratif 2018 et affectation des résultats de l'exercice
8. Adoption du budget primitif – exercice budgétaire 2019
9. Nouvelles durées des amortissements
10. Modification du tableau des effectifs
11. Instauration du RIFSEEP
12. Principe de composition du conseil de développement territorial
13. Lieux de réunions et délégation au président pour les lieux de réunions
14. Adhésion à l'Agence d'Urbanisme et de Développement de l'Agglomération Strasbourgeoise (ADEUS)
15. Adhésion au Comité d'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Territoriales (CNAS)
16. Affiliation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin
17. Adhésion à la Fédération Nationale des SCoT
18. Association à l'Etablissement Public Foncier d'Alsace (EPF)
19. Adhésion à l'Association Nationale des Pôles et des Pays (ANPP) et désignation d'un représentant
20. Informations diverses : Calendrier des prochaines réunions



Séance du jeudi 17 janvier 2019 à 18 heures

*Salle de la Saline – Soultz-sous-Forêts*

## **Délibération CS n°2019-I-14 : ADHESION A L'AGENCE D'URBANISME ET DE DEVELOPPEMENT DE L'AGGLOMERATION STRASBOURGEOISE (ADEUS)**

---

Rapport présenté par Claude STURNI, Président.

A la suite de la transformation du syndicat mixte du SCoT de l'Alsace du Nord (SCoTAN) en pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) de l'Alsace du Nord, certains organismes demandent de confirmer le principe d'adhésion.

Le syndicat mixte est membre de l'Agence d'Urbanisme et de Développement de l'Agglomération Strasbourgeoise (ADEUS) depuis 2005, à qui il a confié les études relatives au schéma de cohérence territoriale (SCoT). L'intervention de l'ADEUS s'inscrit dans le cadre du programme partenarial mis en œuvre par et pour les partenaires associés à l'ADEUS, en particulier, l'Etat, la Région, le Département, les collectivités locales et leurs groupements.

Le programme partenarial pour l'année 2019 a déjà fait l'objet d'un débat en séance du 06 décembre 2018, qui permettra d'établir la convention de partenariat et de financement entre le PETR de l'Alsace du Nord et l'ADEUS pour les deux missions d'accompagnement dans le cadre de la révision du SCoT, ainsi que dans le cadre de l'élaboration du Plan Climat Air-Energie Territorial (PCAET) réglementaire, réalisé sur l'ensemble du périmètre du PETR de l'Alsace du Nord.

### **DECISION**

#### **LE COMITE SYNDICAL,**

Sur la proposition du Président,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 03 décembre 2018 portant transformation du syndicat mixte du SCoTAN en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) de l'Alsace du Nord,

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

Confirme l'adhésion du PETR de l'Alsace du Nord à l'Agence d'Urbanisme et de Développement de l'Agglomération Strasbourgeoise (ADEUS) ;

Autorise le Président à signer avec l'ADEUS la convention formalisant la contribution financière ;



Séance du jeudi 17 janvier 2019 à 18 heures

*Salle de la Saline – Soultz-sous-Forêts*

**Délibération CS n°2019-I-14 : ADHESION A L'AGENCE D'URBANISME ET DE DEVELOPPEMENT DE L'AGGLOMERATION STRASBOURGEOISE (ADEUS)**

---

Confirme la désignation de M. Hubert WALTER et de M. Jean-Lucien NETZER pour représenter le PETR de l'Alsace du Nord au sein de l'assemblée générale de l'ADEUS. M. Hubert WALTER siègera également au conseil d'administration de l'Agence.

<p>Affiché au siège syndical le <b>25/01/19</b></p> <p><b>Pour ampliation,</b></p>	<p>Pour extrait conforme, Le Président</p>  <p>Claude STURNI</p>
--	---





## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du jeudi 17 janvier 2019 à 18 h

*Salle de la Saline – Soultz-sous-Forêts*

### Présents :

M. Paul ADAM, M. Jean-Claude BALL, M. André BURG, M. Jean DILLINGER, Mme Isabelle DOLLINGER, M. Jean-Denis ENDERLIN, M. André ERBS, M. Alain FUCHS, M. Daniel GAUPP, M. Dominique GUERLING, M. Remy GOTTRI, M. René GRAD, M. Raymond GRESS, M. Jean-Marie HAAS, Mme Stéphanie KOCHERT, M. Michel LOM, M. Pierre MAMMOSSER, M. Marc MOSER, M. Jean MULLER, M. Jean-Lucien NETZER, M. Denis RIEDINGER, M. Etienne ROECKEL, Mme Marie-Louise ROTH, M. Robert STAUDENMAIER, M. François STIEGLER, M. Serge STRAPPAZON, M. Jean-Claude STREBLER, M. Claude STURNI, M. Jean-Marc SUSS, M. Laurent SUTTER, M. Jean-Max TYBURN, M. Claude URBAN, Mme Michèle VOLTZ, M. Bertrand WAHL, M. Pierrot WINKEL, M. Etienne WOLF.

### Absents excusés :

M. Patrick DENNI, M. Fernand FEIG, M. Denis ISEL, M. Christian GLIECH, M. Pierre GROSS (pouvoir donné à M. Etienne ROECKEL), Mme Anne GUILLIER (pouvoir donné à M. Claude URBAN), M. Joël HERTZOG, M. Patrice HILT, M. Claude KERN (pouvoir donné à M. Denis RIEDINGER), Mme Dorothée KRIEGER, Mme Pascale LUDWIG (pouvoir à Pierre MAMMOSSER), Mme Christiane MUCKENSTURM, Mme Chantal MULLER, M. Claude RAU, M. Christophe SCHARRENBERGER, M. Serge SCHAFF, M. Patrick SCHOTT, M. Philippe SPECHT (pouvoir à M. Robert STAUDENMAIER), Mme Coralie TIJOU (pouvoir à M. Claude STURNI), M. Etienne VOLLMAR (pouvoir donné à M. Jean-Lucien NETZER), M. Hubert WALTER (pouvoir donné à M. Jean-Claude STREBLER), M. Damien WINLING.

La majorité des membres élus par les collectivités publiques membres du syndicat mixte assistant à la séance, le comité syndical peut délibérer valablement.

L'ordre du jour comporte 20 points dont 19 donnent lieu à délibération du comité syndical :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Adoption du PV du comité syndical du 06 décembre 2018
3. Election du Président du PETR de l'Alsace du Nord
4. Composition du bureau et élection des membres du bureau
5. Redéfinition des délégations au bureau et au président
6. Arrêt du compte de gestion – exercice budgétaire 2018
7. Adoption du compte administratif 2018 et affectation des résultats de l'exercice
8. Adoption du budget primitif – exercice budgétaire 2019
9. Nouvelles durées des amortissements
10. Modification du tableau des effectifs
11. Instauration du RIFSEEP
12. Principe de composition du conseil de développement territorial
13. Lieux de réunions et délégation au président pour les lieux de réunions
14. Adhésion à l'Agence d'Urbanisme et de Développement de l'Agglomération Strasbourgeoise (ADEUS)
15. Adhésion au Comité d'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Territoriales (CNAS)
16. Affiliation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin
17. Adhésion à la Fédération Nationale des SCoT
18. Association à l'Etablissement Public Foncier d'Alsace (EPF)
19. Adhésion à l'Association Nationale des Pôles et des Pays (ANPP) et désignation d'un représentant
20. Informations diverses : Calendrier des prochaines réunions



Séance du jeudi 17 janvier 2019 à 18 heures

*Salle de la Saline – Soultz-sous-Forêts*

## **Délibération CS n°2019-I-15 : ADHESION AU COMITE NATIONAL D’ACTION SOCIALE POUR LE PERSONNEL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (CNAS)**

Rapport présenté par Claude STURNI, Président.

A la suite de la transformation du syndicat mixte du SCoT de l’Alsace du Nord (SCoTAN) en pôle d’équilibre territorial et rural (PETR) de l’Alsace du Nord, certains organismes demandent de confirmer le principe d’adhésion.

Le syndicat mixte est membre du Comité d’Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Territoriales (CNAS) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Le CNAS est une association sans but lucratif créée le 28 juillet 1967 dont la mission est de gérer, au profit des personnels de la fonction publique territoriale, un fonds d’action sociale identique à celui dont bénéficient les personnels des fonctions publiques de l’Etat et hospitalières.

Le CNAS propose à ses bénéficiaires un large éventail de prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture...).

### **DECISION**

#### **LE COMITE SYNDICAL,**

Sur la proposition du Président,

Vu l’arrêté préfectoral en date du 03 décembre 2018 portant transformation du syndicat mixte du SCoTAN en Pôle d’Equilibre Territorial et Rural (PETR) de l’Alsace du Nord,

*Après en avoir délibéré et à l’unanimité,*

Confirme l’adhésion du PETR de l’Alsace du Nord au Comité d’Action Sociale pour le Personnel des Collectivités (CNAS) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Autorise le Président à signer la convention d’adhésion au CNAS ;

Confirme la désignation de M. Claude STURNI pour représenter le comité syndical auprès du CNAS (« délégué élu local ») ;

Charge M. le Président des formalités afférentes à la présente délibération.

Affiché au siège syndical le 25/01/19

**Pour ampliation,**

Pour extrait conforme,  
Le Président

Claude STURNI



## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du jeudi 17 janvier 2019 à 18 h

*Salle de la Saline – Sultz-sous-Forêts*

### Présents :

M. Paul ADAM, M. Jean-Claude BALL, M. André BURG, M. Jean DILLINGER, Mme Isabelle DOLLINGER, M. Jean-Denis ENDERLIN, M. André ERBS, M. Alain FUCHS, M. Daniel GAUPP, M. Dominique GUERLING, M. Remy GOTTRI, M. René GRAD, M. Raymond GRESS, M. Jean-Marie HAAS, Mme Stéphanie KOCHERT, M. Michel LOM, M. Pierre MAMMOSSER, M. Marc MOSER, M. Jean MULLER, M. Jean-Lucien NETZER, M. Denis RIEDINGER, M. Etienne ROECKEL, Mme Marie-Louise ROTH, M. Robert STAUDENMAIER, M. François STIEGLER, M. Serge STRAPPAZON, M. Jean-Claude STREBLER, M. Claude STURNI, M. Jean-Marc SUSS, M. Laurent SUTTER, M. Jean-Max TYBURN, M. Claude URBAN, Mme Michèle VOLTZ, M. Bertrand WAHL, M. Pierrot WINKEL, M. Etienne WOLF.

### Absents excusés :

M. Patrick DENNI, M. Fernand FEIG, M. Denis ISEL, M. Christian GLIECH, M. Pierre GROSS (pouvoir donné à M. Etienne ROECKEL), Mme Anne GUILLIER (pouvoir donné à M. Claude URBAN), M. Joël HERTZOG, M. Patrice HILT, M. Claude KERN (pouvoir donné à M. Denis RIEDINGER), Mme Dorothee KRIEGER, Mme Pascale LUDWIG (pouvoir à Pierre MAMMOSSER), Mme Christiane MUCKENSTURM, Mme Chantal MULLER, M. Claude RAU, M. Christophe SCHARRENBERGER, M. Serge SCHAFF, M. Patrick SCHOTT, M. Philippe SPECHT (pouvoir à M. Robert STAUDENMAIER), Mme Coralie TIJOU (pouvoir à M. Claude STURNI), M. Etienne VOLLMAR (pouvoir donné à M. Jean-Lucien NETZER), M. Hubert WALTER (pouvoir donné à M. Jean-Claude STREBLER), M. Damien WINLING.

La majorité des membres élus par les collectivités publiques membres du syndicat mixte assistant à la séance, le comité syndical peut délibérer valablement.

L'ordre du jour comporte 20 points dont 19 donnent lieu à délibération du comité syndical :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Adoption du PV du comité syndical du 06 décembre 2018
3. Election du Président du PETR de l'Alsace du Nord
4. Composition du bureau et élection des membres du bureau
5. Redéfinition des délégations au bureau et au président
6. Arrêt du compte de gestion – exercice budgétaire 2018
7. Adoption du compte administratif 2018 et affectation des résultats de l'exercice
8. Adoption du budget primitif – exercice budgétaire 2019
9. Nouvelles durées des amortissements
10. Modification du tableau des effectifs
11. Instauration du RIFSEEP
12. Principe de composition du conseil de développement territorial
13. Lieux de réunions et délégation au président pour les lieux de réunions
14. Adhésion à l'Agence d'Urbanisme et de Développement de l'Agglomération Strasbourgeoise (ADEUS)
15. Adhésion au Comité d'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Territoriales (CNAS)
16. Affiliation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin
17. Adhésion à la Fédération Nationale des SCoT
18. Association à l'Etablissement Public Foncier d'Alsace (EPF)
19. Adhésion à l'Association Nationale des Pôles et des Pays (ANPP) et désignation d'un représentant
20. Informations diverses : Calendrier des prochaines réunions



Séance du jeudi 17 janvier 2019 à 18 heures

*Salle de la Saline – Sultz-sous-Forêts*

**Délibération CS n°2019-I-16 : AFFILIATION AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU BAS-RHIN**

Rapport présenté par Claude STURNI, Président.

A la suite de la transformation du syndicat mixte du SCoT de l'Alsace du Nord (SCoTAN) en pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) de l'Alsace du Nord, certains organismes demandent de confirmer le principe d'adhésion ou d'affiliation.

Le syndicat mixte est affilié au Centre de Gestion du Bas-Rhin (CDG 67) depuis 2012.

**DECISION**

**LE COMITE SYNDICAL,**

Sur la proposition du Président,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 03 décembre 2018 portant transformation du syndicat mixte du SCoTAN en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) de l'Alsace du Nord,

Considérant que les syndicats mixtes ne figurent pas au nombre des établissements publics susceptibles d'être affiliés, à titre obligatoire, au Centre de Gestion de leur département,

Vu l'article 2 du décret du 26 juin 1985 relatif aux Centres de Gestion permettant notamment aux syndicats mixtes d'être affiliés, à titre volontaire, au Centre de Gestion de leur département,

Considérant que le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) de l'Alsace du Nord dispose de personnel, agents de la fonction publique territoriale,

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

Demande l'affiliation du PETR de l'Alsace du Nord au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin (CDG 67) ;

Autorise le Président à signer tout document concourant à cette affiliation.

<p>Affiché au siège syndical le <b>25/01/19</b></p> <p><b>Pour ampliation,</b></p>	<p>Pour extrait conforme, Le Président</p>  <p>Claude STURNI</p>
--	---



## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du jeudi 17 janvier 2019 à 18 h

*Salle de la Saline – Sultz-sous-Forêts*

### Présents :

M. Paul ADAM, M. Jean-Claude BALL, M. André BURG, M. Jean DILLINGER, Mme Isabelle DOLLINGER, M. Jean-Denis ENDERLIN, M. André ERBS, M. Alain FUCHS, M. Daniel GAUPP, M. Dominique GUERLING, M. Remy GOTTRI, M. René GRAD, M. Raymond GRESS, M. Jean-Marie HAAS, Mme Stéphanie KOCHERT, M. Michel LOM, M. Pierre MAMMOSSER, M. Marc MOSER, M. Jean MULLER, M. Jean-Lucien NETZER, M. Denis RIEDINGER, M. Etienne ROECKEL, Mme Marie-Louise ROTH, M. Robert STAUDENMAIER, M. François STIEGLER, M. Serge STRAPAZZON, M. Jean-Claude STREBLER, M. Claude STURNI, M. Jean-Marc SUSS, M. Laurent SUTTER, M. Jean-Max TYBURN, M. Claude URBAN, Mme Michèle VOLTZ, M. Bertrand WAHL, M. Pierrot WINKEL, M. Etienne WOLF.

### Absents excusés :

M. Patrick DENNI, M. Fernand FEIG, M. Denis ISEL, M. Christian GLIECH, M. Pierre GROSS (pouvoir donné à M. Etienne ROECKEL), Mme Anne GUILLIER (pouvoir donné à M. Claude URBAN), M. Joël HERTZOG, M. Patrice HILT, M. Claude KERN (pouvoir donné à M. Denis RIEDINGER), Mme Dorothée KRIEGER, Mme Pascale LUDWIG (pouvoir à Pierre MAMMOSSER), Mme Christiane MUCKENSTURM, Mme Chantal MULLER, M. Claude RAU, M. Christophe SCHARRENBERGER, M. Serge SCHAFF, M. Patrick SCHOTT, M. Philippe SPECHT (pouvoir à M. Robert STAUDENMAIER), Mme Coralie TIJOU (pouvoir à M. Claude STURNI), M. Etienne VOLLMAR (pouvoir donné à M. Jean-Lucien NETZER), M. Hubert WALTER (pouvoir donné à M. Jean-Claude STREBLER), M. Damien WINLING.

La majorité des membres élus par les collectivités publiques membres du syndicat mixte assistant à la séance, le comité syndical peut délibérer valablement.

L'ordre du jour comporte 20 points dont 19 donnent lieu à délibération du comité syndical :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Adoption du PV du comité syndical du 06 décembre 2018
3. Election du Président du PETR de l'Alsace du Nord
4. Composition du bureau et élection des membres du bureau
5. Redéfinition des délégations au bureau et au président
6. Arrêt du compte de gestion – exercice budgétaire 2018
7. Adoption du compte administratif 2018 et affectation des résultats de l'exercice
8. Adoption du budget primitif – exercice budgétaire 2019
9. Nouvelles durées des amortissements
10. Modification du tableau des effectifs
11. Instauration du RIFSEEP
12. Principe de composition du conseil de développement territorial
13. Lieux de réunions et délégation au président pour les lieux de réunions
14. Adhésion à l'Agence d'Urbanisme et de Développement de l'Agglomération Strasbourgeoise (ADEU5)
15. Adhésion au Comité d'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Territoriales (CNAS)
16. Affiliation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin
17. Adhésion à la Fédération Nationale des SCoT
18. Association à l'Établissement Public Foncier d'Alsace (EPF)
19. Adhésion à l'Association Nationale des Pôles et des Pays (ANPP) et désignation d'un représentant
20. Informations diverses : Calendrier des prochaines réunions



Séance du jeudi 17 janvier 2019 à 18 heures

Salle de la Saline – Soultz-sous-Forêts

## **Délibération CS n°2019-I-17 : ADHESION A LA FEDERATION NATIONALE DES SCoT**

Rapport présenté par Claude STURNI, Président.

A la suite de la transformation du syndicat mixte du SCoT de l'Alsace du Nord (SCoTAN) en pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) de l'Alsace du Nord, certains organismes demandent de confirmer le principe d'adhésion.

Le syndicat mixte est membre de la Fédération Nationale des SCoT depuis 2012. Cet organisme a pour objet de fédérer les établissements publics chargés de schémas de cohérence territoriale (SCoT), afin de favoriser la mutualisation des savoir-faire et l'échange d'expériences. La fédération tend, d'une part à constituer un centre de ressources et de réseaux pour accompagner, éclairer et faciliter le travail des élus et des techniciens par l'échange d'informations, d'expériences sur divers thèmes, et d'autre part, à porter un discours cohérent et partagé de l'ensemble des structures porteuses de SCoT et à constituer un lieu de réflexion et de prospective et une force de proposition dans les débats nationaux en matière d'urbanisme et d'aménagement.

### **DECISION**

#### **LE COMITE SYNDICAL,**

Sur la proposition du Président,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 03 décembre 2018 portant transformation du syndicat mixte du SCoTAN en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) de l'Alsace du Nord,

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

Confirme l'adhésion du PETR de l'Alsace du Nord à la Fédération Nationale des SCoT ;

Confirme la désignation de M. Claude STURNI pour représenter le PETR de l'Alsace du Nord au sein de l'assemblée générale de la Fédération Nationale des SCoT ; en cas d'empêchement, le président peut désigner un autre membre du bureau syndical pour représenter le PETR de l'Alsace du Nord lors d'une séance de l'assemblée générale de la Fédération Nationale des SCoT ;

Charge le président des formalités correspondantes.

Affiché au siège syndical le 25/01/19

**Pour ampliation,**

Pour extrait conforme,  
Le Président

Claude STURNI



## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du jeudi 17 janvier 2019 à 18 h

*Salle de la Saline – Soultz-sous-Forêts*

### Présents :

M. Paul ADAM, M. Jean-Claude BALL, M. André BURG, M. Jean DILLINGER, Mme Isabelle DOLLINGER, M. Jean-Denis ENDERLIN, M. André ERBS, M. Alain FUCHS, M. Daniel GAUPP, M. Dominique GUERLING, M. Remy GOTTRI, M. René GRAD, M. Raymond GRESS, M. Jean-Marie HAAS, Mme Stéphanie KOCHERT, M. Michel LOM, M. Pierre MAMMOSSER, M. Marc MOSER, M. Jean MULLER, M. Jean-Lucien NETZER, M. Denis RIEDINGER, M. Etienne ROECKEL, Mme Marie-Louise ROTH, M. Robert STAUDENMAIER, M. François STIEGLER, M. Serge STRAPPAZON, M. Jean-Claude STREBLER, M. Claude STURNI, M. Jean-Marc SUSS, M. Laurent SUTTER, M. Jean-Max TYBURN, M. Claude URBAN, Mme Michèle VOLTZ, M. Bertrand WAHL, M. Pierrot WINKEL, M. Etienne WOLF.

### Absents excusés :

M. Patrick DENNI, M. Fernand FEIG, M. Denis ISEL, M. Christian GLIECH, M. Pierre GROSS (pouvoir donné à M. Etienne ROECKEL), Mme Anne GUILLIER (pouvoir donné à M. Claude URBAN), M. Joël HERTZOG, M. Patrice HILT, M. Claude KERN (pouvoir donné à M. Denis RIEDINGER), Mme Dorothée KRIEGER, Mme Pascale LUDWIG (pouvoir à Pierre MAMMOSSER), Mme Christiane MUCKENSTURM, Mme Chantal MULLER, M. Claude RAU, M. Christophe SCHARRENBERGER, M. Serge SCHAFF, M. Patrick SCHOTT, M. Philippe SPECHT (pouvoir à M. Robert STAUDENMAIER), Mme Coralie TIJOU (pouvoir à M. Claude STURNI), M. Etienne VOLLMAR (pouvoir donné à M. Jean-Lucien NETZER), M. Hubert WALTER (pouvoir donné à M. Jean-Claude STREBLER), M. Damien WINLING.

La majorité des membres élus par les collectivités publiques membres du syndicat mixte assistant à la séance, le comité syndical peut délibérer valablement.

L'ordre du jour comporte 20 points dont 19 donnent lieu à délibération du comité syndical :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Adoption du PV du comité syndical du 06 décembre 2018
3. Election du Président du PETR de l'Alsace du Nord
4. Composition du bureau et élection des membres du bureau
5. Redéfinition des délégations au bureau et au président
6. Arrêt du compte de gestion – exercice budgétaire 2018
7. Adoption du compte administratif 2018 et affectation des résultats de l'exercice
8. Adoption du budget primitif – exercice budgétaire 2019
9. Nouvelles durées des amortissements
10. Modification du tableau des effectifs
11. Instauration du RIFSEEP
12. Principe de composition du conseil de développement territorial
13. Lieux de réunions et délégation au président pour les lieux de réunions
14. Adhésion à l'Agence d'Urbanisme et de Développement de l'Agglomération Strasbourgeoise (ADEUS)
15. Adhésion au Comité d'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Territoriales (CNAS)
16. Affiliation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin
17. Adhésion à la Fédération Nationale des SCoT
18. Association à l'Etablissement Public Foncier d'Alsace (EPF)
19. Adhésion à l'Association Nationale des Pôles et des Pays (ANPP) et désignation d'un représentant
20. Informations diverses : Calendrier des prochaines réunions



Séance du jeudi 17 janvier 2019 à 18 heures

Salle de la Saline – Sultz-sous-Forêts

**Délibération CS n°2019-I-18 : ASSOCIATION A L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ALSACE**

Rapport présenté par Claude STURNI, Président.

A la suite de la transformation du syndicat mixte du SCoT de l'Alsace du Nord (SCoTAN) en pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) de l'Alsace du Nord, certains organismes demandent de confirmer le principe d'adhésion.

Le syndicat mixte est associé à l'Établissement Public Foncier (EPF) d'Alsace depuis 2007.

Pour rappel, créé fin 2007 à l'initiative du Conseil Général du Bas-Rhin, l'EPF d'Alsace offre son expertise foncière aux collectivités volontaires de toute la région alsacienne. L'EPF accroît progressivement son périmètre d'intervention. À ce jour, il couvre plus de la moitié des communes bas-rhinoises, ce qui représente plus de 330 000 habitants et s'étend désormais aux communes et EPCI du Haut-Rhin. Dans le périmètre du PETR de l'Alsace du Nord, plusieurs collectivités publiques ont décidé d'adhérer à cet établissement en tant que membres titulaires.

**DECISION**

**LE COMITE SYNDICAL,**

Sur la proposition du Président,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 03 décembre 2018 portant transformation du syndicat mixte du SCoTAN en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) de l'Alsace du Nord,

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

Confirme l'association du PETR de l'Alsace du Nord à l'Établissement Public Foncier d'Alsace ;

Confirme la désignation de Mme Pascale LUDWIG comme déléguée titulaire et de M. Pierrot WINKEL comme délégué suppléant du PETR de l'Alsace du Nord au sein de l'assemblée générale de l'Établissement Public Foncier d'Alsace.

Affiché au siège syndical le 25/01/19

**Pour ampliation,**

Pour extrait conforme,  
Le Président

Claude STURNI



## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du jeudi 17 janvier 2019 à 18 h

*Salle de la Saline – Sultz-sous-Forêts*

### Présents :

M. Paul ADAM, M. Jean-Claude BALL, M. André BURG, M. Jean DILLINGER, Mme Isabelle DOLLINGER, M. Jean-Denis ENDERLIN, M. André ERBS, M. Alain FUCHS, M. Daniel GAUPP, M. Dominique GUERLING, M. Remy GOTTRI, M. René GRAD, M. Raymond GRESS, M. Jean-Marie HAAS, Mme Stéphanie KOCHERT, M. Michel LOM, M. Pierre MAMMOSSER, M. Marc MOSER, M. Jean MULLER, M. Jean-Lucien NETZER, M. Denis RIEDINGER, M. Etienne ROECKEL, Mme Marie-Louise ROTH, M. Robert STAUDENMAIER, M. François STIEGLER, M. Serge STRAPPAZON, M. Jean-Claude STREBLER, M. Claude STURNI, M. Jean-Marc SUSS, M. Laurent SUTTER, M. Jean-Max TYBURN, M. Claude URBAN, Mme Michèle VOLTZ, M. Bertrand WAHL, M. Pierrot WINKEL, M. Etienne WOLF.

### Absents excusés :

M. Patrick DENNI, M. Fernand FEIG, M. Denis ISEL, M. Christian GLIECH, M. Pierre GROSS (pouvoir donné à M. Etienne ROECKEL), Mme Anne GUILLIER (pouvoir donné à M. Claude URBAN), M. Joël HERTZOG, M. Patrice HILT, M. Claude KERN (pouvoir donné à M. Denis RIEDINGER), Mme Dorothee KRIEGER, Mme Pascale LUDWIG (pouvoir à Pierre MAMMOSSER), Mme Christiane MUCKENSTURM, Mme Chantal MULLER, M. Claude RAU, M. Christophe SCHARRENBERGER, M. Serge SCHAFF, M. Patrick SCHOTT, M. Philippe SPECHT (pouvoir à M. Robert STAUDENMAIER), Mme Coralie TIJOU (pouvoir à M. Claude STURNI), M. Etienne VOLLMAR (pouvoir donné à M. Jean-Lucien NETZER), M. Hubert WALTER (pouvoir donné à M. Jean-Claude STREBLER), M. Damien WINLING.

La majorité des membres élus par les collectivités publiques membres du syndicat mixte assistant à la séance, le comité syndical peut délibérer valablement.

L'ordre du jour comporte 20 points dont 19 donnent lieu à délibération du comité syndical :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Adoption du PV du comité syndical du 06 décembre 2018
3. Election du Président du PETR de l'Alsace du Nord
4. Composition du bureau et élection des membres du bureau
5. Redéfinition des délégations au bureau et au président
6. Arrêt du compte de gestion – exercice budgétaire 2018
7. Adoption du compte administratif 2018 et affectation des résultats de l'exercice
8. Adoption du budget primitif – exercice budgétaire 2019
9. Nouvelles durées des amortissements
10. Modification du tableau des effectifs
11. Instauration du RIFSEEP
12. Principe de composition du conseil de développement territorial
13. Lieux de réunions et délégation au président pour les lieux de réunions
14. Adhésion à l'Agence d'Urbanisme et de Développement de l'Agglomération Strasbourgeoise (ADEUS)
15. Adhésion au Comité d'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Territoriales (CNAS)
16. Affiliation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin
17. Adhésion à la Fédération Nationale des SCoT
18. Association à l'Etablissement Public Foncier d'Alsace (EPF)
19. Adhésion à l'Association Nationale des Pôles et des Pays (ANPP) et désignation d'un représentant
20. Informations diverses : Calendrier des prochaines réunions



Séance du jeudi 17 janvier 2019 à 18 heures

*Salle de la Saline – Soultz-sous-Forêts*

## **Délibération CS n°2019-I-19 : ADHESION A L'ASSOCIATION NATIONALE DES POLES ET DES PAYS (ANPP) ET DESIGNATION D'UN REPRESENTANT**

Rapport présenté par Claude STURNI, Président.

L'association nationale des pôles et des pays (ANPP) a pour objet de fédérer les pôles d'équilibre territoriaux et ruraux afin de favoriser la mutualisation des savoir-faire et l'échange d'expériences et de bonnes pratiques.

Elle tend d'une part à constituer un centre de ressources et de réseaux pour accompagner, éclairer et faciliter le travail des élus et des techniciens par l'échange d'informations, d'expériences et de bonnes pratiques et d'autre part, à porter un discours cohérent et partagé de l'ensemble des PETR et à constituer un lieu de réflexion, de prospective et de veille juridique, ainsi qu'une force de proposition dans les débats nationaux et un espace de partenariat pour les acteurs œuvrant dans le champ du développement territorial.

### **DECISION**

#### **LE COMITE SYNDICAL,**

Sur la proposition du Président,

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

Décide d'adhérer à l'association nationale des pôles et des pays (ANPP) et d'acquitter la cotisation correspondante pour l'année 2019 ;

Désigne son président pour représenter le PETR au sein de l'assemblée générale de l'ANPP ;

Autorise en cas d'empêchement, le Président à désigner au cas par cas, un suppléant au sein du bureau pour participer à l'assemblée générale de l'ANPP ;

Charge M. le président des formalités correspondantes.

Affiché au siège syndical le 25/01/19

**Pour ampliation,**

Pour extrait conforme,  
Le Président

Claude STURNI